



## Rapport annuel 2006



Volume I

# Rapport d'activité

Le **Rapport annuel 2006 du Groupe BEI** est constitué de trois volumes distincts :

- ⇒ le rapport d'activité présentant les activités du Groupe BEI sur l'année écoulée ainsi que les perspectives futures ;
- ⇒ le rapport financier présentant les états financiers du Groupe BEI, de la BEI, de la Facilité d'investissement (Cotonou), du Fonds fiduciaire de la FEMIP et du FEI, et leurs annexes explicatives ;
- ⇒ le rapport statistique présentant sous forme de listes les projets financés et les emprunts levés en 2006 par la BEI, et la liste des projets du FEI. Des tableaux de synthèse pour l'année 2006 et pour les cinq dernières années sont également présentés.

Le lecteur trouvera sur le CD-Rom joint à la présente brochure les informations contenues dans les trois volumes ainsi que les versions électroniques de ces volumes dans les différentes langues disponibles.

Le Rapport annuel est également disponible sur le Web à l'adresse [www.bei.org/report](http://www.bei.org/report).





# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| .....   |           |
| <b>Chiffres clés du Groupe BEI</b>  | <b>4</b>  |
| <b>Bilan simplifié du Groupe BEI</b>  | <b>5</b>  |
| <b>Message du président</b>   | <b>6</b>  |
| <b>Le Plan d'activité de la Banque pour la période 2007-2009</b>                    | <b>8</b>  |
| .....   |           |
| <b>L'activité du Groupe BEI en 2006</b>   | <b>12</b> |
| ⇒ Le développement équilibré de l'Union européenne                                  | 13        |
| ⇒ Soutien à l'innovation  | 17        |
| ⇒ Viabilité environnementale  | 22        |
| ⇒ Les réseaux transeuropéens (RTE) de transport pour l'Europe                       | 28        |
| ⇒ Le soutien aux petites et moyennes entreprises                                    | 32        |
| ⇒ Pour une énergie sûre, compétitive et durable                                     | 35        |
| ⇒ Préparer l'élargissement de l'Union européenne                                    | 38        |
| ⇒ Voisins du Sud et de l'Est  | 43        |
| ⇒ Le soutien aux pays partenaires   | 48        |
| ⇒ L'activité d'emprunt : une stratégie créatrice de valeur ajoutée pour les clients | 54        |
| .....   |           |
| <b>Gouvernance de la BEI</b>  | <b>58</b> |
| ⇒ Coopération constructive avec l'UE et les autres institutions financières         | 59        |
| ⇒ Transparence et responsabilité  | 61        |
| ⇒ Le fonctionnement du Groupe BEI   | 66        |
| ⇒ Les organes statutaires de la BEI   | 68        |
| ⇒ Le Comité de direction de la BEI  | 70        |
| ⇒ Structure des services  | 71        |
| ⇒ Les organes statutaires du FEI  | 76        |
| .....   |           |
| <b>Adresses du Groupe BEI</b>   | <b>78</b> |



## Chiffres clés du Groupe BEI



### Banque européenne d'investissement

#### Activité en 2006

(en millions d'euros)

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| <b>Prêts signés</b>                           | <b>45 761</b>               |
| Union européenne                              | 39 850                      |
| Pays partenaires                              | 5 911                       |
| <b>Prêts approuvés</b>                        | <b>53 371</b>               |
| Union européenne                              | 45 559                      |
| Pays partenaires                              | 7 811                       |
| <b>Prêts versés</b>                           | <b>36 802</b>               |
| Sur ressources de la Banque                   | 36 535                      |
| Sur ressources budgétaires                    | 267                         |
| <b>Ressources collectées (après échanges)</b> | <b>48 050<sup>(1)</sup></b> |
| En monnaies communautaires                    | 26 535                      |
| En monnaies non communautaires                | 21 515                      |

#### Situation au 31.12.2006

|   |                |
|---|----------------|
| <b>Encours</b>                          |                |
| Prêts sur ressources de la Banque       | 310 911        |
| Garanties accordées                     | 68             |
| Financements sur ressources budgétaires | 1 982          |
| Emprunts à long, moyen et court terme   | 246 576        |
| <b>Fonds propres</b>                    | <b>31 172</b>  |
| <b>Total du bilan</b>                   | <b>289 158</b> |
| <b>Résultat de l'exercice</b>           | <b>2 566</b>   |
| <b>Capital souscrit</b>                 | <b>163 654</b> |
| dont versé et à verser                  | 8 183          |



### Fonds européen d'investissement

#### Activité en 2006

|                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| <b>Signatures</b>         | <b>2 728</b>       |
| Capital-risque (34 fonds) | 688 <sup>(2)</sup> |
| Garanties (54 opérations) | 2 040              |

#### Situation au 31.12.2006

|                               |                      |
|-------------------------------|----------------------|
| <b>Portefeuille</b>           | <b>14 910</b>        |
| Capital-risque (244 fonds)    | 3 774 <sup>(2)</sup> |
| Garanties (188 opérations)    | 11 136               |
| <b>Fonds propres</b>          | <b>694</b>           |
| <b>Total du bilan</b>         | <b>771</b>           |
| <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>49</b>            |
| <b>Capital souscrit</b>       | <b>2 000</b>         |
| dont libéré et versé          | 400                  |

(1) Ressources collectées au titre de l'autorisation globale d'emprunter pour 2006, y compris la collecte par anticipation (2,9 milliards d'EUR) effectuée en 2005.

(2) Il convient d'y ajouter les fonds de fonds NEOTEC et Dahlia qui font l'objet de dispositifs distincts auxquels le FEI participe, respectivement, à hauteur de 50 millions d'EUR et de 75 millions d'EUR (MCR et FEI).



# Bilan simplifié du Groupe BEI

Au 31 décembre 2006 (en milliers d'euros)



Rapport financier 2006

| ACTIF   | 31.12.2006         | PASSIF   | 31.12.2006         |
|---|--------------------|--|--------------------|
| 1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux .....    | 14 676             | 1. Dettes envers des établissements de crédit                          |                    |
| 2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales .....         | 2 701 696          | a) à terme ou à préavis .....  | 218 967            |
| 3. Prêts et avances aux établissements de crédit  |                    | <b>218 967</b>   |                    |
| a) à vue .....  | 165 224            | 2. Dettes représentées par des titres                                  |                    |
| b) autres prêts et avances .....  | 14 598 326         | a) bons et obligations en circulation .....                            | 251 742 473        |
| c) prêts .....  | 115 846 949        | b) autres .....  | 1 090 202          |
| <b>130 610 499</b>  |                    | <b>252 832 675</b>   |                    |
| 4. Prêts et avances à la clientèle  |                    | 3. Autres éléments du passif   |                    |
| a) prêts .....  | 141 866 003        | a) créditeurs divers .....   | 1 483 201          |
| b) provisions spécifiques .....   | - 82 417           | b) passifs divers .....  | 39 739             |
| <b>141 783 586</b>  |                    | c) valeurs de remplacement négatives .....                             | 15 437 071         |
| 5. Obligations et autres titres à revenu fixe   |                    | <b>16 960 011</b>  |                    |
| a) d'émetteurs publics .....  | 719 292            | 4. Comptes de régularisation   | 344 285            |
| b) d'autres émetteurs .....   | 10 572 110         | 5. Provisions  |                    |
| <b>11 291 402</b>   |                    | a) fonds de pension du personnel .....                                 | 869 174            |
| 6. Actions et autres titres à revenu variable .....                                       | 1 671 533          | <b>869 174</b>   |                    |
| 7. Actifs incorporels .....   | 5 131              | <b>TOTAL DU PASSIF</b>   | <b>271 225 112</b> |
| 8. Actifs corporels .....   | 219 884            | 6. Capital   |                    |
| 9. Autres éléments de l'actif   |                    | - souscrit .....   | 163 653 737        |
| a) débiteurs divers .....   | 293 211            | - non appelé .....   | -155 471 050       |
| b) valeurs de remplacement positives .....  | 14 315 907         | <b>8 182 687</b>   |                    |
| <b>14 609 118</b>   |                    | 7. Réserves consolidées  |                    |
| 10. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir ..... | 1 444 700          | a) fonds de réserve .....  | 16 365 374         |
| 11. Comptes de régularisation .....   | 80 726             | b) réserve supplémentaire .....  | 2 511 342          |
|   |                    | <b>18 876 716</b>  |                    |
|   |                    | 8. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré                    | 1 250 000          |
|   |                    | 9. Fonds pour les opérations de capital-risque                         | 1 663 824          |
|   |                    | 10. Fonds pour risques bancaires généraux après reprise                | 0                  |
|   |                    | 11. Résultat de l'exercice :   |                    |
|   |                    | Avant reprise du Fonds pour risques bancaires généraux                 | 2 259 612          |
|   |                    | Reprise du Fonds pour risques bancaires généraux pour l'exercice ..... | 975 000            |
|   |                    | <b>Résultat à affecter</b>   | <b>3 234 612</b>   |
|   |                    | <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>                                      | <b>33 207 839</b>  |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>   | <b>304 432 951</b> | <b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>                         | <b>304 432 951</b> |



## Message du président

En 2006 – à la veille de son cinquantième anniversaire –, la BEI a mené ses activités sur la base de la nouvelle stratégie arrêtée par son Conseil des gouverneurs un an auparavant. Cette nouvelle stratégie privilégie trois objectifs : renforcer l'effet de levier des opérations de la BEI, concentrer les financements à l'intérieur de l'Union sur six priorités européennes et aligner les financements à l'extérieur de l'Union sur les politiques extérieures de l'UE.

L'an dernier, la Banque européenne d'investissement a prêté au total 45,8 milliards d'EUR. Les financements accordés dans les États membres de l'UE – alors au nombre de 25 – ont représenté 87 % de ses activités et se sont élevés à 39,8 milliards d'EUR. Le Fonds européen d'investissement – la filiale du groupe BEI spécialisée dans le capital-risque et l'apport de garanties pour les PME – a investi près de 700 millions d'EUR dans des fonds de capital-risque et a fourni au total 2 milliards d'EUR sous forme de garanties couvrant les portefeuilles de prêts aux PME de banques et d'autres institutions financières. Pour financer ses activités, la BEI a levé un total de 48 milliards d'EUR sur les marchés internationaux des capitaux en lançant plus de 300 émissions obligataires dans 24 monnaies.

### Renforcement de l'effet de levier

C'est en intensifiant la coopération avec d'autres institutions publiques ou privées pour exploiter les synergies qu'engendrent la combinaison d'expérience et de savoir-faire et l'association d'aides non remboursables et de prêts que la Banque pourra le mieux renforcer l'effet de levier de ses opérations. À cet égard, la Commission européenne, de par sa maîtrise en matière d'octroi d'aides non remboursables, est un partenaire naturel de la BEI. Trois nouvelles initiatives conjointes ont été lancées en 2006 pour élargir, avec l'aide de la BEI, l'utilisation des Fonds structurels européens de la Commission – dont le montant a été sensiblement augmenté, puisque porté à 308 milliards d'EUR pour la période

2007-2013. Il sera ainsi possible d'affecter une partie de ces fonds structurels à des opérations d'ingénierie financière destinées à appuyer les PME et les microentreprises (JEREMIE) ou à des activités d'aménagement urbain à caractère social (JESSICA). La troisième de ces initiatives (JASPERS) – financée par la Commission, le groupe BEI et la BERD – prévoit l'apport d'une assistance technique gratuite pour l'identification et la réalisation de projets d'infrastructures pouvant bénéficier de financements au titre des Fonds structurels.

La BEI et la Commission ont également uni leurs forces pour encourager l'innovation et la recherche-développement. De nouveaux instruments financiers permettent un plus grand partage des risques et la mobilisation de capitaux publics ou privés supplémentaires. De son côté, le FEI sera chargé, au titre du programme-cadre « Compétitivité et innovation » de la Commission pour la période 2007-2013, d'améliorer l'accès aux financements, notamment pour les PME en phase de démarrage.

### Six priorités au sein de l'Union

À l'intérieur de l'Union européenne, le groupe BEI a pour ambition de contribuer efficacement, au travers d'un choix attentif des projets, à la réalisation des objectifs de l'Union et de mobiliser des fonds provenant d'autres sources pour financer ces projets. Cet objectif – fixé par le Conseil des gouverneurs et consistant à préférer la qualité à la quantité des projets – explique le léger recul du volume des prêts en 2006 (39,8 milliards d'EUR contre 42 milliards d'EUR en 2005). Globalement, le groupe BEI estime que ses opérations de prêt en 2006 ont appuyé des investissements représentant au total quelque 120 milliards d'EUR, dont les deux tiers ont été effectués dans les régions les moins développées de l'Union. S'appuyant sur un volume plus stable d'activité de prêt et sur une croissance modeste de son effectif, le groupe BEI vise avant tout à apporter une valeur ajoutée en se concen-



trant sur des projets plus complexes et sur des produits financiers plus novateurs. Ce faisant, il est résolu à appuyer l'investissement dans l'ensemble des 27 États membres, même si, relativement, la priorité sera accordée aux nouveaux États membres.

Les six priorités européennes sur lesquelles la BEI a concentré ses opérations de prêt dans l'Union en 2006 sont les suivantes : la cohésion économique et sociale, l'appui à l'innovation, les réseaux trans-européens (RTE) de transport, la viabilité de l'environnement à long terme, l'appui aux PME et un approvisionnement énergétique sûr, compétitif et durable. Chaque priorité est décrite de manière individuelle et détaillée dans la première partie du présent rapport d'activité, tandis que la liste complète des prêts de la BEI figure dans le rapport statistique, qui fait l'objet d'une publication distincte.

### L'appui aux politiques extérieures de l'Union européenne

À l'extérieur de l'Union européenne, la contribution de la BEI consiste à mettre en œuvre les volets financiers des politiques d'aide et de coopération de l'Union en faveur de ses pays partenaires. Ces pays se répartissent en trois grandes catégories : les pays candidats et potentiellement candidats à l'entrée dans l'Union, les voisins méridionaux et orientaux de l'UE et les pays partenaires d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique, d'Asie et d'Amérique latine. Dans chacun d'eux, la BEI a un rôle à jouer, comme on l'explique dans les sections pertinentes du présent rapport d'activité.

En décembre 2006, le Conseil européen a reconnu concrètement l'importance qu'il attache aux activités de la BEI à l'extérieur de l'UE en confiant à la Banque de nouveaux mandats extérieurs totalisant 27,8 milliards d'EUR pour la période 2007-2013, soit une augmentation de plus d'un tiers par rapport aux mandats précédents. Ces mandats ont pour principaux objectifs de préparer l'adhésion de futurs États



membres et d'appuyer la politique de voisinage de l'Union. Les nouveaux mandats concernant les pays de la zone ACP entreront en vigueur en 2008.

### Bonne gouvernance

L'ensemble de ces évolutions – nouvelles initiatives et produits financiers nouveaux dans l'Union européenne, nouveaux mandats à l'extérieur de l'UE – témoignent du fait qu'après 49 ans d'activité, la BEI reste une institution financière moderne et dynamique. Dans sa méthode de gouvernance également, la Banque respecte les meilleures pratiques internationales. Ces dernières années, une série de mesures ont été prises pour améliorer les différentes fonctions de contrôle, accroître la transparence et développer les relations avec la société civile. La responsabilité d'entreprise est devenue un souci permanent et, en particulier dans ce domaine, de nouvelles améliorations sont prévues à l'avenir. La deuxième partie du présent rapport d'activité traite de la gouvernance d'entreprise, tout comme le rapport de la Banque sur la responsabilité d'entreprise que j'invite tous ceux qu'intéresse ce volet des activités de la Banque à lire parallèlement au présent rapport.

**Philippe Maystadt**  
Président du Groupe Banque européenne  
d'investissement



## Le Plan d'activité de la Banque pour la période 2007-2009

Les nouvelles orientations stratégiques adoptées en 2005 constituent la base du plan d'activité de la Banque européenne d'investissement. Pour mettre en œuvre cette nouvelle stratégie, la Banque doit être prête à soutenir des projets à haute valeur ajoutée potentielle, même lorsqu'ils présentent des risques élevés. Le plan d'activité détaillé est présenté dans un document accessible au public, intitulé « Plan d'activité de la Banque », qui couvre la période de trois ans allant de 2007 à 2009. Six priorités ont été définies pour l'activité à l'intérieur de l'Union européenne : la cohésion économique et sociale au sein de l'Union élargie, le soutien à l'innovation, le développement des réseaux transeuropéens et de leurs réseaux d'accès, la viabilité environnementale, le soutien aux petites et moyennes entreprises et la promotion d'une énergie sûre, compétitive et durable.

### Conjuguer les ressources et le savoir-faire de l'UE et de la BEI

Les priorités en matière de prêt en Europe ont été adaptées pour tenir compte à la fois de l'évolution des politiques de l'Union européenne telles qu'elles figurent dans les Perspectives financières pour la période 2007-2013, des nouveaux mécanismes de cofinancement qui en découlent et qui conjuguent les ressources budgétaires de l'UE et les prêts de la BEI, mais aussi des nouvelles initiatives associant la BEI, la Commission et les États membres. Un certain nombre de nouvelles initiatives opérationnelles ont été mises en place en 2006 ; elles auront des répercussions majeures, dans les années à venir, sur les activités de la BEI en tant que bailleur de fonds, prestataire de services de conseil et gestionnaire de fonds et de programmes de l'UE.

Trois initiatives, les trois « J » – JASPERS, JEREMIE et JESSICA – ont été lancées en 2006. Chacune d'elles, à sa manière, tire parti des synergies qui naissent de l'association des savoir-faire et de la combinaison des aides non remboursables et des prêts, et chacune d'elles contribue à améliorer encore la qualité et l'efficacité des produits que la BEI propose à ses clients.

⇒ **JASPERS** (*Joint Assistance to Support Projects in European Regions* – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) est un programme d'assistance technique qui a principalement pour objet l'identification

et la préparation de projets de grande envergure susceptibles de bénéficier d'un financement au titre des Fonds structurels. Une équipe solide, pilotée à partir du siège de la Banque à Luxembourg mais disposant d'une représentation régionale et d'experts en poste dans les bureaux de Varsovie, Vienne et Bucarest, aidera les douze États membres ayant dernièrement adhéré à l'UE à préparer des projets de bonne qualité, de façon à tirer au mieux parti des aides non remboursables substantielles qui sont disponibles au titre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion durant la période 2007-2013. Les agents détachés de la BEI et de la BERD, ainsi que des experts rémunérés par la Commission européenne, seront chargés de fournir des conseils, d'assurer la coordination, de mettre au point et vérifier le montage des projets, de résoudre les difficultés qui se présentent, de combler les lacunes et d'identifier les problèmes. Ce travail de préparation de projet, qui porte sur des activités représentant plus de 25 milliards d'EUR d'investissements, a déjà commencé.

⇒ **JEREMIE** (*Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises* – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises) est une initiative conjointe du Groupe BEI et de la Commission européenne qui vise à améliorer l'accès aux financements des petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes pousses et les entreprises qui recherchent des microcrédits. L'initiative JEREMIE permet aux États membres et aux régions européennes d'utiliser une partie de



Le Plan d'activité de la Banque pour la période 2007-2009

leurs fonds structurels pour constituer un éventail d'instruments financiers spécialement conçus pour soutenir les petites et très petites entreprises. Ces ressources seront gérées par le Fonds européen d'investissement; elles seront complétées et renforcées par la BEI et d'autres bailleurs de fonds et mises à la disposition d'institutions actives dans les secteurs du capital-risque, du financement des PME et du microcrédit.

⇒ **JESSICA** (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – Alliance européenne d'appui aux investissements durables en zone urbaine) est une initiative de la Commission européenne appuyée par la BEI, et à laquelle participe également la Banque de développement du Conseil de l'Europe. JESSICA repose sur l'utilisation de dispositifs d'ingénierie financière en vue de soutenir l'investissement en faveur du développement urbain durable, et ce dans le contexte de la politique régionale de l'UE. Dans le cadre de cette initiative, les États membres sont autorisés à investir une partie des dotations qu'ils reçoivent au titre

des Fonds structurels dans des fonds de développement urbain axés sur des programmes de rénovation urbaine générateurs de recettes. Un rôle de premier plan est prévu pour la Banque, qui peut cofinancer ces programmes ou même être directement désignée par les autorités des États membres pour gérer le fonds de participation JESSICA.

### Le partage des risques, un outil à l'appui de la nouvelle stratégie de la Banque

Deux nouveaux instruments financiers combinant les ressources budgétaires de l'UE et les prêts de la BEI ont été créés. Conçu pour promouvoir en particulier les investissements du secteur privé dans la recherche-développement et l'innovation, l'Instrument de financement avec partage des risques fera appel à la fois aux fonds budgétaires de l'UE et aux réserves de la BEI pour couvrir les risques afférents à des projets ou à des promoteurs qui n'ont pas valeur d'investissement, mais qui contribuent à stimuler l'investissement technologique, fondamental pour l'économie européenne. De même, l'Instrument de garantie de prêt pour les projets de RTE de transport utilisera des ressources budgétaires de l'UE et des réserves de la BEI pour fournir des garanties couvrant les risques liés à l'insuffisance de recettes durant une période limitée après l'achèvement de projets de RTE dans les cas où le trafic n'augmente que lentement. Ces nouveaux instruments conjoints de l'UE et de la BEI complètent d'autres produits innovants mis au point en collaboration avec des banques commerciales.

### L'énergie, un secteur désormais hautement prioritaire

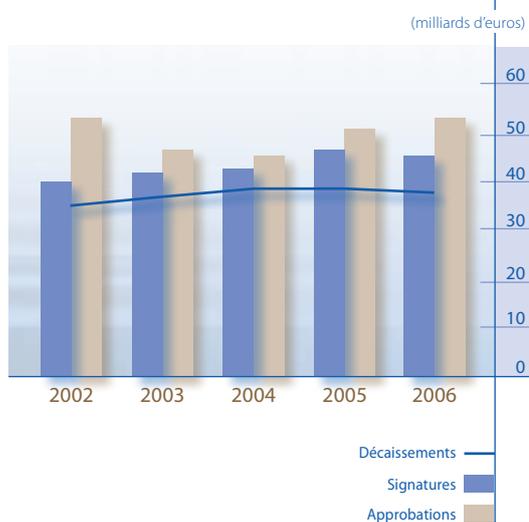
L'énergie occupe désormais un rang élevé sur l'échelle des priorités de l'Union européenne et de la Banque, laquelle en a fait l'un des objectifs prioritaires de son Plan d'activité pour la période 2007-2009. Les financements en faveur de l'énergie ne constituent pas un





Le Plan d'activité de la Banque pour la période 2007-2009

### Projets approuvés, signés et décaissés (2002-2006)



nouveau domaine d'activité pour la BEI, mais la priorité élevée qui est maintenant accordée à ce secteur implique de lui allouer davantage de personnel qualifié et de ressources.

Ce nouvel objectif prioritaire s'intitule « Pour une énergie sûre, compétitive et durable », les trois aspects revêtant la même importance. Conformément aux orientations des politiques de l'UE, cinq domaines ont été définis pour l'activité de prêt de

la BEI dans ce secteur: les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la recherche-développement et l'innovation dans le secteur de l'énergie, la sûreté et la diversification de l'approvisionnement intérieur (y compris les réseaux transeuropéens d'énergie) ainsi que de l'approvisionnement extérieur (y compris les infrastructures de transport et les terminaux de GNL).

Le PAB 2007-2009 fixe également des objectifs quantitatifs, à savoir 4 milliards d'EUR de prêts signés annuellement pour les cinq domaines confondus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Un objectif annuel secondaire consiste à allouer 600 à 800 millions d'EUR à l'appui de projets relatifs aux énergies renouvelables, dont 50 % pour la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.

### Priorités pour l'activité à l'extérieur de l'UE

À l'extérieur de l'Union européenne, durant les années à venir, les activités de la BEI seront régies par une série de nouveaux mandats. Le volume des

fonds disponibles a été augmenté. Dans le cadre de ses nouveaux mandats, la BEI pourra prêter jusqu'à 27,8 milliards d'EUR durant la période 2007-2013, contre 20,7 milliards d'EUR au titre des mandats 2000-2006.

Pour les pays préadhésion, il est prévu une enveloppe de prêt de 8,7 milliards d'EUR au maximum. Les pays concernés sont les pays en voie d'adhésion (la Croatie et la Turquie) et le pays candidat (l'ancienne République yougoslave de Macédoine) ainsi que les pays candidats potentiels (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, y compris le Kosovo). Le précédent mandat préadhésion était assorti d'une enveloppe de 10,2 milliards d'EUR, mais il couvrait également les douze nouveaux États membres qui font maintenant partie de l'UE.

C'est la politique européenne de voisinage qui régit l'activité de prêt en faveur des pays qui bordent l'Europe au sud et à l'est. La mise à disposition d'un montant de 12,4 milliards d'EUR à allouer dans ces pays durant la période 2007-2013 – le mandat le plus important jamais assigné pour des opérations à l'extérieur de l'UE – vient souligner la priorité que l'UE accorde à ses voisins. Ce mandat permettra à la BEI de répondre aux objectifs ambitieux qui ont été fixés pour l'activité dans les pays partenaires méditerranéens (8,7 milliards d'EUR contre 4,6 milliards d'EUR pour 2000-2006, sans compter les prêts en Turquie) et, en même temps, de démarrer les opérations à l'Est (en Russie, Ukraine, Moldova, Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie).

En Asie et en Amérique latine, la BEI prêtera jusqu'à 3,8 milliards d'EUR durant la période 2007-2013. Pour l'Afrique du Sud, 900 millions d'EUR sont disponibles, contre 825 millions d'EUR pour le mandat précédent. L'activité dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique est régie par l'Accord de partenariat de Cotonou, qui a été conclu en 2000 pour une période de 20 ans. Le volume des prêts de la BEI accordés dans ce cadre est déterminé par les protocoles financiers successifs. Le présent protocole prévoit une enveloppe de 2 milliards d'EUR pour la Facilité d'in-



Le Plan d'activité de la Banque pour la période 2007-2009

vestissement, un fonds renouvelable constitué grâce aux contributions des États membres via le Fonds européen de développement, et un montant de 1,7 milliard d'EUR à allouer sur les ressources propres de la Banque. En 2008, la Facilité d'investissement sera réalimentée par une nouvelle dotation, à hauteur de 1,1 milliard d'EUR, et une enveloppe de 2 milliards d'EUR sera disponible pour des opérations sur ressources propres. À ce montant devraient s'ajouter 400 millions d'EUR destinés à des bonifications d'intérêt et au financement d'une assistance technique<sup>1</sup>.

### Durabilité et bonne gouvernance

Le développement durable restera une exigence fondamentale pour toutes les activités de la Banque, qu'il s'agisse d'opérations à l'intérieur ou à l'ex-

térieur de l'Union européenne. Trois objectifs sont en général associés au développement durable : la protection de l'environnement, l'équité et la cohésion sociale, ainsi que la prospérité économique. Ces trois objectifs ont été confirmés par le Conseil européen en juin 2006, lorsqu'il a adopté la nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable. Dans ce contexte, la BEI a entrepris d'affiner ses techniques d'identification, d'instruction et de suivi des projets afin de garantir une prise en compte adéquate et cohérente du critère de durabilité lors de l'estimation de la valeur ajoutée d'un projet. La Banque continuera à développer ses capacités dans le domaine du développement durable et à informer ses parties prenantes et le grand public. À ce propos, il convient de noter que la BEI procède actuellement à la révision de sa déclaration sur le développement durable qui est publiée sur son site Web.

<sup>1</sup> Pour des informations détaillées sur les opérations de la BEI sur mandat à l'extérieur de l'UE, se reporter aux sections du présent rapport consacrées à ces activités.



Chaque année, le Conseil d'administration de la BEI approuve le Plan d'activité de la Banque pour les trois années suivantes.

## *L'activité du Groupe BEI en 2006*





## Le développement équilibré de l'Union européenne

La Banque européenne d'investissement a toujours été la banque des régions européennes, c'est-à-dire des zones assistées qui bénéficient également d'aides non remboursables des Fonds structurels. En 2006, plus des deux tiers des financements de la BEI ont été destinés aux régions les moins favorisées de l'Union européenne<sup>2</sup>. Depuis 2004, suite à l'adhésion de 12 nouveaux États membres, le nombre et le pourcentage de citoyens européens vivant dans ces régions ont considérablement augmenté. Ces régions sont également visées par la politique de cohésion de l'UE, telle qu'il est prévu de la mettre en œuvre durant la période de programmation 2007-2013.

En 2006, le montant total des prêts accordés dans ces régions a dépassé 26,7 milliards d'EUR pour l'UE à 25, ce qui représente 67 % du montant total des prêts. Si l'on y ajoute les 739 millions d'EUR alloués à des projets en Bulgarie et Roumanie, les financements dans ces régions ont totalisé 27,5 milliards d'EUR dans l'UE à 27.

<sup>2</sup> Il s'agit des régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne européenne et des régions qui connaissent des problèmes structurels.

### Secteurs et objectifs communs

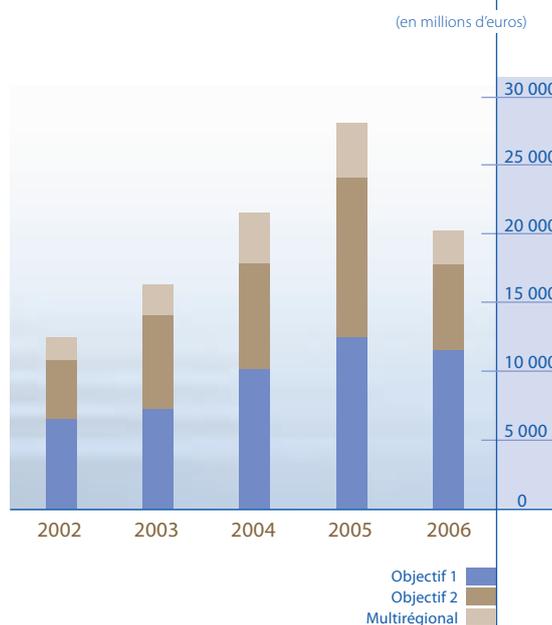
En 2006, dans les régions les moins favorisées, les principaux secteurs bénéficiaires des prêts de la Banque ont été les transports et les télécommunications (43 %), l'énergie (14 %), ainsi que l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets (18 %).

Dans le secteur des transports, la BEI a prêté 320 millions d'EUR afin d'appuyer la construction de tronçons de l'autoroute M3-M35. Cette autoroute fait partie du réseau transeuropéen et relie la capitale de la Hongrie, Budapest, aux régions orientales du pays, qui sont moins développées. Sa réalisation revêt une grande importance pour le développement de l'est de la Hongrie et pour son intégration dans l'UE. Le trafic s'est accru depuis l'adhésion de la Hongrie à l'UE et les investissements permettront d'améliorer la sécurité routière.

S'agissant du secteur de l'industrie et des services, la BEI a consenti un prêt de 25 millions d'EUR à Hansapank, une banque estonienne, pour le financement d'investissements réalisés par des entreprises de taille intermédiaire (comptant 3 000 salariés au maximum) dans les États baltes. En Estonie, Hansapank rétrocédera elle-même les fonds de la BEI; en Lettonie et en Lituanie, par contre, elle passera par ses filiales. L'objectif de la BEI est d'améliorer l'ac-

cès des entreprises aux financements à moyen et long terme. Dans les États baltes, étant donné que le recours à des apports de fonds propres ou à des émissions obligataires n'est généralement pas envisageable, les emprunts bancaires restent une source importante de fonds pour les entreprises.

Le développement régional dans l'UE  
Prêts individuels en 2006 : 20,2 Mrd EUR





Le développement équilibré de l'Union européenne

### Le développement régional dans l'UE Ventilation des prêts par secteur (2006)

(en millions d'euros)

|  | Montant       | Total en % |
|--|---------------|------------|
| Communications                           | 8 760         | 44         |
| Énergie                                  | 2 857         | 14         |
| Santé, éducation                         | 2 436         | 12         |
| Eau, assainissement, gestion des déchets | 2 115         | 10         |
| Aménagement urbain                       | 1 446         | 7          |
| Industrie                                | 1 438         | 7          |
| Autres services                          | 1 169         | 6          |
| <b>Total des prêts individuels</b>       | <b>20 220</b> | <b>100</b> |
| Lignes de crédit <sup>3</sup>            | 6 500         |            |

<sup>3</sup> Anciennement appelées « prêts globaux ».

Dans la région des Highlands, en Écosse, la BEI a prêté 60 millions de GBP pour la construction et l'entretien d'établissements scolaires. Le projet du Highland Council Education Service, réalisé sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP), concerne dix écoles : trois établissements secondaires, cinq nouvelles écoles primaires (dont une où l'enseignement se fera en gaélique), un établissement regroupant les niveaux primaire et secondaire, ainsi qu'une nouvelle école pour enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux. Le projet contribuera à améliorer l'environnement pédagogique au sens large, notamment en offrant des équipements pour l'apprentissage tout au long de la vie. À terme, il apportera une contribution notable à la croissance économique et au développement de la région.

De nombreux projets entrepris dans les régions assistées soutiennent également la réalisation d'autres objectifs prioritaires. En 2006, 59 % des prêts directs visant à appuyer la mise en œuvre du programme de Lisbonne ont été alloués dans des zones assistées, tout comme 65 % des financements destinés à soutenir l'amélioration de l'environnement naturel et urbain et 73 % des concours en faveur des RTE et des autres grands réseaux européens (y compris les réseaux d'énergie).

### Bulgarie et Roumanie

La Bulgarie et la Roumanie sont devenues membres de l'UE le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La BEI finance des projets dans ces deux pays depuis 1990 ; à la fin de 2006, le volume cumulé des prêts accordés se montait à 1,3 milliard d'EUR pour la Bulgarie et à 4,9 milliards d'EUR pour la Roumanie. Les prêts de la BEI, couvrant l'ensemble des secteurs économiques clés de ces pays, ont servi à financer des investissements qui étaient nécessaires pour satisfaire aux critères d'adhésion à l'UE et, d'une manière plus générale, pour faciliter l'intégration future à l'UE.

Étant désormais membres de l'UE, la Bulgarie et la Roumanie peuvent recourir pleinement aux financements de la BEI. Les cadres d'appui convenus entre la BEI et les pays concernés en 2006 donnent une indication des niveaux attendus d'activité dans ces deux nouveaux États membres. Les financements seront accordés sur la base de propositions de projet spécifiques, mais les accords stipulent que les prêts de la BEI à l'appui du programme d'investissement de chaque pays pour la période 2007-2013 se monteront annuellement à 500-700 millions d'EUR pour la Bulgarie et à 1 milliard d'EUR pour la Roumanie. La coopération entre les pays concernés et la BEI portera essentiellement sur le cofinancement avec les Fonds structurels de l'UE, c'est-à-dire les trois « J » (JASPERS, JEREMIE et JESSICA), et sur un soutien aux pouvoirs publics et aux partenaires privés pour le montage et la mise en œuvre de projets de type PPP.

### Programmes structurels

À partir de 2001, la Banque a signé plusieurs prêts-cadres en faveur de programmes opérationnels dans les États membres pour la période 2000-2006, cofinancés par les Fonds structurels. Les prêts-cadres servent à financer des opérations portant sur des aménagements multiples, généralement



Le développement équilibré de l'Union européenne

### JASPERS: une assistance technique à la préparation des projets

*En 2006, la Commission européenne s'est associée à la BEI et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour mettre en place l'initiative JASPERS (Joint Assistance to Support Projects in European Regions – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) qui a pour but d'améliorer la préparation de projets proposés à un financement au titre des Fonds structurels de l'UE, et d'aider les États membres à utiliser plus rapidement et plus efficacement les aides que l'Union met à leur disposition. Un montant total de 308 milliards d'EUR sous forme d'aides non remboursables sera disponible pour les régions durant la période 2007-2013.*



La BEI  
rencontre les régions  
à Bruxelles

*L'assistance fournie au titre de JASPERS est gratuite pour les bénéficiaires. Ces services visent à aider à la préparation de projets de bonne qualité dans tous les États membres de l'UE relevant de l'objectif de convergence, la priorité étant toutefois donnée aux projets de grande envergure et aux projets réalisés dans les douze nouveaux États membres. L'assistance à la préparation de projets peut être demandée pour des projets d'infrastructure visant à moderniser des réseaux de transport, pour des aménagements en faveur de l'environnement et pour des investissements relatifs à l'amélioration de l'efficacité énergétique ou reposant sur l'utilisation d'énergies renouvelables. JASPERS soutient également l'amélioration des réseaux de transport intermodaux et des transports urbains.*

*JASPERS est mis en œuvre par une équipe composée d'une vingtaine de spécialistes, épaulés par des assistants, issus de la BEI et de la BERD. Il est prévu de recruter, d'ici à l'été 2007, 32 ingénieurs et économistes supplémentaires sur les ressources de la Commission. Les activités au titre de JASPERS sont menées à partir du siège de la BEI, situé à Luxembourg, et de trois antennes régionales (Varsovie, Vienne et Bucarest). À la fin de 2006, l'équipe JASPERS participait déjà à la préparation d'une centaine de projets et programmes d'investissement, pour un volume d'investissement total de 25 milliards d'EUR.*

réalisés par le secteur public et faisant partie d'un programme d'investissement, souvent relatif à des infrastructures. L'objectif de ces prêts en faveur de programmes structurels est de soutenir les initiatives des Fonds structurels. Initialement mis en œuvre dans les régions les plus défavorisées d'Espagne et d'Italie, le financement de programmes structurels est maintenant également en place en Allemagne,

à Chypre, en Hongrie, en Lettonie, en Pologne, en République tchèque, en Slovaquie et en Slovénie, et le montant des opérations approuvées dépasse 3,5 milliards d'EUR.

Suite au lancement des initiatives JASPERS, JEREMIE et JESSICA, la coopération entre la Banque et les Fonds structurels va atteindre de nouveaux records.



Le développement équilibré de l'Union européenne

### Une action plus ciblée

Pour la période de programmation 2007-2013 des Fonds structurels et du Fonds de cohésion, trois objectifs ont été définis :

- ⇒ la convergence : l'objectif consiste à stimuler la croissance afin d'obtenir la convergence de ces régions défavorisées avec le reste de l'Union ;
- ⇒ la compétitivité régionale et l'emploi : cet objectif vise, en dehors des régions de la convergence, à anticiper les changements économiques en renforçant la compétitivité et en soutenant la création d'emplois à la fois plus nombreux et de meilleure qualité ;
- ⇒ la coopération territoriale européenne : l'objectif est de promouvoir la coopération transfrontière, internationale et interrégionale pour poursuivre l'intégration de l'UE.

Dans le cadre de cette politique de cohésion renouvelée, l'objectif de convergence bénéficie principalement du soutien des Fonds structurels et du Fonds de cohésion, tandis que l'objectif « compétitivité

régionale et emploi » est essentiellement basé sur le programme de Lisbonne.

Afin de s'aligner sur le nouveau cadre défini par l'UE, la Banque va remplacer, en 2007, son objectif classique de « cohésion économique et sociale », précédemment appelé « développement régional », par un objectif baptisé « convergence ». En dehors des régions de la convergence, les objectifs de l'UE bénéficiant du soutien de la BEI restent les suivants : promotion de l'innovation, protection de l'environnement, réseaux transeuropéens, promotion d'une énergie sûre, compétitive et durable, et soutien aux PME.

Les prêts de la BEI au titre de l'objectif de convergence seront accordés dans les régions dites « de la convergence » mais aussi dans les régions en phase de suppression progressive de l'aide et celles en phase d'instauration progressive de l'aide soit, au total, 113 régions comptant 190 millions d'habitants dans l'UE à 27. L'objectif de convergence qui, dans les années à venir, devrait absorber 40 % du total annuel des prêts, demeurera une des priorités essentielles de la Banque.





## Soutien à l'innovation

Lorsqu'elle a lancé son programme de Lisbonne en 2000, l'Union européenne s'est fixé pour objectif stratégique de créer une économie européenne compétitive, innovante et fondée sur la connaissance, capable d'une croissance durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. L'initiative « Innovation 2010 » a été lancée par le groupe BEI en 2000 pour servir de guichet de prêts destinés au financement d'investissements appelés à soutenir le programme de Lisbonne.

Depuis lors, la BEI a prêté 45,7 milliards d'EUR au titre de cette initiative. En 2006, les prêts en faveur de l'innovation ont atteint 10,4 milliards d'EUR dans l'UE, c'est-à-dire un niveau identique à celui de l'année précédente, ce qui laisse supposer que la Banque va dépasser son objectif visant à signer pour 50 milliards d'EUR de contrats de financement pendant la décennie en cours.

Depuis 2000, quelque 70% des investissements financés se sont concentrés dans les régions les plus défavorisées de l'UE. En 2006, les projets d'innovation mis en œuvre dans ces régions ont représenté 5,6 milliards d'EUR (soit 59% des opérations de prêt de la BEI en faveur de l'innovation) contre 8,8 milliards d'EUR en 2005 (84%). En transférant des connaissances vers les régions en retard de développement, le financement de l'innovation dans les zones assistées contribue à corriger la tendance à la concentration de ce type d'investissement dans les régions les plus riches. La BEI combine ainsi les objectifs du programme de Lisbonne avec une autre de ses priorités stratégiques, à savoir la cohésion sociale et la convergence.

### Trois grands secteurs d'intervention

Dans l'optique de la modernisation technologique et de l'adaptation du capital humain à une économie européenne, telles qu'envisagées à Lisbonne, l'initiative Innovation 2010 met l'accent sur trois domaines d'investissement :

⇒ La recherche-développement et l'innovation – investissements du secteur public et du secteur privé dans la recherche et la création de pôles

d'excellence et de centres de recherche universitaire, mais aussi investissements en aval (produits et procédés) dans le secteur privé.

⇒ L'éducation et la formation – appui à l'enseignement universitaire par l'amélioration de l'accès à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, intégration de la recherche dans des projets relatifs à l'enseignement supérieur, mise à niveau des infrastructures informatiques et promotion de la culture numérique et de l'enseignement en ligne.

⇒ La diffusion des technologies et le développement des technologies de l'information et de la communication – notamment le déploiement de réseaux fixes ou mobiles à large bande et des technologies d'accès, la création de réseaux de communications dans un certain nombre de secteurs (tels que la santé et les transports) et le développement des plates-formes de commerce électronique.

Le Fonds européen d'investissement, la filiale de la Banque, joue également un rôle dans la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne en investissant dans des fonds de capital-risque qui fournissent aux PME des ressources en fonds propres. En 2006, le Fonds a signé des accords d'investissement en capital-risque à hauteur de 688 millions d'EUR, ce qui porte à 3,8 milliards d'EUR le montant total de ses engagements à la fin de l'année, investis dans 244 fonds.

### Recherche-développement et innovation (RDI)

Ces dernières années, la recherche-développement et l'innovation (RDI) ont constitué le principal



### Soutien à l'innovation

domaine d'activité, avec 6,7 milliards d'EUR de prêts en 2006, dont la moitié était destinée à des investissements en Allemagne. Environ 1,9 milliard d'EUR a ainsi été alloué au secteur automobile allemand. Les projets relevant de ce secteur sont très intéressants pour la Banque pour diverses raisons : non seulement ils contribuent à développer les technologies de pointe dans l'UE mais ils favorisent aussi, bien souvent, la réalisation d'autres grands objectifs de l'UE, tels que l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

La BEI finance la RDI à la fois dans le secteur privé et dans le secteur public. En Pologne, par exemple, la BEI a prêté 500 millions d'EUR par l'intermédiaire du ministère des finances afin de couvrir une partie des dépenses budgétaires de 2006 correspondant à des investissements dans les secteurs suivants : infrastructures et équipements à usage scientifique et technologique, coûts salariaux récurrents de scientifiques employés par l'Académie polonaise des sciences et par des instituts publics de recherche, des universités publiques accréditées, des instituts universitaires de technologie et des établissements du même type, et bourses de recherche pour des scientifiques. Contrairement à la tendance générale observée dans l'UE à 25, l'État reste en Pologne le principal investisseur dans la recherche-développement, la part du secteur privé dans les dépenses totales de R-D déclinant depuis plusieurs années. Des entreprises étrangères ont installé des usines de fabrication en Pologne, mais elles ont tendance à maintenir leurs activités de R-D au sein de leur société mère, à l'étranger. Le prêt de la BEI a pour but d'aider le pays à inverser la tendance négative des dépenses de R-D, en stabilisant puis en accroissant progressivement les investissements publics dans la R-D afin d'attirer la participation du secteur privé grâce à une amélioration des infrastructures scientifiques générales.

En Espagne, la Banque a financé l'extension du parc scientifique de Barcelone (PCB), implanté sur le campus de l'Université de Barcelone. Le projet vise à offrir de nouvelles installations adaptées aux besoins des entre-

prises de biotechnologie et des instituts de recherche dans les sciences de la vie. Le parc accueille des groupes issus tant du secteur public que du secteur privé opérant dans le domaine de la recherche et propose un large éventail d'installations technologiques.

Par ailleurs, les universités de Mayence, Kaiserslautern, Tübingen et Fribourg, qui figurent parmi les meilleures universités de recherche allemandes, ont bénéficié de près de 900 millions d'EUR pour investir, principalement, dans la recherche fondamentale et la modernisation des installations de recherche.

### Éducation et formation

La BEI a prêté plus de 1,9 milliard d'EUR à l'appui de toute une série d'investissements relatifs au capital humain, qui vont de la construction ou de la rénovation de bâtiments scolaires ou universitaires à la mise en place effective de programmes de formation. Ainsi, à l'université de Venise, la Banque a financé la modernisation d'installations d'enseignement à l'aide d'un prêt de 25 millions d'EUR. Cette université est réputée pour l'enseignement de certaines disciplines humanistes. Ses facultés d'économie, de langues étrangères, de littérature et de philosophie sont considérées comme de tout premier ordre dans le pays. De surcroît, ce projet contribuera à la préservation de sites de la ville de Venise classés au patrimoine mondial de l'humanité, puisqu'il prévoit la rénovation et le réaménagement d'un certain nombre de bâtiments et quartiers historiques.

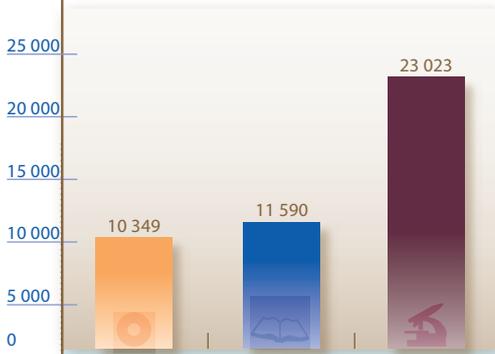




Soutien à l'innovation

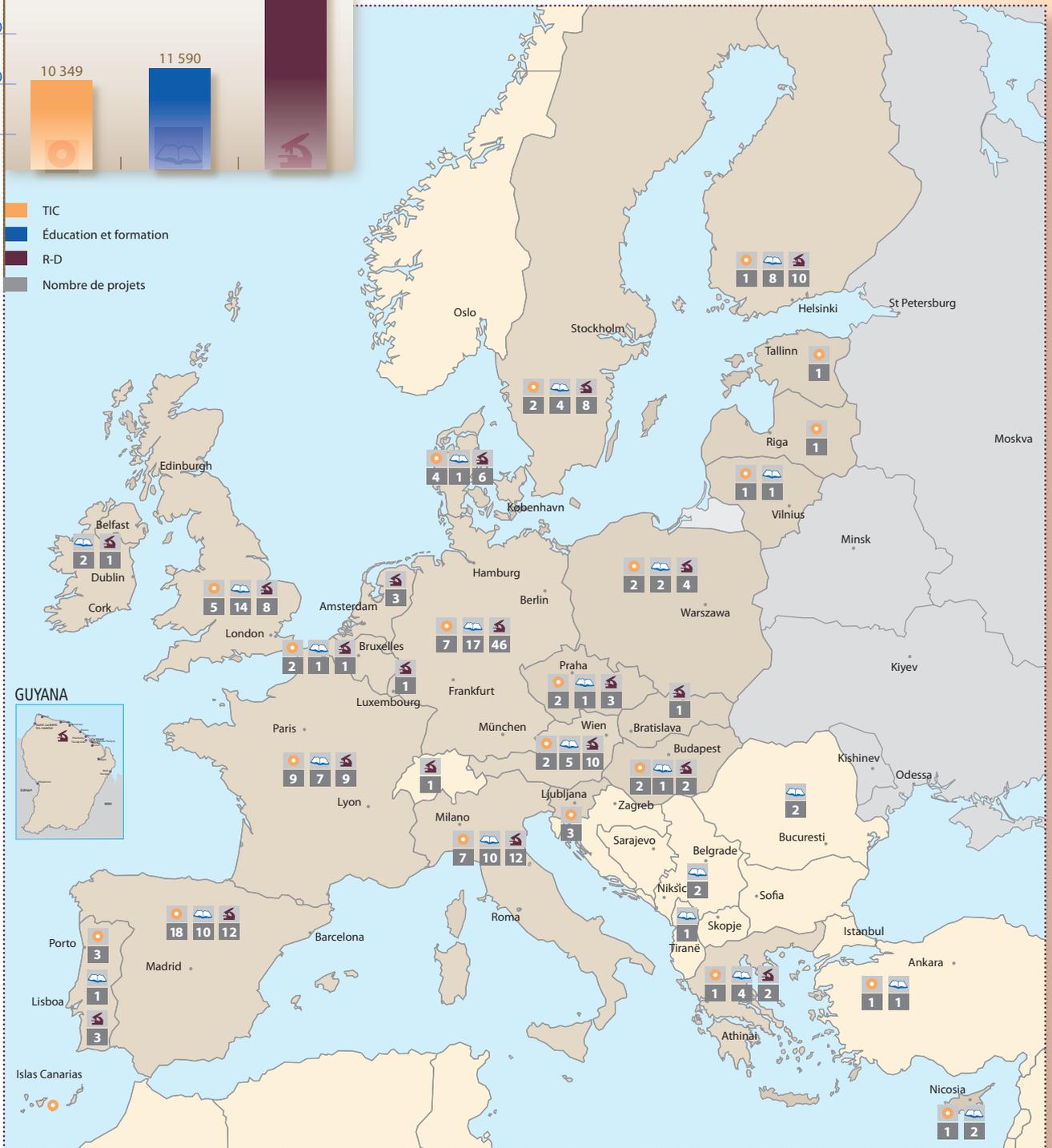
**Signatures: Initiative Innovation 2010  
(2000-2006)**

(en millions d'euros)



- TIC
- Éducation et formation
- R-D
- Nombre de projets

## Le financement de l'innovation depuis 2000



## Soutien à l'innovation

Dans les universités allemandes, la BEI a financé la recherche fondamentale. Dans ce pays également, elle a ouvert en faveur de la KfW une ligne de crédit de 200 millions d'EUR pour le financement du volet microcrédit du programme du gouvernement allemand pour la promotion de la formation professionnelle et de l'esprit d'entreprise que l'établissement met en œuvre au profit des travailleurs qualifiés. Le but recherché est l'acquisition de connaissances et de compétences, notamment en matière de gestion, de comptabilité, de droit et de compétences professionnelles de haut niveau, afin de donner aux participants la possibilité soit de se lancer en tant qu'entrepreneur soit d'obtenir un poste à hautes responsabilités dans leur secteur de compétence. Le programme du gouvernement s'inscrit dans le cadre du système éducatif allemand qui vise à épauler les personnes poursuivant un apprentissage tout au long de la vie en dehors du cadre universitaire. Il joue un rôle important dans la fourniture d'une main-d'œuvre hautement qualifiée dans toute la chaîne de production et de services, en offrant une souplesse accrue et une innovation progressive et cumulée.

Souvent en rapport avec l'éducation et la formation, le secteur de la santé publique joue aussi, de toute évidence, un rôle majeur dans le capital humain. C'est la raison pour laquelle la BEI a financé en 2006 la modernisation et la rénovation d'hôpitaux : l'hôpital d'Arras dans le Pas-de-Calais et les hôpitaux de Marseille et de Nice (France), l'hôpital universitaire de Rotterdam (Pays-Bas) ainsi que les hôpitaux Royal London et Barts (Royaume-Uni), par exemple.

### Réseaux de technologies de l'information et de la communication

Dans ce secteur, l'investissement a été encouragé par des prêts de la BEI totalisant plus de 1,3 milliard d'EUR. Ces réseaux sont des instruments essentiels de la diffusion de l'innovation et de l'échange de données. La mise en place de réseaux d'accès à large bande revêt également une grande importance. La BEI a prêté 160 millions d'EUR à Telecom Italia pour la réalisation

d'investissements dans des réseaux à large bande en France. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie du promoteur, qui cherche à réaliser des projets compétitifs sur de nouveaux marchés dûment sélectionnés en Allemagne, aux Pays-Bas et en France.

À Prague, la Banque a financé la nouvelle plate-forme informatique de Deutsche Post, qui intègre les services de colis, de courrier exprès et de logistique. Le nouveau centre instaure une plate-forme informatique unique pour Deutsche Post World Net. Les services de cette société sont largement tributaires de l'avantage concurrentiel que procure un traitement des opérations technologiquement performant, les gains d'efficacité étant obtenus grâce à la mise en œuvre de technologies de pointe.

Les projets audiovisuels figurent également sur la liste des interventions de la BEI dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, qui visent à renforcer la compétitivité internationale de ce secteur. En règle générale, les prêts consentis dans l'audiovisuel concernent principalement des opérations avec partage des risques, qui sont élaborées avec des établissements financiers spécialisés. En 2006, la BEI a également prêté 75 millions d'EUR à BBC Worldwide pour l'aider à financer ses investissements dans de nouveaux contenus audiovisuels au cours de la période 2006-2008. Les émissions ainsi produites seront principalement des documentaires et des émissions consacrées aux sciences naturelles et au divertissement.

### Instruments de prêt avec partage des risques

Le secteur de l'innovation a ceci de particulier qu'il opère souvent à la lisière des nouvelles technologies, où il ouvre de nouvelles perspectives. C'est pourquoi il arrive fréquemment que les investissements ne puissent être financés par des prêts standard mais nécessitent la mise en place d'instruments financiers avec partage des risques.

Consciente de cet état de fait, la BEI a créé un Mécanisme de financement structuré (MFS), qui lui permet



Soutien à l'innovation

## Les résultats chiffrés

|   | (en milliards d'euros) |             |                         |
|---|------------------------|-------------|-------------------------|
|   | 2006                   | 2005        | 2000-2006               |
| Recherche-développement et innovation     | 6,7                    | 6,2         | 23,0                    |
| Éducation et formation                    | 1,9                    | 2,3         | 11,1                    |
| Réseaux d'information et de communication | 1,3                    | 1,9         | 9,9                     |
| <b>Total I2i dans l'UE</b>                | <b>10,4</b>            | <b>10,7</b> | <b>44,8<sup>4</sup></b> |

<sup>4</sup> Dont 300 millions d'EUR en faveur des laboratoires du CERN en Suisse.



de soutenir des projets prioritaires et des promoteurs qui n'ont pas valeur d'investissement, en affectant une partie de l'excédent de la Banque à la couverture des risques de crédit plus élevés qui y sont associés. Le MFS n'est pas exclusivement réservé à l'innovation ; il peut aussi être utilisé dans d'autres domaines. En 2006, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation de la provision correspondante, qui est passée de 750 millions d'EUR à 1,25 milliard d'EUR ; il a par ailleurs fixé à 3,75 milliards d'EUR l'enveloppe globale pour les futures affectations de capital au titre du MFS.

Une partie de la dotation du MFS sera affectée à un nouveau mécanisme de partage des risques qui est renforcé par la participation de la Commission européenne, l'Instrument de financement avec partage des risques (IFPR). La Commission contribue à la couverture des risques de crédit à l'aide d'une fraction des ressources disponibles au titre du 7<sup>ème</sup> programme-cadre pour la recherche. À partir de 2007, l'IFPR permettra d'améliorer l'accès des entreprises privées et des organismes publics au financement par l'emprunt grâce à l'offre d'instruments financiers supplémentaires : prêts conditionnels ou subordonnés, financements mezzanine, produits dérivés, produits indirects et instruments assimilables à des fonds propres, par exemple. Le financement avec partage des risques requiert la mobilisation d'un effectif important mais il génère une valeur ajoutée et constitue l'instrument idéal pour la réalisation du programme de Lisbonne.

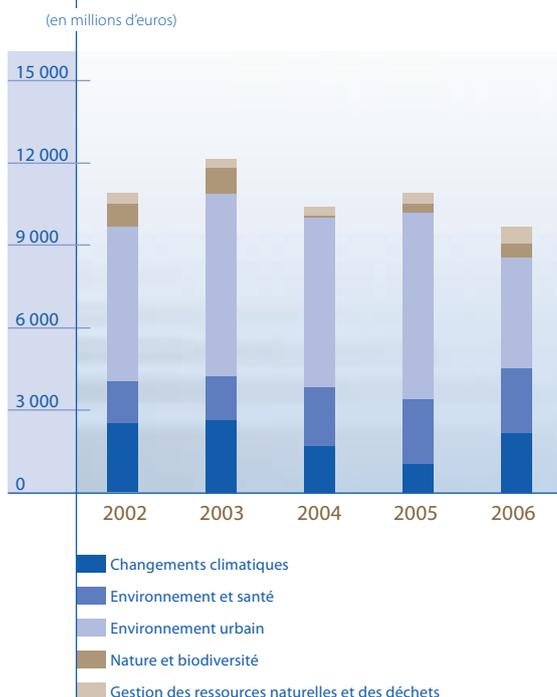


## Viabilité environnementale

Les activités de la BEI au titre de la viabilité environnementale couvrent toute la gamme des problématiques liées à l'environnement et, plus particulièrement, les changements climatiques, la protection de la nature et des espèces, la santé, les ressources naturelles et la gestion des déchets, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain.

En 2006, les projets à caractère environnemental dans l'Union européenne ont bénéficié de prêts directs d'un montant total de 10,9 milliards d'EUR, soit 24 % de l'ensemble des prêts. Mais les investissements en faveur de l'environnement peuvent aussi être financés au travers de lignes de crédit. Ainsi, en Italie, une ligne de crédit de 50 millions d'EUR destinée exclusivement à des projets d'investissement environnementaux de petite dimension a été consentie à Dexia Crediop; en Allemagne, Helaba (Landesbank Hessen-Thüringen) et BayernLB ont obtenu des lignes de crédit de 151 millions d'EUR et 300 millions d'EUR respectivement pour financer des projets de petite

Projets environnementaux, par catégorie  
Prêts individuels, 2002-2006



Projets environnementaux, par catégorie  
Prêts individuels en 2006

| (en millions d'euros)                            |         | Total          |
|--|---------|----------------|
| Changements climatiques                          | 2 158,7 |                |
| Environnement et santé                           | 2 334,5 |                |
| Environnement urbain                             | 4 058,1 |                |
| Nature et biodiversité                           | 473,8   |                |
| Gestion des ressources naturelles et des déchets | 624,4   |                |
| <b>Total des prêts individuels</b>               |         | <b>9 650,0</b> |

dimension dans les domaines de l'innovation, de l'environnement et des soins de santé.

### Lutte contre les changements climatiques

En 2006, on a vu s'intensifier les signes de la rapidité et de la gravité du dérèglement climatique, et les questions liées à l'évolution du climat sont restées au cœur des préoccupations environnementales. C'est dans ce contexte qu'un effort particulier a été consenti à l'appui du protocole de Kyoto – qui vise à réduire de 8 % d'ici 2008-2012 les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990 – avec 2,3 milliards d'EUR de prêts pour des investissements en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

En Espagne, par exemple, la BEI a accordé un prêt d'un montant de 70 millions d'EUR pour financer la construction de la première grande centrale héliothermique commerciale dans l'Union européenne. La centrale Andasol est située dans une large vallée au nord de la Sierra Nevada, à une soixantaine de kilomètres de Grenade, un emplacement idéal du fait du rayonnement solaire élevé dont il bénéficie.



## Viabilité environnementale

Cette centrale offre l'occasion d'expérimenter un nouveau système de stockage thermique à haute température, qui doit permettre de porter la durée de production quotidienne d'électricité à plus de 12 heures en hiver et à 20 heures en été. Ces générateurs solaires viendront remplacer des centrales électriques à énergies fossiles, contribuant ainsi à enrayer les changements climatiques. La centrale Andasol devrait aussi servir d'exemple pour promouvoir une nouvelle génération de centrales solaires à concentration dans l'UE. Le prêt de la BEI a rem-

porté le prix Euromoney de la meilleure opération de financement sur projet dans le domaine des énergies renouvelables – énergie solaire – en 2006 (European Renewables Solar Deal of the Year 2006).

En 2006, le système communautaire d'échange de quotas d'émission (Emissions Trading Scheme – ETS) a continué à se développer. Dans le cadre de l'ETS, environ 12 000 installations industrielles implantées dans l'UE sont soumises à un plafonnement de leurs émissions de dioxyde de carbone et ont la possibi-

### L'empreinte de la BEI

*Tout autant que par son activité de prêt, la BEI produit par son existence même – ses locaux et son personnel – des effets sur l'environnement. C'est ce qui constitue l'empreinte environnementale de la Banque en tant qu'entreprise.*

*La BEI s'emploie en permanence à améliorer les performances environnementales des bâtiments qu'elle occupe et la gestion de ses bureaux. Les principaux champs d'action à cet égard sont l'augmentation de l'efficacité énergétique, la collecte et le recyclage de déchets et l'introduction progressive de la prise en compte du critère écologique lors de la passation des marchés, dans le cadre d'un système intégré de gestion environnementale.*



*Le nouvel immeuble de la BEI, qui est en cours de construction à côté de son siège actuel à Luxembourg, offre l'occasion de prendre en compte dès l'origine les préoccupations écologiques. L'objectif est de minimiser les incidences négatives que la construction et l'exploitation d'un immeuble de bureaux peuvent avoir sur l'environnement, tout en veillant à mettre en place des conditions favorables au bien-être de ses occupants. Les effets du nouveau bâtiment sur l'environnement ont été pris en compte dès la phase de conception. L'une des préoccupations concernait l'utilisation rationnelle de l'énergie; les techniques mises en œuvre contribueront à réduire la consommation d'énergie de plus de 50 % par rapport à un immeuble de bureaux classique.*

*Ce nouvel immeuble, qui devrait être achevé au début de 2008, est le premier bâtiment en Europe à être certifié suivant la méthode d'évaluation des incidences sur l'environnement élaborée par le Building Research Establishment (BREEAM), avec la mention « très bien » pour sa conception.*



## Viabilité environnementale

lité d'acquérir et de céder des droits d'émission afin de remplir leurs obligations juridiques en la matière. La BEI joue un rôle actif dans le développement du marché des crédits-carbone; elle a ainsi mis sur pied et gère, avec la BERD et avec la Banque mondiale, respectivement, deux fonds carbone qui sont opérationnels depuis la fin de 2006.

Le Fonds multilatéral pour l'échange de crédits carbone (FMCC), une initiative conjointe de la BERD et de la BEI qui bénéficie d'un engagement de 165 millions d'EUR de la part de six États membres et de six

entreprises énergétiques, devrait augmenter sensiblement la génération de crédits carbone dans tous les pays d'Europe centrale et d'Asie centrale. Il existe dans ces pays un énorme potentiel pour réduire de façon à la fois efficace et économique les émissions de gaz à effet de serre au travers d'améliorations de l'efficacité énergétique, projets que la BEI comme la BERD sont disposées à financer. Ces initiatives auront pour effet de créer des crédits carbone échangeables; en investissant dans le FMCC, les pays (qui doivent être actionnaires soit de la BERD, soit de la BEI) et les entreprises pourront acquérir des crédits découlant de pro-

### L'environnement urbain et l'initiative JESSICA

*La protection de l'environnement urbain figure désormais parmi les objectifs clés de la politique européenne. Les décideurs, que ce soit au niveau de l'UE ou à l'échelon national, régional ou local, sont de plus en plus conscients de l'impact des poches de pauvreté et d'exclusion sociale sur la qualité de vie et la santé économique des zones urbaines. La stratégie de prêts de la BEI, à l'instar de la politique de l'UE, promeut la concentration urbaine pour enrayer l'expansion tentaculaire des banlieues et freiner la demande d'aménagement des rares ressources foncières environnantes. La densification du tissu urbain est également propice à une utilisation plus efficace de l'énergie, car elle réduit la demande de déplacements automobiles et facilite l'utilisation des transports en commun. La BEI voit en outre dans la richesse du patrimoine culturel et architectural des quartiers historiques un précieux facteur de régénération des centres-villes. En 2006, elle a prêté 4,1 milliards d'EUR pour des projets de rénovation et de transport en milieu urbain dans l'Union européenne.*

*Częstochowa, située dans le nord de la Silésie, en Pologne, est une ville relativement modeste comptant environ 250 000 habitants. Cependant, elle abrite le monastère paulinien de Jasna Góra, édifié au XIV<sup>e</sup> siècle, qui fait partie des lieux de pèlerinage les plus fréquentés de la chrétienté, avec plus de 4 millions de visiteurs par an. La ville subit donc une pression disproportionnée sur ses infrastructures urbaines. L'afflux de visiteurs étant crucial pour l'économie locale, la BEI a consenti en 2006 un prêt de 29 millions d'EUR pour la modernisation des infrastructures urbaines et des services municipaux.*



*De nombreuses grandes villes européennes ont adopté des plans d'urbanisme accordant une attention particulière aux*



## Viabilité environnementale

quartiers qui donnent des signes de délabrement matériel et de carences socio-économiques plus généralisées. En 2006, la BEI s'est associée à un programme national de rénovation urbaine et sociale en France, en prêtant 500 millions d'EUR pour soutenir les investissements des collectivités locales dans 200 quartiers sensibles sur l'ensemble du territoire.

Les investissements dans des moyens de transport public durables vont de pair avec la rénovation urbaine et apportent une contribution positive à l'environnement urbain en favorisant le report modal de la voiture vers les transports collectifs. En Roumanie, la BEI a prêté 63 millions d'EUR pour financer des travaux de prolongement et de modernisation du métro de Bucarest. Cette opération s'ajoute à de précédents prêts accordés dans le même but, d'un montant total de 215 millions d'EUR. À Valence, en Espagne, la Banque a financé le remplacement d'une ligne ferroviaire de banlieue obsolète, desservie par des trains à locomotives diesel vétustes, par un prolongement du métro qui suit le même tracé mais avec une capacité et une fréquence accrues.

L'année 2006 a vu avancer la préparation de JESSICA (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas), une nouvelle initiative de la Commission européenne, appuyée par la BEI, en faveur de la rénovation urbaine dans les zones qui pourront bénéficier des Fonds structurels de l'UE (Fonds européen de développement régional et Fonds social européen) sur la période budgétaire 2007-2013. La Banque de développement du Conseil de l'Europe a décidé de se joindre à l'initiative, de même que d'autres institutions de financement internationales ; le secteur bancaire commercial et le secteur privé pourraient également y participer.

L'objectif de JESSICA est de donner une impulsion supplémentaire à la rénovation urbaine en utilisant de nouveaux produits financiers. JESSICA prévoit l'investissement des versements intermédiaires des Fonds structurels dans des fonds de développement urbain au moyen de dispositifs financiers renouvelables, essentiellement des fonds propres, des garanties ou des prêts subordonnés. Les fonds recouverts peuvent être réinvestis dans des projets urbains, y compris sous la forme de subventions. Les caractéristiques communes des fonds de développement urbain sont une approche commerciale, puisqu'ils sont censés recouvrer au minimum leur mise de départ, et le fait qu'ils doivent investir dans des projets générateurs de recettes qui sont intégrés à des programmes de rénovation ou d'aménagement urbains bien définis. Les États membres ont la possibilité de désigner la BEI comme gestionnaire de ces fonds. Une telle décision faciliterait le cofinancement avec des prêts BEI, outre que le savoir-faire et l'expérience de la Banque dans la rénovation urbaine seraient directement disponibles.

*JESSICA aura pour avantages de :*

- ⇒ mobiliser des ressources supplémentaires pour soutenir des partenariats public-privé et d'autres projets d'aménagement urbain dans les régions ;
- ⇒ tirer parti du savoir-faire d'institutions spécialisées comme la BEI et la Banque de développement du Conseil de l'Europe dans les domaines du financement et de la gestion ;
- ⇒ encourager plus fortement les bénéficiaires à mener à bien leurs projets grâce à l'association des aides non remboursables et d'autres produits financiers ;
- ⇒ garantir une viabilité à long terme grâce au caractère renouvelable des contributions que le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen apporteront à des fonds spécialisés dans les investissements en faveur de l'aménagement urbain.



## Viabilité environnementale

jets financés par l'une ou l'autre des deux institutions dans la région. Dans la même veine, la Banque mondiale et la BEI ont mis au point le Fonds carbone pour l'Europe (FCE) qui offrira aux États membres de l'UE et aux entreprises un réseau leur permettant d'acquérir des crédits carbone et de vendre ceux générés par les projets préparés et financés par la Banque mondiale ou la BEI. Le FCE a été lancé avec une première tranche de 50 millions d'EUR.

L'un des avantages de la participation de la BEI, de la BERD et de la Banque mondiale au domaine des crédits carbone est l'accès direct à leur portefeuille de projets, qui recèle un vaste potentiel de génération de crédits. Ces trois institutions ont, avec les pays hôtes et leurs entités chargées des projets, des relations bien établies, construites sur des années de soutien aux projets sous-jacents. Pour promouvoir ces initiatives, la BEI peut apporter une assistance technique financée grâce à un dispositif spécialement élaboré à cette fin, le Mécanisme d'assistance technique relatif aux changements climatiques (MATCC), qui prévoit l'octroi de financements non remboursables à l'appui de projets favorisant la génération de crédits carbone. Ce mécanisme est devenu pleinement opérationnel en 2006.

### Eau et assainissement

La gestion des ressources hydriques est, pour l'Union européenne, une pièce maîtresse des politiques environnementales, régionales et de développement. Dans l'UE, le principal moteur de l'investissement dans ce secteur au cours des dix dernières années a été le renforcement des normes environnementales, notamment avec les directives de l'UE sur la collecte et le traitement des eaux urbaines résiduaires, sur l'eau potable, et sur la qualité des eaux de baignade. À l'avenir, l'élément moteur de ces investissements sera la directive-cadre de l'UE sur l'eau, qui promeut la gestion durable des ressources au travers d'une gestion intégrée des bassins versants. L'objectif de cette directive est d'obtenir un bon état écologique pour tous les plans d'eau dans l'UE d'ici 2015.

La plupart des projets financés concernent la modernisation et l'extension de réseaux existants de distribution, de collecte et de traitement dans le cadre de programmes d'investissement nationaux, régionaux ou locaux de grande envergure. Ainsi, en 2006, Águas de Portugal a obtenu 420 millions d'EUR pour des investissements dans la fourniture d'eau en gros et dans la collecte et le traitement des eaux usées par des compagnies régionales des eaux sur l'ensemble du territoire portugais. Ces investissements profiteront à quelque 5 millions de personnes (soit environ 50 % de la population du Portugal), réparties dans tout le pays. Leur objectif principal est de réduire les risques pour la santé publique en améliorant la qualité des ressources en eau des régions concernées, notamment au niveau des eaux souterraines, des cours d'eau et du littoral, tout en faisant baisser le coût de la distribution d'eau potable et en accroissant le potentiel récréatif des eaux de surface.

### La qualité environnementale des projets, critère premier

La BEI étant une institution européenne, il lui incombe de veiller à ce que tous les projets qu'elle finance en Europe soient conformes aux politiques, principes et normes de l'UE en matière d'environnement. Dans les États membres et dans les pays candidats, la Banque vérifie donc que les projets sont conformes à la législation environnementale, nationale et communautaire pertinente, et plus particulièrement aux directives relatives à l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE), à la pollution industrielle, à la gestion de l'eau et des déchets, à la pollution de l'air et du sol, à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail et à la protection de la nature.

À l'extérieur de l'Europe, la Banque s'attache aussi à appliquer les normes les plus élevées possible, en tenant compte du contexte local en tant que de besoin. Dans certains cas, l'application pleine et entière des normes environnementales de l'UE peut s'avérer trop difficile pour des raisons financières



### Viabilité environnementale

ou de gestion, mais doit néanmoins rester un but à plus long terme.

La Banque a exposé publiquement cette politique en lançant, en 2006, les Principes européens pour l'environnement (PEE). Entérinant l'approche communautaire en matière d'environnement, les PEE sont une proclamation publique des solides références de la BEI dans le domaine de la gestion environnementale. Les PEE ont été avalisés par quatre autres institutions multilatérales de financement : la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque nordique d'investissement et la Société nordique de financement pour l'environnement. Les PEE, qui bénéficient par ailleurs d'un soutien affirmé de la Commission européenne, doivent aider ces institutions à mieux harmoniser

leur approche en matière d'environnement, tout en offrant un mécanisme cohérent et visible à présenter aux promoteurs des projets pour aborder les questions environnementales.

### Évaluation sociale

Le terme « environnement » revêt pour la BEI une acception relativement large qui recouvre notamment un certain nombre d'aspects sociaux. L'évaluation sociale devenant une préoccupation majeure, en particulier pour les projets situés à l'extérieur de l'Union européenne, ces questions ont fait l'objet d'une attention systématique en 2006.

Pour procéder à l'évaluation sociale des projets situés dans les pays en développement, la Banque applique les bonnes pratiques que les institutions financières internationales ont mises au point en la matière. Elle fonde son approche sur l'identification des conséquences sociales potentiellement néfastes des projets et sur l'adoption de mesures d'atténuation et de compensation. L'évaluation sociale des projets comprend un examen systématique de leurs répercussions éventuelles sur la répartition des revenus et de leurs effets probables en termes d'atténuation de la pauvreté. L'examen inclut également une analyse des normes de travail, de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail et d'autres aspects tels que la réinstallation des populations déplacées, les répercussions sur les peuples autochtones et le patrimoine culturel. La participation et la consultation des parties prenantes ainsi que d'autres questions de gestion et de direction sont aussi examinées. Ce processus d'évaluation permet d'obtenir une image complète des perspectives sociales que les projets financés par la BEI sont susceptibles d'offrir à la population locale et à la société en général dans les pays où ils sont mis en œuvre.

Depuis 2006, les activités de la BEI à l'appui d'un environnement durable sont décrites en détail dans le Rapport annuel de la Banque sur la responsabilité d'entreprise, qui peut être obtenu sur demande.





## Les réseaux transeuropéens (RTE) de transport pour l'Europe

Les réseaux d'énergie et de transport sont souvent définis comme les artères de la société industrielle moderne et leur bon fonctionnement est vital pour la santé et le dynamisme de l'Europe. L'énergie et les transports sont interdépendants car les transports nécessitent de l'énergie et la distribution d'énergie est en grande partie tributaire des liaisons de transport<sup>5</sup>.

Le développement de réseaux transeuropéens de transport est fondamental pour la création du marché intérieur et le renforcement de la cohésion économique et sociale. La BEI est le premier bailleur de fonds à long terme, dans l'UE, pour les projets d'infrastructure, et le financement de réseaux transeuropéens d'infrastructures de transport est l'une de ses activités principales.

En 1993, les RTE sont devenus une priorité de l'UE et, depuis lors, la Banque a soutenu leur développe-

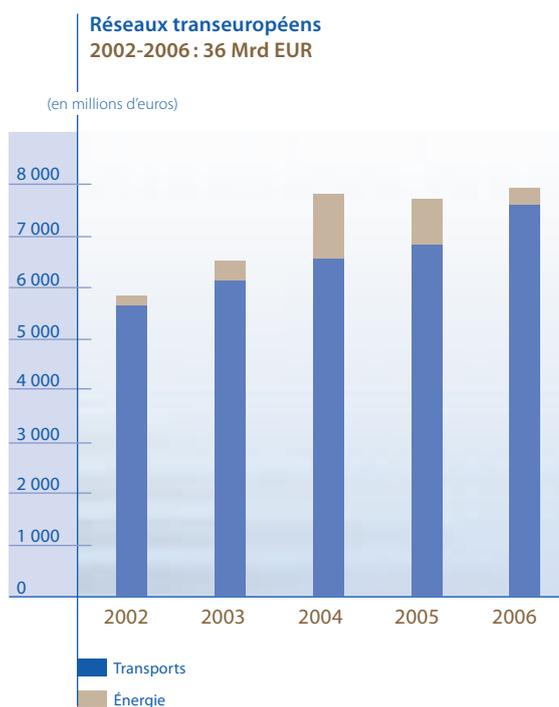
ment en accordant des prêts pour un montant total de 77 milliards d'EUR. Aux côtés de la recherche-développement et de l'innovation, les RTE sont l'un des piliers de l'Action européenne pour la croissance lancée en 2003. Dans le cadre de cette initiative, qui vise à renforcer le potentiel de croissance de l'Europe à long terme, 30 projets prioritaires de transport ont été recensés, parmi lesquels 21 bénéficient actuellement d'un soutien de la BEI. La Banque s'est en outre engagée à prêter 75 milliards d'EUR en faveur des RTE durant la période 2004-2013.

<sup>5</sup> La présente section est consacrée aux réseaux transeuropéens de transport. Les RTE d'énergie font l'objet de la section « Pour une énergie sûre, compétitive et durable », un objectif à part entière de la BEI depuis 2006.

### Les RTE en 2006

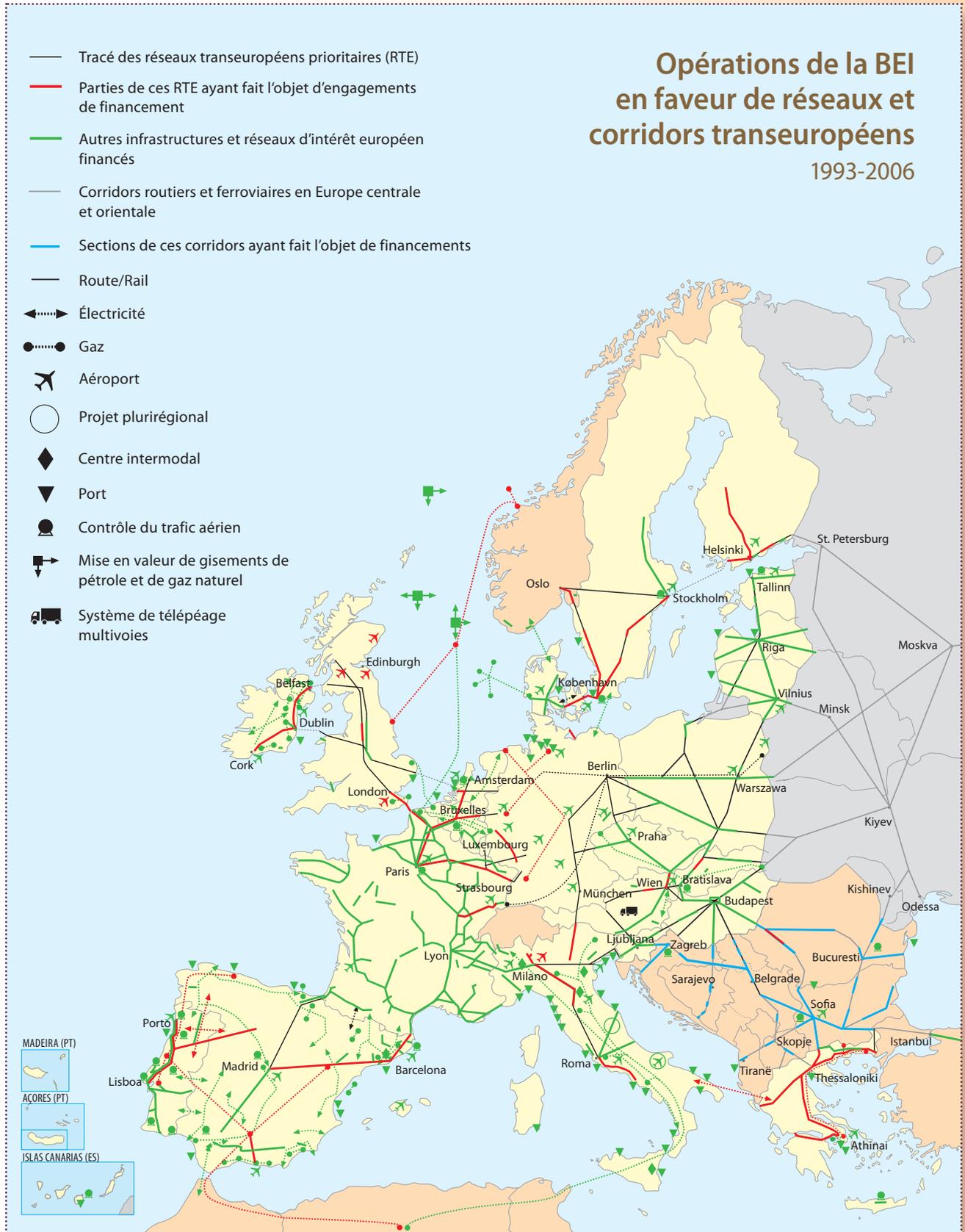
En 2006, les financements de la BEI à l'appui des RTE de transport dans l'UE à 25 se sont montés à 7,3 milliards d'EUR, dont 3,2 milliards d'EUR (43 %) pour des projets routiers, 2,8 milliards d'EUR (38 %) pour des projets ferroviaires – secteur prioritaire pour l'UE et la BEI en matière de transports –, et le solde pour des investissements portuaires et aéroportuaires.

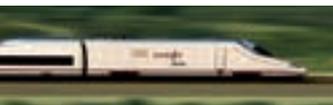
L'Espagne et le Portugal ont été les principaux pôles d'attraction des prêts de la Banque en faveur des RTE. En 2006, les prêts accordés dans ces deux pays pour des projets de RTE se sont montés à 3,171 milliards d'EUR, dont 2,9 milliards d'EUR en Espagne, et 1,1 milliard d'EUR ont été consacrés à des projets de RTE prioritaires. En Espagne, la BEI a appuyé la construction de lignes ferroviaires à grande vitesse – les lignes Madrid-Barcelone-Figueres et Cordoue-Malaga –, et au Portugal, des investissements concernant la Linha do Norte. Au Pays basque, la Banque a financé la modernisation d'infrastructures autoroutières.





Les réseaux transeuropéens (RTE) de transport pour l'Europe





Les réseaux transeuropéens (RTE) de transport pour l'Europe



En Pologne, la Banque a prêté 300 millions d'EUR pour des travaux de construction ou de réfection de trois autoroutes situées dans l'ouest du pays, afin d'améliorer les connexions et l'accès aux autres États membres de l'UE. Les investissements soutenus concernent un tronçon de l'autoroute A1 qui relie Katowice et sa banlieue à la frontière tchèque, un tronçon de l'autoroute A4 qui relie Katowice à la frontière allemande, et un tronçon de l'A6 qui passe à proximité de Szczecin, rejoint la frontière allemande et se prolonge ensuite jusqu'à Berlin.

En France, la BEI participe au financement de plusieurs investissements dans des lignes ferroviaires à grande vitesse: le TGV Atlantique, le TGV Nord Europe, le TGV Méditerranée et le TGV Est. En 2006, la Banque a appuyé la construction de la première phase de la branche est d'une nouvelle ligne de train à grande vitesse, la LGV Rhin-Rhône, entre Dijon et la frontière allemande. Cette nouvelle ligne fournit un maillon manquant pour le projet de RTE ferroviaire prioritaire qui vise à améliorer le transport par rail sur l'axe Lyon/Genève-Duisburg-Anvers/Rotterdam. Étant donné que la première phase du projet porte sur un tronçon qui traverse une région bénéficiant d'une aide des Fonds structurels et en améliore l'accessibilité, l'investissement aura également des retombées positives sur le plan du développement régional. L'opération présente une caractéristique

particulière qui souligne la valeur ajoutée financière apportée par la BEI: ce prêt de 150 millions d'EUR est consenti pour une durée de 50 ans.

En 2006, des aéroports, des centres de contrôle du trafic aérien et des ports constituant des éléments de réseaux transeuropéens ont été financés en Autriche, en Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne et en Grèce, pour un montant total de 1,3 milliard d'EUR.

Par ailleurs, 738 millions d'EUR ont été alloués à des projets situés sur des axes de transport majeurs dans des pays voisins de l'UE. La BEI a ainsi prêté 210 millions d'EUR pour la construction en Croatie du dernier tronçon de l'autoroute Rijeka-Zagreb, située dans le corridor paneuropéen qui va de la frontière hongroise à la Slovénie en passant par la Croatie. En Norvège, 112 millions d'EUR sont allés à la construction d'un tronçon à quatre voies de l'autoroute E-18, qui prolonge le Triangle nordique, un projet prioritaire de RTE-T reliant la Norvège, la Suède, la Finlande et le Danemark entre eux et au reste de l'UE.

### La BEI, source de financements et de savoir-faire

Une évaluation ex post des prêts de la BEI en faveur de projets de RTE<sup>6</sup>, menée par sa division indépendante «Évaluation des opérations» et publiée en 2006, concluait que le principal point fort de la Banque tient au fait qu'elle fournit, à des conditions et à des taux compétitifs, les ressources financières requises – d'un montant souvent considérable – selon des modalités qui répondent aux besoins de l'emprunteur. Toutefois, elle apporte de surcroît une importante contribution non financière. La BEI possède de l'expérience ainsi qu'un savoir-faire spécialisé, et sa présence très en amont dans le montage des projets permettent d'aboutir dans les délais voulus à des accords sur l'organisation du projet et sa structure financière.

<sup>6</sup> Ce document, intitulé «Évaluation des projets de RTE transfrontaliers», peut être consulté sur le site Web de la BEI à l'adresse [www.bei.org](http://www.bei.org).



### Les réseaux transeuropéens (RTE) de transport pour l'Europe

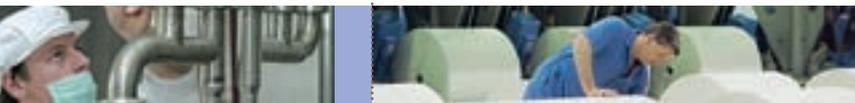
La BEI joue un rôle important en favorisant la participation du secteur privé au financement des RTE, et elle contribue à la mise en œuvre de partenariats public-privé (PPP) depuis la fin des années 80, époque où les premiers projets de ce type ont été conçus au Royaume-Uni. Elle est l'un des premiers bailleurs de fonds en faveur des PPP, et son portefeuille de prêts comprend une centaine d'opérations de ce type qui représentent quelque 20 milliards d'EUR au total. À la demande des autorités autrichiennes, la BEI a participé en 2006 au premier projet autoroutier mené dans ce pays dans le cadre d'un PPP qui, de plus, faisait partie d'un RTE. Elle a accordé un prêt de 350 millions d'EUR pour les études, la construction et l'exploitation, dans le nord-est de Vienne, du tronçon sud de l'autoroute du nord (A5) ainsi que de tronçons de la rocade nord et du périphérique extérieur de la ville. Cet investissement contribuera à améliorer le RTE prioritaire Gdansk-Katowice-Zilina/Brno-Vienne. Le marché est attribué sous la forme d'une concession qui repose sur des redevances de disponibilité

et des péages fictifs pendant une durée de 33 ans. La participation de la BEI à ce projet phare a permis d'améliorer sensiblement les modalités de financement pour l'emprunteur, ce qui se traduira en outre par un coût réduit pour le secteur public.

Afin de se prémunir contre les risques de crédit liés à certains projets de RTE de transport, la BEI peut recourir à son Mécanisme de financement structuré (MFS), qui lui permet de soutenir également des projets qui n'ont pas valeur d'investissement. Par ailleurs, à compter de 2007, un mécanisme de garantie pour les prêts en faveur de projets de RTE de transport, financé par la réserve du MFS et par des ressources budgétaires de l'UE, servira à garantir des crédits de soutien visant à couvrir le risque d'une insuffisance des recettes de trafic pendant la phase de démarrage. En outre, l'assistance technique fournie dans le cadre de JASPERS<sup>7</sup> devrait avoir des répercussions importantes sur la préparation et la réalisation de RTE de transport.

<sup>7</sup> Voir la section « Le développement équilibré de l'Union européenne ».





## Le soutien aux petites et moyennes entreprises

La BEI et le Fonds européen d'investissement mettent en commun leur savoir-faire et leur expérience pour soutenir les PME dans l'Union européenne. Ensemble, les instruments de financement proposés par les deux établissements du Groupe BEI permettent à ce dernier d'appuyer le plus large éventail possible d'investissements réalisés par des PME. Les lignes de crédit de la BEI récemment mises en place, ajoutées aux investissements du FEI dans le secteur du capital-risque et à ses garanties en faveur de PME, ont totalisé 8,6 milliards d'EUR en 2006, et quelque 209 000 PME ont bénéficié d'un soutien de la BEI ou du FEI.

### Les lignes de crédit, l'outil de la BEI en faveur des PME

La méthode choisie par la BEI pour soutenir les petites et moyennes entreprises consiste à accorder des financements attractifs à des banques intermédiaires, qui les utilisent ensuite pour financer des investissements mis en œuvre par des PME. Ces lignes de crédit constituent un outil de financement de première importance pour la BEI, les intermédiaires et les PME qui en bénéficient. Le savoir-faire financier de la BEI allié à la connaissance approfondie du marché local que possèdent les banques et institutions financières intermédiaires permet de créer des synergies pour améliorer l'accès des petites entreprises aux financements. Sans ces lignes de crédit accordées à des intermédiaires, la Banque ne financerait que des projets de grande dimension. Les montants empruntés par les PME varient considérablement, mais le maximum disponible dans le cadre de ces lignes de crédit est de 12,5 millions d'EUR pour chaque investissement.

En 2006, à l'intérieur de l'Union européenne, 107 nouvelles lignes de crédit de la BEI ont été signées avec 118 intermédiaires. En tout, on estime à 30 000 le nombre de PME qui ont bénéficié de financements de la BEI en 2006, et 75 nouvelles lignes de crédit destinées aux PME ont été ouvertes dans l'Union européenne, pour un montant total de 6 milliards d'EUR.

À l'instar des prêts directs, les lignes de crédit de la BEI peuvent avoir un effet de levier et encourager la participation d'autres bailleurs de fonds. En 2006, une ligne de crédit de près de 100 millions d'EUR

accordée à la Société régionale d'investissement de Bruxelles a été spécialement structurée dans ce but. Les fonds de la BEI serviront à cofinancer des PME, dans le but de promouvoir des investissements mis en œuvre dans les domaines de l'industrie et des services, y compris l'énergie, la protection de l'environnement, la santé et l'éducation. Les investissements des PME seront choisis parmi les propositions présentées à la Société régionale d'investissement de Bruxelles par un groupe de banques commerciales bien établies qui cofinanceront les projets retenus sur leurs propres ressources et selon le principe du partage des risques.

La diversification des intermédiaires constitue également un moyen d'améliorer l'accès des PME aux financements. Plus le nombre d'intermédiaires utilisant des fonds de la BEI sur un marché donné est élevé, plus la concurrence entre ces derniers pour obtenir la clientèle des PME est forte et plus les modalités et conditions proposées sont avantageuses pour les PME. En République tchèque, par exemple, Komerční Banka fait désormais partie des intermédiaires de la BEI. Komerční Banka, l'une des principales banques commerciales tchèques, possède une connaissance approfondie du marché local, en particulier grâce à son vaste réseau national d'agences. En obtenant, en 2006, une ligne de crédit de la BEI de 37,5 millions d'EUR, elle est devenue le dixième intermédiaire de la Banque en République tchèque.

Les lignes de crédit de la BEI peuvent également s'adresser à des PME appartenant à des segments spécifiques clairement définis. En Allemagne, par exemple, la première ligne de crédit entièrement destinée aux investissements de dimension



Le soutien aux petites et moyennes entreprises



## JEREMIE

*L'année 2006 a vu la création de JEREMIE (Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises), une nouvelle initiative en faveur des PME qui est venue enrichir la palette des produits financiers du Groupe BEI.*

*Le dispositif JEREMIE est une initiative conjointe de la Commission européenne et du Groupe BEI visant à donner aux États membres la possibilité de créer, en utilisant une partie de leur dotation au titre des Fonds structurels pour la période budgétaire 2007-2013, un fonds renouvelable géré par un intermédiaire et destiné à améliorer l'accès aux financements pour les petites entreprises, y compris les jeunes pousses, et à octroyer des microcrédits dans des zones de développement régional, et ce grâce à une palette de produits financiers adaptés à leurs besoins. Une équipe spécialement chargée de JEREMIE a été mise en place au sein du FEI. En collaboration avec les autorités des États membres, ces spécialistes évaluent actuellement cas par cas, et ce jusqu'à fin 2007, la valeur ajoutée que JEREMIE est susceptible d'apporter. Des protocoles d'accord ou des lettres d'entente ont été signés en 2006 avec la Slovaquie, la Grèce, la Roumanie et le Portugal, et les négociations avec plusieurs autres États membres en sont à un stade avancé.*

*L'initiative JEREMIE représente une innovation dans le domaine du financement des PME dans le sens où elle tire puissamment parti des Fonds structurels en donnant naissance à des ressources renouvelables, par l'intermédiaire d'un fonds de participation. Elle crée de nouvelles possibilités et constitue une avancée importante par rapport à l'ancienne approche du financement dans le cadre des Fonds structurels, qui reposait uniquement sur l'octroi d'aides non remboursables.*

moyenne en faveur de la recherche-développement et de l'innovation a été accordée à la Deutsche Bank en 2006. Un montant de 100 millions d'EUR de ressources BEI sera alloué à des investissements de RDI (coût des projets de 25 millions d'EUR au maximum, dont la moitié financée par des fonds de la BEI) mis en œuvre par des entreprises de taille moyenne, d'autres sociétés privées ou des entités semi-publiques telles que des consortiums de recherche.

La ligne de crédit accordée à Deutsche Bank cible les investissements des PME qui se situent dans la partie la plus haute de la fourchette en ce qui concerne le volume. D'autres lignes de crédit visent la partie basse de cette fourchette, c'est-à-dire les petites entreprises et les microentreprises, qui comptent moins de 10 salariés. En Pologne, par exemple, la BEI a accordé un prêt de 50 millions d'EUR à Raiffeisen Leasing Polska pour le financement d'investissements d'un montant compris entre 10 000 et 250 000 EUR. Les fonds de la BEI serviront à financer des projets dans les secteurs de l'industrie (essentiellement pour l'achat de matériel de transport), des services et du tourisme. La structure de l'opération financière est novatrice : elle consiste à

acquérir des titres adossés à des créances liées à des contrats de crédit-bail émanant de Raiffeisen Leasing Polska, une filiale polonaise du groupe Raiffeisen International, occupant une position de premier plan sur le marché du crédit-bail. Cette structure donne à la BEI la possibilité de contribuer au financement de PME par d'autres voies que l'octroi de lignes de crédit. Le Fonds européen d'investissement y participe également en qualité de garant.

## Le FEI

Le Fonds européen d'investissement est le seul organe de l'Union européenne spécialisé dans le financement des PME. La BEI est l'actionnaire majoritaire du Fonds, avec 61,2% des actions, aux côtés de la Commission européenne qui en détient 30% et d'institutions financières issues de 16 pays qui possèdent les 8,8% restants. Les activités du FEI sont centrées sur des instruments de capital-risque, de garantie et d'autres produits connexes. En 2006, le Fonds a soutenu 183 000 PME, dont près du tiers étaient des microentreprises de moins de 10 salariés.

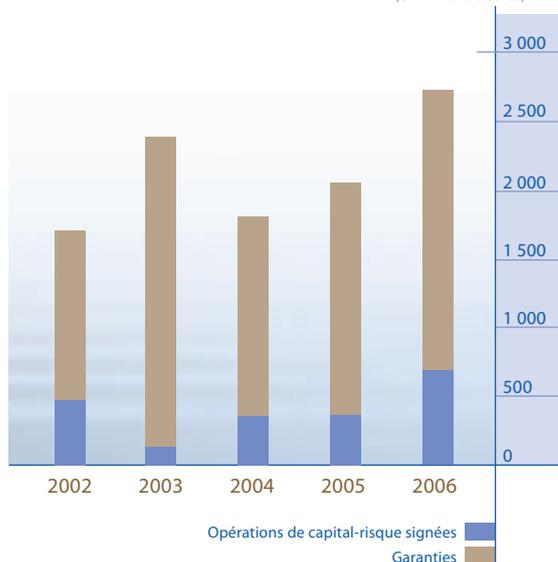


Le soutien aux petites et moyennes entreprises

### Opérations du FEI sur la période

2002-2006

(en millions d'euros)



Le FEI agit en tant que fonds de fonds investissant dans le secteur du capital-risque, notamment dans des fonds de haute technologie qui soutiennent les PME aux premiers stades de leur développement. Il propose également aux institutions financières des garanties en faveur de PME et de microcrédits. À l'instar de la BEI, le FEI soutient les PME par le canal d'intermédiaires financiers, ses contreparties étant des fonds de capital-

risque et des banques. Le FEI utilise ses ressources propres qui, à la fin de 2006, se montaient à 694 millions d'EUR, ainsi que des fonds dont la gestion lui est confiée par ses actionnaires ou par des tierces parties.

En 2006, le FEI a signé des accords d'investissement en capital-risque à hauteur de 688 millions d'EUR<sup>8</sup> et, à la fin de l'année, le total de ses engagements de capital-risque s'élevait à 3,8 milliards d'EUR. Fort de ses investissements dans 244 fonds, le FEI est l'un des principaux acteurs du secteur européen du capital-risque, non seulement en raison de l'ampleur et du champ d'application de ses investissements, mais aussi du fait de son rôle de catalyseur. En prenant des participations minoritaires dans des fonds, ce qui revient à leur conférer son « label de qualité », le FEI incite des investisseurs d'horizons divers, notamment du secteur privé, à s'engager à leur tour. En 2006, le Fonds a continué à élargir son champ d'activité en y faisant entrer, outre les fonds ciblant les entreprises en phase initiale, non seulement des organismes de transfert de technologies, mais aussi des fonds spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et avancé, dans l'optique de faciliter la commercialisation

des résultats de la recherche. L'année 2006 a également vu le tout premier investissement du FEI dans un fonds à vocation exclusivement environnementale, Environmental Technologies Fund, sur la base de ressources apportées par la Commission européenne.

Les opérations de garantie du FEI ont représenté 2 milliards d'EUR en 2006 et, à la fin de l'année, le total du portefeuille de garanties s'élevait à 11,1 milliards d'EUR, répartis sur 188 transactions. Le FEI propose deux grandes lignes de produits dans le cadre de son activité de garantie en faveur des PME : l'assurance-crédit et le rehaussement de crédit pour des opérations de titrisation.

Dans le cadre de son activité d'assurance-crédit, le FEI offre une couverture sous forme de garanties ou de contre-garanties pour le portefeuille de prêts PME, de microcrédits ou d'opérations de crédit-bail d'une contrepartie, le Fonds assumant jusqu'à 50 % du risque de crédit sur chacun des prêts ou actifs de crédit-bail en portefeuille. Cela se traduit pour la contrepartie par une économie de capital qui lui permet d'accorder davantage de prêts aux PME. Ces contreparties sont par exemple des banques, des sociétés de crédit-bail, des organismes de garantie ou des investisseurs généralistes. Cette activité est financée pour partie sur les fonds propres du FEI et pour partie sur mandat, au moyen de fonds mis à disposition par la Commission européenne.

Le FEI soutient également les activités de titrisation de prêts et de crédits-bails aux PME regroupés en portefeuilles par des institutions financières pour être cédés sur les marchés des capitaux. Une vingtaine de nouvelles opérations de rehaussement de crédit ont été conclues en 2006, notamment la première opération de titrisation multi-pays et multi-cédants (banques regroupant les actifs de PME) réalisée avec la KfW, Raiffeisenbank en République tchèque et Raiffeisenbank Polska en Pologne. On notera qu'une partie des actifs a été acquise par la BEI (on a mentionné plus haut le financement par la Banque de l'activité PME et microcrédit de Raiffeisenbank Polska). La valeur ajoutée du FEI tient à l'effet de levier qu'il exerce, grâce à sa notation AAA, sur des opérations de garantie ou de titrisation en faveur de PME.

<sup>8</sup> Les activités du FEI sont comptabilisées séparément et ne sont pas intégrées dans les chiffres des activités de prêt de la BEI.



## Pour une énergie sûre, compétitive et durable

Devant le regain d'intérêt accordé à l'approvisionnement énergétique de l'Europe, la BEI a décidé, en 2006, de mettre tout son poids dans la balance et de rassembler les diverses facettes de son activité dans le secteur de l'énergie pour l'élever au rang de priorité stratégique. Désormais, la promotion d'une énergie sûre, compétitive et durable fait partie des six grands objectifs de l'activité de la Banque dans l'Union européenne.

Depuis les chocs pétroliers des années 70 et leurs répercussions, les questions énergétiques n'ont jamais figuré en si bonne place dans le programme de l'Europe. Pour l'UE et pour la BEI, les trois grands enjeux sont la viabilité à long terme, la compétitivité et la sûreté de l'approvisionnement. La viabilité à long terme de l'approvisionnement est mise en cause par l'utilisation de ressources non renouvelables disponibles en quantités finies, et par leur incidence cumulée sur le milieu naturel, en particulier du fait des émissions de CO<sub>2</sub>. La compétitivité de l'approvisionnement énergétique est un facteur primordial pour le développement économique de l'Union européenne, étant donné la place centrale que l'énergie occupe dans tous les secteurs d'activité. Enfin, l'objectif de sûreté est à mettre en rapport avec la dépendance accrue de l'Europe vis-à-vis de l'approvisionnement extérieur, que vient encore amplifier l'existence de nombreux facteurs de risque à l'échelle internationale.

La BEI a délimité, dans le secteur de l'énergie, cinq domaines précis pour accorder des financements : les énergies renouvelables ; l'efficacité énergétique ; la recherche-développement et l'innovation en matière énergétique ; la sûreté et la diversification de l'approvisionnement interne (y compris les réseaux transeuropéens d'énergie) ; et la sûreté de l'approvisionnement externe. À partir de 2007, les prêts de la BEI en faveur de l'énergie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, devraient atteindre quelque 4 milliards d'EUR par an. Sur cette enveloppe globale, la BEI accordera entre 600 et 800 millions d'EUR à des projets relatifs aux énergies renouvelables, tandis que la moitié des crédits octroyés à l'appui de la création de capacités de production d'électricité devrait faire intervenir des technologies basées sur ce type d'énergie.

### Énergies renouvelables

En 2006, les prêts consentis en faveur de projets concernant les énergies renouvelables se sont montés à 524 millions d'EUR (objectif pour 2007 : entre 600 et 800 millions d'EUR au minimum), ce qui représentait 31 % des financements accordés par la Banque à l'appui de la production d'électricité. Au cours de la période 2002-2006, ces prêts ont totalisé 2,2 milliards d'EUR, soit 35 % en moyenne des financements en faveur de la production d'électricité.

En Espagne, la Banque a prêté, en 2006, 450 millions d'EUR à Iberdrola, le numéro un mondial du marché de l'énergie éolienne. Le plus gros prêt que la BEI ait jamais accordé à l'appui des énergies renouvelables a permis de financer la réalisation de 31 parcs éoliens et de deux mini-centrales hydro-électriques.

Conformément aux tendances observées en matière d'investissement, l'énergie éolienne a absorbé la majeure partie des financements accordés aux énergies renouvelables ces dernières années. Il est toutefois envisagé que la BEI diversifie son portefeuille dans le domaine des énergies renouvelables, en favorisant celles qui sont les moins développées – comme l'énergie solaire et surtout, les biocarburants – et les nouvelles technologies qui affichent de bonnes perspectives économiques à long terme. Le prêt de 70 millions d'EUR que la Banque a accordé à Andasol<sup>9</sup> en Espagne pour financer la construction de la première grande centrale héliothermique commerciale dans l'Union européenne ouvre d'intéressantes perspectives pour l'avenir.

<sup>9</sup> Voir la section « Viabilité environnementale ».



Pour une énergie sûre, compétitive et durable



### Efficacité énergétique

La BEI souhaite apporter une attention accrue aux questions d'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activité : industrie, transports, logement, services, etc. En 2006, elle a prêté 317 millions d'EUR à l'appui d'investissements contribuant à l'efficacité énergétique dans l'Union européenne. La production combinée de chaleur et d'électricité ainsi que les réseaux de chauffage urbain sont prioritaires pour la Banque. La réalisation de vastes investissements dans le domaine des économies d'énergie est possible et souhaitable, en particulier dans les États qui ont adhéré à l'UE en 2004 et dans les nouveaux États membres que sont la Bulgarie et la Roumanie, tout comme dans les pays voisins.

En Italie, la Banque a prêté à la société IRIDE, l'autorité de réglementation de l'électricité et du gaz, 120 millions d'EUR destinés à moderniser la capacité de production d'électricité et à installer des compteurs électroniques commandés à distance au sein du réseau de distribution d'électricité de Turin. L'investissement a pour objectif d'accroître le rendement énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie, mais aussi de répondre à la demande intérieure d'électricité avec un bon rapport coût-efficacité et des effets acceptables sur l'environnement. Il permettra de remplacer des unités thermiques anciennes, alimentées au fioul, par une technologie moderne à cycle combiné alimenté au gaz, plus propre et d'un meilleur rendement énergétique, pour produire de l'électricité et de la chaleur pour le chauffage urbain. L'installation de compteurs numériques suscite une meilleure régulation de la demande et une gestion plus efficace de la charge du réseau, qui entraînent toutes deux des économies d'énergie et une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

<sup>10</sup> Voir la section « Soutien à l'innovation ».

### Recherche-développement et innovation en matière énergétique

Les financements de la BEI à l'appui des investissements de RDI dans le secteur énergétique entrent pour une part importante dans le soutien que la Banque accorde à l'innovation<sup>10</sup>. Les prêts accordés en Allemagne pour financer un programme majeur d'investissement dans des activités de RDI visant la réduction des émissions et la sécurité des passagers, ainsi que la mise au point de voitures particulières fonctionnant à l'hydrogène, en sont de bons exemples. Dans le contexte de la RDI en matière énergétique, la Banque suit de près les travaux effectués dans le cadre des plates-formes technologiques européennes, par exemple celles dont les activités concernent la technologie fondée sur l'hydrogène et les piles à combustible, la photovoltaïque et l'énergie héliothermique.

### Réseaux transeuropéens d'énergie

Les projets énergétiques transeuropéens exigent de longues phases de préparation et de mise en œuvre, et des variations dans le rythme annuel des investissements – et du financement – sont inévitables. En 2006, les concours de la BEI à l'appui des RTE d'énergie ont totalisé 321 millions d'EUR, ce qui est relativement peu par rapport aux années précédentes. Les prêts ont servi à financer des projets dans les secteurs du gaz et de l'électricité en Irlande, au Royaume-Uni et en Grèce.

L'un des deux projets financés en Grèce porte sur un RTE d'énergie prioritaire et concerne la construction et l'exploitation d'un gazoduc de 85 kilomètres qui reliera les réseaux gaziers grec et turc, entre Komotini en Grèce



Pour une énergie sûre, compétitive et durable

et la frontière gréco-turque. Pour la Grèce, l'objectif est d'importer du gaz naturel en provenance de la mer Caspienne et du Moyen-Orient via la Turquie afin de répondre à l'accroissement de la demande et d'améliorer la sûreté de son approvisionnement. De plus, le gazoduc dote le pays de capacités qui rendraient possible, à l'avenir, le transit de gaz vers l'ensemble du marché européen grâce à la construction prévue de raccordements aux réseaux de l'Italie et des Balkans.

### Sécurité énergétique externe de l'UE et développement économique

En dehors de l'Union européenne, la BEI soutient l'objectif communautaire visant à créer, avec les pays voisins, une communauté paneuropéenne de l'énergie et à réaliser, dans les pays partenaires également, des investissements qui renforcent la sûreté de l'approvisionnement énergétique de l'Union. Par ailleurs, la Banque constitue une réserve de projets en matière de changements climatiques, et elle contribue à améliorer l'accès de la population, en particulier des couches sociales les plus pauvres, à des sources modernes d'énergie.

En 2006, la BEI a prêté 1 milliard d'EUR environ pour des investissements énergétiques à l'extérieur de l'UE, dont 594 millions dans le bassin méditerranéen. Les pays partenaires méditerranéens<sup>11</sup> connaissent des difficultés considérables d'approvisionnement, qui ne peuvent que s'aggraver dans les années à venir vu l'augmentation constante de la demande d'énergie. À l'heure actuelle, 16 millions de personnes vivant dans les régions les moins développées du pourtour méditerranéen n'ont toujours pas accès à l'électricité.

Les objectifs énergétiques du Partenariat euro-méditerranéen sont identiques à ceux de l'UE : garantir la sûreté de l'approvisionnement en électricité, la compétitivité du secteur de l'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique, et ce dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement. À

l'appui de ces objectifs, les opérations de prêt de la BEI au titre de la FEMIP portent essentiellement sur la construction et la modernisation d'infrastructures énergétiques nationales et régionales et sur l'amélioration de l'intégration des marchés énergétiques euro-méditerranéens, ce qui renforcera la sûreté de l'approvisionnement pour tous les pays concernés. Depuis 2002, 20 contrats de financement relatifs à la réalisation de projets énergétiques dans les pays partenaires méditerranéens ont été signés dans le cadre de la FEMIP, pour un montant global de 2,8 milliards d'EUR, soit 42 % du total des prêts de la FEMIP.

Les investissements énergétiques ont également joué un rôle important dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ; en 2006, ils ont été financés à hauteur de 185 millions d'EUR par des prêts de la BEI. Au Cameroun, la Banque a financé le programme d'investissement post-privatisation d'AES Sonel qui visait la modernisation des installations de production thermique et hydroélectrique et l'amélioration du transport et de la distribution. Au Ghana, elle a soutenu la construction d'un réseau de gazoducs qui achemine du gaz naturel en provenance du Nigeria vers le Ghana, le Togo et le Bénin ; au Mali, une centrale hydroélectrique au fil de l'eau permettra d'améliorer l'approvisionnement en électricité non seulement du pays mais aussi de la Mauritanie et du Sénégal. Dans les Caraïbes, la BEI a financé la construction d'un parc éolien à la Barbade et, dans le Pacifique, la réalisation d'une centrale hydroélectrique aux Îles Fidji. Parmi les projets d'énergies renouvelables financés par la Banque ces dernières années, une partie significative se situe à l'extérieur de l'Union européenne.

Au titre du nouvel objectif prioritaire que constitue l'énergie, une attention particulière sera accordée aux projets à l'extérieur de l'Union qui permettent d'améliorer la sûreté de l'approvisionnement énergétique de l'UE, tels que la construction de pipelines et de terminaux de GNL destinés à transporter de l'énergie vers l'Europe.

<sup>11</sup>Voir la section « Voisins du Sud et de l'Est ».



## Préparer l'élargissement de l'Union européenne

De tous les pays dans lesquels la BEI intervient à l'extérieur de l'Union européenne, les plus proches sont les pays adhérents et les pays candidats, auxquels s'ajoutent les pays des Balkans occidentaux, que l'on peut considérer comme des candidats potentiels à plus long terme. La Bulgarie et la Roumanie, qui avaient encore le statut de pays adhérents en 2006, sont entrées dans l'Union européenne le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

La BEI et la Bulgarie ont signé un accord de coopération le 5 octobre 2006



en faveur de HVB Bank Biochim et de DSK Bank, pour le financement d'investissements de petite dimension réalisés par des entreprises et des collectivités locales. Durant la phase de préadhésion, les concours de la BEI en Bulgarie se sont montés à 467 millions d'EUR.

En 2006, la BEI et la Bulgarie ont signé un protocole d'accord instaurant un cadre d'appui qui permettra à la BEI de prêter 500 à 700 millions d'EUR par an au cours de la période 2007-2013 pour le financement d'investissements prioritaires de l'État bulgare. La coopération s'articulera autour des axes suivants : améliorer et moderniser les infrastructures de base du pays dans les secteurs des transports et de l'environnement (en combinaison avec des subventions de l'UE et des ressources d'autres provenances) ; fournir une assistance technique et du savoir-faire à l'appui d'une sélection de projets financés par le Fonds de cohésion et les Fonds structurels et définis dans le plan d'action national mis en place dans le cadre du dispositif JASPERS ; et aider les pouvoirs publics bulgares à mettre en œuvre un programme national de PPP.

### Bulgarie

Durant les années qui ont précédé l'adhésion à l'Union européenne, les opérations de prêt de la BEI en Bulgarie ont couvert l'ensemble des secteurs clés de l'économie du pays (infrastructures de base, industries manufacturières ou services), y compris le soutien aux petites et moyennes entreprises et aux collectivités locales, en coopération avec des institutions financières locales. En 2006, la BEI a approuvé l'ouverture de deux lignes de crédit, de 30 millions d'EUR chacune,

### Roumanie

En 2006, les prêts de la BEI en Roumanie se sont montés à 679 millions d'EUR. Le secteur des transports occupe habituellement une place importante et, en 2006, les prêts ont servi à financer le programme national de remise en état du réseau routier, actuellement en cours, et la modernisation du métro de Bucarest. Si l'un des objectifs prioritaires de la Banque est de soutenir les investissements réalisés par les petites et moyennes entreprises et les projets mis en œuvre par des collectivités locales, elle a

| Pays de l'élargissement        |                       |
|--------------------------------|-----------------------|
| Prêts octroyés en 2006         |                       |
|                                | (en millions d'euros) |
|                                | <b>Total</b>          |
| Turquie                        | 1 827                 |
| Roumanie                       | 679                   |
| Croatie                        | 270                   |
| Bulgarie                       | 60                    |
| ARYM                           | 10                    |
| Balkans occidentaux            | 403                   |
| <b>Pays de l'élargissement</b> | <b>3 248</b>          |



Préparer l'élargissement de l'Union européenne

## Forum BEI 2006: « L'Europe du Sud-Est : une région en marche »

Le Forum annuel de la BEI constitue non seulement une plateforme de discussion sur des thèmes précis, mais également l'occasion de rencontres entre des représentants de la Banque et d'éminents responsables des sphères politiques et universitaires et des milieux d'affaires. En octobre 2006, quelque 600 personnes se sont retrouvées à Athènes, à l'invitation de la BEI pour examiner les moyens qui permettraient de renforcer l'intégration politique et économique du sud-est de l'Europe, favorisant ainsi stabilité, croissance, démocratie et prospérité.

Les participants au Forum ont débattu de la manière dont l'Union européenne pourrait imprimer un élan supplémentaire à ce processus, ainsi que du rôle que pourraient jouer les dirigeants politiques et les milieux d'affaires de la région pour ouvrir la voie et prendre la tête des efforts de coopération régionale et d'intégration européenne. Les échanges commerciaux et des réseaux d'infrastructures efficaces étant la clé du dynamisme économique de la région, les orateurs ont mis en lumière les rôles respectifs du secteur public et du secteur privé dans la promotion des projets d'infrastructure, des investissements transfrontaliers et des services, y compris l'accès aux financements pour les entreprises publiques et privées (pour plus de précisions sur le Forum, voir BEI Information n° 125 ou le site Web de la Banque).

Faisant suite aux Forums consacrés aux perspectives pour un environnement viable (Dublin, 2003), aux investissements dans les nouveaux États membres (Varsovie, 2004), à la Stratégie de Lisbonne (Helsinki, 2005), et à l'Europe du Sud-Est (2006), le prochain Forum de la BEI se tiendra en Slovénie, en septembre 2007, et aura pour thème « Investir dans les énergies, maîtriser les changements climatiques ».





## Préparer l'élargissement de l'Union européenne

également mis l'accent sur les projets dans le secteur de l'eau. La construction d'une nouvelle station d'épuration à Bucarest a bénéficié d'un prêt de 25 millions d'EUR. Un concours de 41,5 millions d'EUR a été accordé pour la remise en état des réseaux d'égouts municipaux et un autre de 29,5 millions d'EUR a été consacré à l'amélioration des services municipaux d'alimentation en eau potable, projet qui fait partie intégrante du programme de développement des infrastructures des villes de petite et moyenne dimension (*Small and Medium-sized Towns Infrastructure Development Programme, SAMTID*), qui encourage les petites communes au sein d'un même département à se regrouper en syndicats et à déléguer l'exploitation et la gestion des eaux à des exploitants régionaux. Le projet servira à améliorer les services d'alimentation en eau, à faire des économies sur les coûts et à réduire les pertes de réseau grâce au remplacement de conduites et de pompes et à l'installation de compteurs d'eau. Le prêt de la BEI est associé à des aides non remboursables du programme européen PHARE.

En marge du Forum que la BEI a organisé en octobre 2006 à Athènes (voir encadré), la Banque et la Roumanie ont signé un accord-cadre semblable à celui signé avec la Bulgarie. Les opérations de prêt en Roumanie

pourraient ainsi atteindre 1 milliard d'EUR par an dans les années à venir et le rôle de la Banque consistera notamment à veiller à ce que les projets soient financés et mis en œuvre d'une manière efficace et économique. Grâce aux réformes structurelles en cours et à une présence renforcée sur place après l'ouverture d'un bureau BEI-JASPERS à Bucarest au début de 2007, on s'attend à une intensification de cette coopération. Le financement d'investissements du secteur privé devrait également se développer, stimulé par la stabilité macroéconomique et par d'abondants flux d'investissements étrangers directs.

La Croatie et la Turquie sont classées comme des pays en voie d'adhésion, car les négociations en vue de leur adhésion à l'UE sont déjà en cours; en revanche, l'ancienne République yougoslave de Macédoine est un pays candidat, car les négociations n'ont pas encore commencé. Pour ces pays et les pays des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, et Serbie, y compris le Kosovo), la BEI a reçu de l'UE un mandat préadhésion doté d'une enveloppe de prêt de 8,7 milliards d'EUR au maximum pour la période 2007-2013. La BEI envisagera également de compléter les ressources disponibles au titre du mandat par des prêts qu'elle consentira à ses propres risques.





Préparer l'élargissement de l'Union européenne

## Croatie

Pour appuyer la demande d'adhésion de la Croatie à l'UE, la BEI fait porter ses opérations de prêt sur des projets qui aideront le pays à remplir les critères d'entrée et à intégrer rapidement l'Union européenne. Depuis 2001, les prêts de la BEI en Croatie ont totalisé plus de 900 millions d'EUR. Ses interventions y portent généralement sur la construction et la remise en état des infrastructures nationales, en particulier dans le domaine des transports. Il en est allé de même en 2006: en effet, la BEI a prêté un montant record de 270 millions d'EUR pour financer des infrastructures de transport, et notamment la construction du dernier tronçon de l'autoroute Rijeka-Zagreb, qui constitue le chaînon manquant dans le corridor paneuropéen reliant la frontière hongroise à la frontière slovène, en passant par la Croatie. Pour l'avenir, la Banque envisage d'étendre ses opérations en Croatie aux secteurs de l'environnement et du capital humain, et ce en coopération étroite avec la Commission et l'Instrument d'aide de préadhésion de l'UE.

## Turquie

L'année 2006 a été marquée par un gros volume d'opérations de la BEI en Turquie. Dynamisés par l'accroissement des investissements dans le pays, phénomène qui s'est encore accéléré avec le démarrage des négociations d'adhésion à l'UE, les financements de la BEI en Turquie en 2006 ont atteint 1,8 milliard d'EUR, ce qui représente une hausse de quelque 50 % par rapport à l'année précédente. La BEI intervient en partenariat avec des investisseurs industriels turcs et étrangers et, grâce à sa coopération avec un vaste réseau de banques locales, elle apporte son soutien aux PME turques, qui sont particulièrement dynamiques. Elle finance également des investissements industriels de grande ampleur, comme en témoigne le

prêt de 175 millions d'EUR accordé à la société Turk Otomobil Fabrikasi pour la mise au point et la production, en collaboration avec PSA Peugeot Citroën et Fiat, de véhicules utilitaires destinés au marché européen.

Des liens d'affaires solides et des infrastructures efficaces, y compris des corridors de transport, contribueront à la prospérité du pays et soutiendront ses efforts en vue de son adhésion à l'UE. C'est ainsi qu'une grande proportion des prêts de la Banque a concerné des investissements dans le domaine des communications, avec, par exemple, la construction d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre Istanbul et Ankara, le renouvellement et l'extension de la flotte de la Turkish Airlines et le déploiement du réseau de téléphonie mobile de Vodafone Turquie.

La Banque contribue également dans une large mesure à l'amélioration du système de transports urbains d'Istanbul. En 2006, elle a prêté 400 millions d'EUR pour l'acquisition de matériel roulant pour la ligne de chemin de fer qui reliera la rive européenne de la ville au faubourg de Gedze, sur la rive asiatique, en empruntant un tunnel sous le Bosphore. La construction du tunnel lui-même a déjà bénéficié d'un prêt antérieur de 650 millions d'EUR. La Banque a également financé, à hauteur de 50 millions d'EUR, l'achat de deux transbordeurs rapides pour la traversée du Bosphore, pouvant transporter chacun quelque 1 200 voyageurs et plus de 200 automobiles.

En sa qualité de pays en voie d'adhésion, la Turquie va recevoir, pour la période 2007-2013, des dotations du budget communautaire prévues par le nouvel Instrument d'aide de préadhésion de l'UE. La BEI collabore étroitement avec la Commission européenne et les autorités turques à la définition des investissements prioritaires futurs, dans le droit fil des plans nationaux de développement et des priorités de l'UE. La Banque envisage d'ouvrir, dans un proche avenir, des bureaux à Ankara et à Istanbul.



Préparer l'élargissement de l'Union européenne

### Les Balkans occidentaux

Dans les pays des Balkans occidentaux, les opérations de financement de la BEI facilitent là aussi le processus d'intégration dans l'Union européenne. De manière plus générale, le soutien de l'Union européenne et de la BEI permet de promouvoir les réformes politiques et économiques et d'encourager la réconciliation dans la région. La réussite de ce processus revêt un intérêt vital tant pour les pays concernés que pour l'Union européenne dans son ensemble. En 2006, les prêts accordés par la BEI à l'appui de projets dans les Balkans occidentaux se sont élevés à 412,5 millions d'EUR au total, ce qui est le montant le plus élevé jamais consenti par elle dans la région en une seule année. À la fin de 2006, la somme des prêts accordés depuis 1995 atteignait 2,1 milliards d'EUR.

La BEI a poursuivi la diversification de ses opérations pour intervenir dans des secteurs relativement nouveaux tels que la santé et l'éducation. Un prêt de 12,5 millions d'EUR en Albanie a servi à financer la réforme de l'éducation tandis qu'en Serbie, un concours de 80 millions d'EUR a permis de moderniser des établissements hospitaliers. Par ailleurs, la Banque a amplifié ses opérations en faveur de projets visant à améliorer l'environnement et la qualité de vie dans la région avec, par exemple, l'octroi d'un prêt de 5 millions d'EUR destiné à moderniser les infrastructures locales ayant trait à l'eau et à l'assainissement au Monténégro.

La mise à niveau technique des réseaux d'infrastructure, dans l'optique, en particulier, de la promotion de l'intégration régionale et de l'élimination des goulets d'étranglement sur les réseaux routiers, ferroviaires et énergétiques, est demeurée l'objectif premier des prêts de la BEI dans les Balkans occidentaux. En 2006, la Banque a financé la remise en état du réseau routier en Republika Srpska (Bosnie-Herzégovine), la réfection de routes et de ponts en Serbie et au Monténégro, la construction d'un nouveau terminal de transbordement pour voyageurs dans le port de Dur-

rës en Albanie et la réhabilitation de certains tronçons du réseau ferroviaire serbe, opération urgente pour éliminer les goulets d'étranglement existants, d'autant plus qu'il s'agit d'un corridor paneuropéen prioritaire. Dans le contexte du même projet, l'acquisition de matériel roulant destiné à la compagnie serbe des chemins de fer a été financée par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

En 2005, les lignes de crédit ouvertes en faveur de banques locales pour financer les investissements des PME et les projets de petite dimension mis en œuvre par des collectivités locales se sont montées à 145 millions d'EUR.

La BEI finance des projets de grande envergure dans la région, en collaboration avec d'autres institutions financières internationales, en particulier la BERD, la Banque mondiale et la Banque de développement du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec des bailleurs de fonds bilatéraux. En outre, elle coopère étroitement avec la Commission européenne et l'Agence européenne pour la reconstruction, en vue d'élaborer et de cofinancer des projets, conjointement aux contributions budgétaires de l'UE prévues par le nouvel Instrument d'aide de préadhésion.

## Voisins du Sud et de l'Est

Sous l'impulsion de la politique européenne de voisinage, les prêts en faveur des pays qui bordent l'Europe au sud et à l'est sont devenus l'un des axes de l'activité de la BEI. L'importance que ces pays revêtent pour l'UE est soulignée par une décision prise en 2006 par le Conseil et qui confie à la BEI un nouveau mandat l'autorisant à accorder, au cours de la période 2007-2013, des prêts à concurrence de 12,4 milliards d'EUR dans les pays voisins de l'UE; il s'agit du mandat le plus important jamais assigné pour des opérations à l'extérieur de l'Union, puisqu'il permet en fait de doubler l'activité de la BEI dans les pays partenaires méditerranéens (Turquie non comprise) et de multiplier par six les possibilités de prêt dans les pays voisins de l'Est.

### La FEMIP au service du bassin méditerranéen

Dans le cadre du Processus de Barcelone et, plus récemment, au titre de la politique européenne de voisinage, la FEMIP (Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat) a pour mission non seulement de promouvoir le développement économique et la modernisation sociale des pays partenaires méditerranéens, mais aussi d'appuyer le renforcement de l'intégration régionale, notamment dans la perspective de l'établissement progressif d'une zone de libre-échange avec l'UE d'ici 2010. Dans le cadre de ce dispositif, la Banque fait appel à un large éventail d'instruments pour promouvoir le développement économique des pays partenaires méditerranéens. Elle s'est imposée comme le principal partenaire financier de la région méditerranéenne, avec plus de 11 milliards d'EUR investis entre 2002 et 2006, dont 1,4 milliard d'EUR en 2006.

La FEMIP fait porter ses activités en priorité sur le soutien au secteur privé et sur la mise en place d'un environnement propice aux investissements, principalement en finançant les infrastructures de nature à favoriser le développement économique. En outre, la FEMIP s'efforce de promouvoir un dialogue soutenu avec toutes les parties prenantes du partenariat euro-méditerranéen, qu'il s'agisse des différentes institutions ou des représentants du secteur privé et de la société civile.

### Pays méditerranéens Prêts octroyés en 2006

|                                | Total        | Resources    |             |
|--------------------------------|--------------|--------------|-------------|
|                                |              | propres      | budgétaires |
| Égypte                         | 550          | 550          | -           |
| Maroc                          | 290          | 280          | 10          |
| Israël                         | 275          | 275          | -           |
| Tunisie                        | 154          | 154          | -           |
| Syrie                          | 45           | 45           | -           |
| Opérations de portée régionale | 40           | -            | 40          |
| <b>Pays méditerranéens</b>     | <b>1 354</b> | <b>1 304</b> | <b>50</b>   |

### Soutien au secteur privé en 2006

En Égypte, par exemple, la BEI a prêté 200 millions d'EUR pour financer une vaste usine de production de méthanol. Le projet concerne la conception, la construction et l'exploitation d'une usine qui produira quelque 1,3 million de tonnes par an, destinées principalement à l'exportation. Suivant la croissance de la demande locale, le méthanol sera également vendu à l'industrie égyptienne. Après la découverte, dans les années 90, de réserves substantielles de gaz naturel en Égypte, l'État s'est fixé comme objectif stratégique de promouvoir l'utilisation de cette ressource naturelle comme combustible sur le marché intérieur, matière première pour la pétrochimie et produit d'exportation.



Voisins du Sud et de l'Est

Rapport annuel  
de la FEMIP



En 2006, les lignes de crédit consenties à des intermédiaires financiers et les investissements sur capitaux à risques dans des fonds intervenant dans les pays partenaires méditerranéens (montant global : 165 millions d'EUR) ont joué un rôle primordial dans les activités de la FEMIP en faveur du secteur privé. Les lignes de crédit en faveur de banques intermédiaires leur permettent de rétrocéder des fonds à de petites et moyennes entreprises locales qui sont, dans le bassin méditerranéen comme ailleurs, un pilier important de l'économie. Dans le cadre de la reprise de ses activités en Israël après une absence d'une dizaine d'années, la BEI a ainsi prêté 75 millions d'EUR à Bank Hapoalim pour financer des PME relevant des secteurs de l'industrie, des services, de la santé et de l'éducation.

Les capitaux à risques gérés par la FEMIP sont, eux aussi, un moyen efficace pour stimuler le secteur privé. En 2006, la BEI a investi 10 millions d'EUR dans chacun de ces quatre fonds régionaux multi-sectoriels : le Fonds Euromena, établi à Beyrouth, le Fonds Maghreb Private Equity II, installé dans la région, le fonds Euromed, qui opère à partir de l'Italie, et le Fonds SGAM Al Kantara, premier fonds de ce type du groupe Société générale. Elle a également investi 8,5 millions d'EUR dans le Fonds Horus Food&Agribusiness, spécialisé dans l'agroalimentaire égyptienne.

Des capitaux à risques ont également permis à la BEI d'octroyer un prêt en faveur du microcrédit dans le bassin méditerranéen. L'emprunteur était Enda inter-arabe, en Tunisie, une ONG qui a fourni depuis 1995 des services de microcrédit à quelque 30 000 micro-entrepreneurs, dont plus de 85 % sont des femmes. Ce prêt servira à renforcer le capital d'Enda inter-arabe et lui permettra d'étendre ses activités dans les régions les plus défavorisées du pays. Le financement de la BEI est assorti d'une assistance technique financée sur le budget de l'UE.



### Énergie et environnement

L'intérêt que porte la FEMIP à l'énergie dans le bassin méditerranéen correspond étroitement aux priorités fixées par l'UE dans ce secteur : le développement énergétique durable, la compétitivité et la sûreté de l'approvisionnement. En 2006, la Banque a prêté 600 millions d'EUR à l'appui de projets énergétiques en Égypte, au Maroc et en Tunisie, soit 44 % de l'ensemble des prêts accordés dans le bassin méditerranéen.

En Tunisie, la BEI a prêté 114 millions d'EUR pour la construction, à Ghannouch, d'une centrale électrique à cycle combiné alimentée au gaz naturel. Cet investissement permettra de répondre à l'augmentation constante de la demande d'électricité dans le pays et, parallèlement, d'accroître l'intérêt des investisseurs pour la Tunisie dans les domaines de l'indus-



Voisins du Sud et de l'Est

trie et des services, et notamment dans le secteur du tourisme. Deux autres centrales électriques à cycle combiné ont été financées, en Égypte, à l'aide d'un prêt de 260 millions d'EUR. Elles produiront de l'électricité à un coût compétitif et auront une incidence faible sur l'environnement.

Afin d'élargir la portée des investissements futurs dans le secteur des énergies durables, trois études, financées par le Fonds fiduciaire de la FEMIP, sont actuellement en cours de réalisation. La première, qui porte sur les énergies renouvelables dans les pays partenaires méditerranéens, est menée en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Agence française de développement (AFD). Une deuxième examine les possibilités de financement du marché du carbone et de création de crédits carbone dans le bassin méditerranéen, dans le but d'identifier les secteurs

prioritaires et de constituer une réserve de projets qui pourraient bénéficier du soutien de la BEI ces prochaines années. Enfin, la dernière a commencé à évaluer le potentiel de production de biocarburants, moins nocifs pour l'environnement, dans les pays de la FEMIP, et pour lesquels on ne dispose à l'heure actuelle que d'informations éparpillées.

En 2006, les projets relatifs à la protection de l'environnement dans le bassin méditerranéen ont bénéficié de prêts de la BEI à hauteur de 325 millions d'EUR. Répondant aux besoins environnementaux les plus urgents, les opérations ont concerné essentiellement le secteur de l'eau et de l'assainissement en Israël, au Maroc, en Syrie et en Tunisie. En particulier, au Maroc, la BEI a prêté 40 millions d'EUR pour la réhabilitation et l'extension des réseaux d'assainissement dans les centres urbains du bassin de l'Oued Sebou, situé entre Tasa à l'est et Khenitra, sur le littoral.



Réunion ministérielle de la FEMIP à Tunis



Voisins du Sud et de l'Est

ral atlantique. Ce financement est destiné au réseau de collecte des eaux usées et des eaux de ruissellement et à la construction d'une station d'épuration secondaire. Du fait de l'incidence considérable que le projet aura sur l'environnement, le projet bénéficie en outre d'une bonification d'intérêt financée sur les ressources budgétaires de l'UE. La FEMIP va attribuer une enveloppe de 4 millions d'EUR au titre de l'assistance technique à l'unité de gestion du projet et au renforcement des capacités institutionnelles de l'emprunteur.

D'une manière plus générale, la Commission européenne met actuellement au point un programme de dépollution à long terme, de grande envergure, pour le bassin méditerranéen. Cette initiative, dénommée Horizon 2020, coalise un ensemble de partenaires, dont la BEI. Dans le cadre de la FEMIP, la Banque portera une attention particulière à la réduction des principales sources de pollution et constituera une réserve de projets d'investissement bancables en coopération étroite avec d'autres banques multilatérales et la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne.

#### *Au secours du Liban*

À l'occasion de la Conférence internationale des donateurs, qui s'est tenue à Paris en janvier 2007, la BEI s'est engagée à consacrer, sur les six années à venir, 960 millions d'EUR à l'appui du plan libanais de redressement, de reconstruction et de réformes, dans la perspective de financer des projets de première importance au titre du Programme d'investissements publics ainsi que des investissements réalisés dans le secteur privé. Partenaire de longue date du Liban, la Banque va maintenir son engagement dans les projets d'infrastructure (transports et assainissement, pour l'essentiel) et elle va octroyer de nouveaux financements en vue de soutenir les PME dont les activités ont souffert du récent conflit, d'appuyer des réformes sectorielles, notamment dans le domaine de l'électricité, et d'encourager l'investissement privé. De plus, des ressources d'assistance technique contribueront à faciliter la

préparation et la réalisation des projets, ainsi que le processus de privatisation.

#### *La mise en œuvre du nouveau mandat FEMIP*

Le rôle de la BEI dans le bassin méditerranéen repose sur le soutien financier qu'elle apporte. Toutefois, un partenariat nécessite également un dialogue stratégique avec les parties prenantes : les pays concernés, le secteur privé et la société civile.

Le nouveau mandat est destiné à renforcer le partenariat et les interactions sur trois plans. Au niveau des gouvernements, le conseil ministériel de la FEMIP sera chargé de définir les orientations stratégiques à haut niveau. La première réunion ministérielle de ce type dans le cadre du nouveau mandat aura lieu à Chypre en mai 2007. À un niveau plus concret, le Comité de la FEMIP, composé de représentants de l'UE, des pays partenaires méditerranéens et de la Commission européenne, examinera régulièrement la stratégie de la FEMIP, fournira des avis aux ministres sur des sujets spécifiques, par exemple en réalisant des analyses sectorielles ou en définissant de nouveaux instruments de financement, et approuvera le Rapport annuel de la FEMIP. Enfin, les Conférences de la FEMIP rassembleront des représentants des secteurs public et privé, des universitaires et d'autres parties prenantes pour débattre de thèmes sélectionnés par le Conseil des ministres. En 2006, la conférence qui s'est tenue à Monaco concernait les investissements à réaliser dans les réseaux de transport dans le bassin méditerranéen.

---

#### **La Russie et les voisins à l'Est**

Alors que la BEI est active sur le pourtour méditerranéen depuis une trentaine d'années, le premier prêt BEI à l'appui d'un projet en Russie ne date que de 2003. Par comparaison avec la Méditerranée, les mandats régissant l'activité de la BEI à l'Est ont longtemps été relativement res-



Voisins du Sud et de l'Est

treints mais, avec l'intérêt croissant que l'UE porte à cette région du monde, le volume et la portée des mandats se sont eux aussi accrus. Ainsi, d'un premier mandat de 100 millions d'EUR pour la Russie en 2001, on est passé à un mandat de 500 millions d'EUR en faveur de la Russie, de l'Ukraine, de la Moldova et du Belarus qui courait jusqu'en janvier 2007, et à un nouveau mandat de 3,7 milliards d'EUR en faveur de ces pays plus le Caucase méridional, pour la période 2007-2013.

Le premier mandat de la BEI (100 millions d'EUR) était spécifiquement axé sur les projets environnementaux concernant le littoral russe de la mer Baltique. Il a permis de réaliser trois opérations dans le secteur de l'eau dans la région de Saint-Petersbourg. Totalisant 85 millions d'EUR, elles ont été toutes trois cofinancées avec la BERD et la Banque nordique d'investissement.

Le deuxième mandat (500 millions d'EUR) porte sur le financement, en Russie, en Ukraine, en Moldova et au Belarus, de projets d'intérêt majeur pour l'UE; ils concernent l'environnement mais aussi les infrastructures de transport, de télécommunications et d'énergie situées sur des axes prioritaires des réseaux transeuropéens (RTE) et ayant des retombées transfrontalières pour un État membre. À ce titre, la Banque a approuvé en 2006 un premier prêt de 200 millions d'EUR, cofinancé par la BERD et destiné à remettre en état les derniers tronçons de l'autoroute M-06 reliant Kiev à Brody, dans les corridors paneuropéens III et V, en Ukraine.

Pour que la BEI puisse opérer dans un pays au titre d'un mandat, elle doit signer avec celui-ci un accord-cadre. De tels accords n'existaient jusqu'à maintenant qu'avec la Russie et l'Ukraine, mais un accord-cadre a également été conclu en 2006 avec la Moldova, ouvrant la voie aux opérations de la BEI dans ce pays. Par ailleurs, les activités de la BEI dans les pays voisins de l'Est vont être facilitées par le protocole d'accord qu'elle a signé avec la Commission européenne et la BERD le 15 décembre 2006, renforçant la coopération entre ces trois institutions dans les pays concernés.

Pendant la période 2007-2013, les investissements réalisés en Russie, en Ukraine et en Moldova, ainsi qu'en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie (Caucase du sud) viseront les secteurs qui étaient déjà couverts par les mandats précédents, mais un accent spécifique sera en outre placé sur le secteur de l'énergie, en particulier les projets d'approvisionnement stratégique et de transport d'énergie.



La BEI, la BERD et la Commission unissent leurs efforts en Europe orientale, dans le Caucase du Sud, en Russie et en Asie centrale



## Le soutien aux pays partenaires

La BEI finance des investissements dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), en Amérique latine ainsi qu'en Asie (ALA). L'activité de prêt de la Banque dans ces régions s'effectue dans le cadre des mandats que lui confie l'Union européenne; toutefois le mandat ACP et le mandat ALA sont de natures très différentes. Dans les pays ACP, l'intervention de la BEI vise à appuyer la politique de développement de l'UE, tandis qu'en Amérique latine et en Asie, l'accent est mis sur la coopération économique entre l'Union et les pays partenaires.

États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et Afrique du Sud  
Prêts octroyés en 2006

|  | (en millions d'euros) |            |             |
|--|-----------------------|------------|-------------|
|  | Total                 | Resources  |             |
|  |                       | propres    | budgétaires |
| Afrique  | 564                   | 133        | 431         |
| <i>Afrique de l'Ouest</i>                      | 218                   | 115        | 103         |
| <i>Afrique australe et océan Indien</i>        | 146                   | 18         | 128         |
| <i>Afrique centrale et Afrique équatoriale</i> | 101                   | -          | 101         |
| <i>Afrique de l'Est</i>                        | 56                    | -          | 56          |
| <i>Opérations concernant plusieurs régions</i> | 43                    | -          | 43          |
| Caraïbes                                       | 41                    | 10         | 31          |
| Pacifique                                      | 37                    | 25         | 13          |
| PTOM   | -                     | -          | -           |
| <i>Opérations concernant plusieurs régions</i> | 103                   | -          | 103         |
| <b>Pays ACP et PTOM</b>                        | <b>745</b>            | <b>167</b> | <b>578</b>  |
| Afrique du Sud                                 | 80                    | 80         | -           |

La FI a été créée pour soutenir les investissements en faveur d'entreprises du secteur privé ou d'entités du secteur public marchand opérant dans les domaines des transports, de l'eau, de l'énergie et des télécommunications, en appuyant la mise en place d'infrastructures qui sont indispensables au développement du secteur privé. Les projets qui présentent une composante environnementale ou sociale importante ou qui sont réalisés par le secteur public dans des pays qui mettent en œuvre des programmes d'ajustement économique peuvent généralement bénéficier de bonifications de taux d'intérêt. Les financements que la BEI accorde en Afrique du Sud relèvent d'un mandat séparé, au titre duquel une enveloppe de 825 millions d'EUR au maximum a été mise à disposition pour la période 2000-2006.

En 2006, dans les pays ACP, la BEI a accordé des prêts pour un montant de 745 millions d'EUR (contre 537 millions d'EUR en 2005), dont 578 millions d'EUR sur des ressources allouées par le FED<sup>12</sup> et 167 millions d'EUR sur ses ressources propres. La FI, créée dans le cadre de l'Accord de Cotonou, peut désormais se prévaloir d'un solide historique d'activité: les opérations signées depuis 2003 se montent à près de 1,4 milliard d'EUR. Jusqu'à présent, la priorité a été clairement donnée aux projets réalisés par le secteur privé, qui entraînent pour 81 % dans le portefeuille des opérations signées au titre de la FI à la fin de 2006. Si l'on considère la ventilation par secteur, 53 % du portefeuille de la FI concernent le secteur financier – avec des résultats satisfaisants eu égard au développement de l'activité de microfinance de la Banque dans les pays ACP et en particulier en Afrique subsaharienne – et 20 % portent sur des investissements industriels (opérations minières comprises). Les 26 % restants ont trait aux infrastructures de base (énergie, eau, transports

### L'activité de la BEI dans les pays ACP

Les activités de la Banque dans les pays ACP sont régies par l'Accord de partenariat de Cotonou conclu entre l'UE et les 79 pays ACP. L'Accord de Cotonou, qui fait suite aux Conventions de Yaoundé et de Lomé, a pour objectif central de réduire et, à terme, d'éradiquer la pauvreté, ainsi que de favoriser l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale. Durant la période 2003-2007, la BEI est autorisée à prêter jusqu'à 1,7 milliard d'EUR sur ses ressources propres et 2 milliards d'EUR au titre de la Facilité d'investissement (FI), un fonds renouvelable financé par le Fonds européen de développement et dont elle assure la gestion.

<sup>12</sup> dont 8,5 millions d'EUR dans le cadre de la Convention de Lomé IV bis.



Le soutien aux pays partenaires

et télécommunications). Les prêts sur les ressources propres de la Banque totalisaient 386 millions d'EUR à la fin de 2006, dont plus de la moitié sont allés à des projets du secteur privé. Les secteurs de l'industrie (y compris l'extraction minière) et des infrastructures de base, ensemble, se sont vu allouer 65 % des prêts sur ressources propres.

La protection de l'environnement joue un rôle important dans les pays ACP, en particulier les projets relatifs à l'eau et à l'assainissement (voir l'encadré sur le Mozambique), mais aussi les investissements dans le domaine des énergies renouvelables. En 2006, la Banque a prêté 9,75 millions d'EUR sur ses ressources propres à Barbados Light and Power Company pour la réalisation d'un projet éolien. Ce projet a pour objectif le remplacement de coûteux combustibles fossiles et la réduction des émissions atmosphériques. Le prêt est assorti d'une bonification d'intérêt qui a été accordée au titre de la protection de l'environnement. Le projet bénéficie du Mécanisme de financement relatif aux changements climatiques (MFCC) de la Banque; en outre, il pourra probablement être enregistré dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto. Le promoteur du projet a demandé à bénéficier du Mécanisme d'assistance technique relatif aux changements climatiques (MATCC) de la Banque pour faciliter ses démarches en vue d'obtenir cet enregistrement. La BEI a également prêté 24,5 millions d'EUR pour la construction d'une centrale hydroélectrique à Fidji.

En 2006, la Banque n'a disposé que d'une étroite marge de manœuvre pour ses opérations en Afrique du Sud parce que le mandat en cours s'achève à la fin de 2006, et que les fonds disponibles sont de ce fait limités. La BEI a prêté 80 millions d'EUR sur ses ressources propres à Eskom Holdings Ltd, la compagnie publique d'électricité d'Afrique du Sud, en vue de la construction d'une interconnexion pour le transport d'électricité à haute tension entre Johannesburg et Le Cap. Dans le cadre du mandat 2002-2006, la Banque a accordé des financements à hauteur de 260 millions d'EUR en faveur des PME, de 245 millions d'EUR pour la protection de l'environnement et de

130 millions d'EUR à l'appui du secteur de l'énergie.



Rapport annuel de la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou

## Services financiers

Les opérations menées dans le secteur financier, notamment l'acheminement de ressources au travers d'institutions financières et de fonds de capital-investissement locaux, ont généralement un double objectif : soutenir le développement des marchés financiers locaux et financer les entreprises de petite taille, y compris les microentreprises.

En 2006, la Banque, par le truchement de la Facilité d'investissement, a accordé un prêt en faveur de First Bank of Nigeria (FBN), l'une des principales banques du pays, qui s'est lancée dans un vaste processus de modernisation. La FBN, du fait de sa position unique et après sa fusion prévue avec Ecobank, va devenir un acteur de premier rang dans l'approfondissement du marché financier et l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest. En s'appuyant sur son nouveau réseau régional, elle améliorera les services qu'elle fournit à sa clientèle commerciale et aux entreprises. Ce financement donne à la FBN l'accès à une source stable de fonds à long terme lui permettant de mettre en œuvre ses stratégies. De plus, en fournissant à la FBN des ressources financières assimilables à du capital réglementaire au sens large, le concours de la Facilité d'investissement exerce un effet de catalyseur qui devrait stimuler l'afflux de capitaux privés vers la FBN, ce qui contribuera à diversifier ses sources de financement.

La BEI a également contribué à hauteur de 5 millions d'USD au Business Partners International Kenya SME Fund (BPI K). BPI K est une société en commandite de droit kényan qui investit dans de jeunes entreprises de taille moyenne. Ce Fonds a pour promoteurs la SFI et la société Business Partners International, filiale de Business Partners Ltd, une société sud-africaine spécialisée dans les investissements en faveur des PME. Le Fonds bénéficiera également de l'appui et de la participation du bureau régional de la BEI à Nairobi.



Le soutien aux pays partenaires

### Une eau saine pour la population pauvre de Maputo (Mozambique)



*En 2006, la BEI a prêté 31 millions d'EUR pour l'amélioration et l'extension du réseau d'approvisionnement en eau de Maputo, au Mozambique. Le promoteur du projet, la compagnie des eaux de Maputo, dessert l'agglomération de Maputo (1,7 million d'habitants). Dans cette zone, la moitié de la population vit dans un état de pauvreté extrême et 40 % seulement des habitants ont accès à l'eau potable dans des conditions satisfaisantes. En augmentant sensiblement le nombre d'habitants alimentés en eau potable salubre, le projet soutenu par la BEI contribue à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en rapport avec l'eau, la santé et l'éradication de la pauvreté, lesquels sont au cœur de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Le septième objectif du Millénaire pour le développement – assurer un environnement durable – comprend des objectifs secondaires qui visent à réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement correct.*

*Le projet Maputo Water Supply a quatre objectifs spécifiques : accroître la capacité de production installée de manière à garantir un approvisionnement constant aux 730 000 habitants qui sont actuellement raccordés au réseau d'adduction d'eau (à l'heure actuelle, le réseau n'assure pas un service 24 heures sur 24) ; augmenter le nombre d'habitants desservis de 467 000 en 2010 et de 145 000 supplémentaires d'ici 2014 ; améliorer la performance du réseau en réduisant les volumes d'eau non facturés ; étendre l'approvisionnement en eau vers les zones plus défavorisées situées à la périphérie de la ville avec l'aide de petits opérateurs privés locaux, afin d'offrir l'accès à l'eau à 110 000 personnes supplémentaires ; enfin, accroître les capacités du promoteur et sa viabilité financière à long terme, ce qui contribuera à relever le niveau de qualité des services d'eau fournis dans l'ensemble des villes qu'il dessert.*

*Le projet s'appuie sur des réformes antérieures concernant ce secteur et sur le travail effectué par la Banque mondiale ; il repose sur une collaboration entre le FIPAG (Fundo do Investimento e Património do Abastecimento de Água - l'agence nationale chargée du secteur de l'eau), les autorités mozambicaines et un groupe d'institutions internationales de financement du développement, à savoir la BEI, la Facilité pour l'eau de l'UE, le FMO (Pays-Bas) et l'Agence française de développement. Pour ce qui concerne la durabilité et l'accessibilité économique, l'objectif est atteint grâce à la conjonction de différents facteurs : des fonds collectés à un coût favorable, une politique réglementaire adéquate (notamment sur le plan des tarifs et de l'autonomie des institutions), une contribution à la fois bien conçue et réglementée du secteur privé à la fourniture des services et une participation des ONG sur le terrain.*



Le soutien aux pays partenaires



### Une collaboration étroite avec la Commission européenne

La mise en commun du savoir-faire et des ressources financières de la BEI et de la Commission européenne se révèle très efficace. En 2006, les deux institutions ont signé un protocole d'accord pour la création d'un fonds fiduciaire visant à soutenir les infrastructures régionales en Afrique. Au travers de ce fonds, qui acceptera également les contributions des États membres, la Commission européenne allouera, dans un premier temps, jusqu'à 60 millions d'EUR d'aides non remboursables sous la forme de bonifications de taux d'intérêt applicables à quelque 260 millions d'EUR de prêts de la BEI.

Dans le même ordre d'idée, des progrès notables ont été enregistrés en Éthiopie, à Madagascar et au Mozambique dans la réalisation de projets financés par des prêts de la BEI combinés à une assistance technique et à des aides non remboursables au titre de la Facilité pour l'eau que l'UE a mise en place en 2004 pour favoriser et soutenir les investissements entrepris par des pays ACP dans le secteur de l'eau. Dans le cadre d'un mécanisme dis-

tinct – le nouveau module de préparation des projets BEI dans le secteur de l'eau (3 millions d'EUR) – il sera possible de financer, au cours des trois prochaines années, la préparation d'un minimum de huit projets ayant trait à l'eau ou à l'assainissement dans la zone ACP.

En outre, la Commission européenne a demandé à la BEI de fournir des services de conseil à l'appui de son deuxième mécanisme de capital-risque en Afrique du Sud, un programme sectoriel ciblé assorti d'une enveloppe de 50 millions d'EUR à allouer sur une période de cinq ans. Ce programme fait suite au précédent, lancé en 2002, auquel la BEI avait déjà participé et qui avait été couronné de succès; il a pour objectif de fournir, en Afrique du Sud, des financements sous forme de fonds propres et de quasi-fonds propres à des PME dont le capital est détenu par des personnes issues des populations historiquement désavantagées. La contribution de la BEI consistera à conseiller la Commission européenne sur la conception et la mise en place du mécanisme envisagé et ensuite à participer à l'évaluation technique et à l'approbation des propositions d'investissement, sans intervenir d'une quelconque façon dans la gestion financière des fonds eux-mêmes.



Le soutien aux pays partenaires

## Perspectives

L'Accord de Cotonou, conclu en juin 2000 pour une durée de 20 ans, est assorti d'un protocole financier pour chaque période successive de cinq à six ans. Le premier protocole, qui couvre la période 2003-2007, arrivera prochainement à échéance. Le deuxième protocole, pour la période 2008-2013, prévoit une enveloppe supplémentaire de 1,1 milliard d'EUR pour les opérations de la Facilité d'investissement et de 2 milliards d'EUR pour les prêts sur ressources propres de la Banque, auxquels viendront s'ajouter 400 millions d'EUR destinés à financer des bonifications d'intérêt et une assistance technique. S'agissant des nouveaux mandats extérieurs, 900 millions d'EUR seront mis à disposition pour des projets en Afrique du Sud durant la période 2007-2013.

Dans les années à venir, la BEI accordera la priorité aux infrastructures et au secteur financier. En ce qui concerne les infrastructures, les efforts continueront de porter essentiellement sur les investissements de base dans des domaines comme l'énergie, l'eau et l'assainissement. L'accent sera également mis sur le secteur privé et sur les initiatives régionales, c'est-à-dire les projets concernant plusieurs pays.

## L'activité de la BEI en Amérique latine et en Asie

Le mandat régissant les activités de prêt de la BEI en Amérique latine et en Asie durant la période 2000-2006 était assorti d'une enveloppe de 2,48 milliards d'EUR au maximum destinée à financer des prêts en faveur d'investissements qui présentent un intérêt mutuel pour l'Union européenne et le pays bénéficiaire. L'objectif était de promouvoir la coopération économique. À la fin de 2006, les prêts de la Banque atteignaient 2,425 milliards d'EUR. En 2006, les opérations de prêt de la BEI en faveur de projets situés en Amérique latine et en Asie ont totalisé 483 millions d'EUR, dont 240 millions d'EUR pour des projets en Amérique latine (Brésil, Colombie, Équateur, Honduras et Pérou) et 243 millions d'EUR pour des projets en Asie (Pakistan, Viêt Nam, Sri Lanka et Maldives).

### Pays d'Amérique latine et d'Asie Prêts octroyés en 2006

|                                |           | (en millions d'euros) |
|--------------------------------|-----------|-----------------------|
|                                |           | Total                 |
| <b>Amérique latine</b>         |           | <b>240</b>            |
|                                | Colombie  | 100                   |
|                                | Brésil    | 40                    |
|                                | Équateur  | 40                    |
|                                | Pérou     | 40                    |
|                                | Honduras  | 20                    |
| <b>Asie</b>                    |           | <b>243</b>            |
|                                | Sri Lanka | 120                   |
|                                | Maldives  | 50                    |
|                                | Viêt Nam  | 38                    |
|                                | Pakistan  | 35                    |
| <b>Amérique latine et Asie</b> |           | <b>483</b>            |

En Amérique latine, la Banque a signé un prêt de 20 millions d'EUR en faveur de la Banque centraméricaine d'intégration économique pour appuyer la construction du corridor routier qui relie, au Honduras, la côte atlantique à la côte pacifique. Ce projet fait partie du plan d'action régional Puebla-Panama, dont l'objectif est d'améliorer les infrastructures transfrontalières en Amérique centrale et au Mexique. Des prêts ont également été accordés pour la conception et la modernisation de réseaux de téléphonie mobile en Colombie, en Équateur et au Pérou, et pour financer des investissements mis en œuvre dans des usines de pneus de Michelin au Brésil.

En Asie, la BEI a contribué aux actions menées par l'UE et la communauté internationale pour réduire l'impact des catastrophes naturelles sur cette région, au travers notamment de prêts destinés au financement d'opérations de reconstruction suite au tsunami aux Maldives et au Sri Lanka. Au Pakistan, un prêt a été octroyé pour la construction d'une cimenterie. Ce projet revêt une grande importance pour les efforts de reconstruction suite au tremblement de terre qui a frappé le pays en octobre 2005. Au Viêt Nam, la Banque a financé la construction de magasins libre-service de gros de l'enseigne Metro Cash & Carry.



### Le soutien aux pays partenaires

Depuis le début de ses activités dans les pays ALA en 1993, la BEI a accordé une centaine de prêts, pour un montant total de 4,762 milliards d'EUR, dont 55 % ont été alloués en Amérique latine et 45 % en Asie.

#### Le nouveau mandat ALA

En vertu de son nouveau mandat, qui couvre la période 2007-2013, la BEI est autorisée à prêter jusqu'à 3,8 milliards d'EUR dans les pays partenaires ALA, ce qui représente une augmentation par rapport au mandat précédent. Le nouveau mandat est subdivisé en deux enveloppes indicatives, l'une de

2,8 milliards d'EUR pour l'Amérique latine et l'autre de 1,0 milliard d'EUR pour l'Asie.

Pour que la BEI soit en mesure de mieux appuyer la stratégie de coopération de l'UE dans les pays ALA, le champ sectoriel et géographique du mandat a été élargi. En particulier, elle peut désormais soutenir des projets qui contribuent à la protection de l'environnement à long terme (y compris l'atténuation des changements climatiques), et à la sécurité énergétique de l'UE. Les opérations de la BEI continueront en outre de soutenir la présence de l'UE dans ces pays par le biais d'investissements directs étrangers et de transferts de technologies et de savoir-faire.

#### Les mesures prises par la BEI au lendemain des catastrophes naturelles en Asie

*En 2006, les deux tiers environ des prêts consentis par la BEI en Asie ont servi à financer la reconstruction et la remise sur pied des pays victimes de catastrophes naturelles.*

*Outre leur coût très élevé en vies humaines, le tremblement de terre et le tsunami qui ont frappé le pourtour de l'océan Indien le 26 décembre 2004 ont dévasté des milliers de kilomètres de littoral, laissant plus d'un million de personnes sans abri et endommageant gravement les infrastructures.*

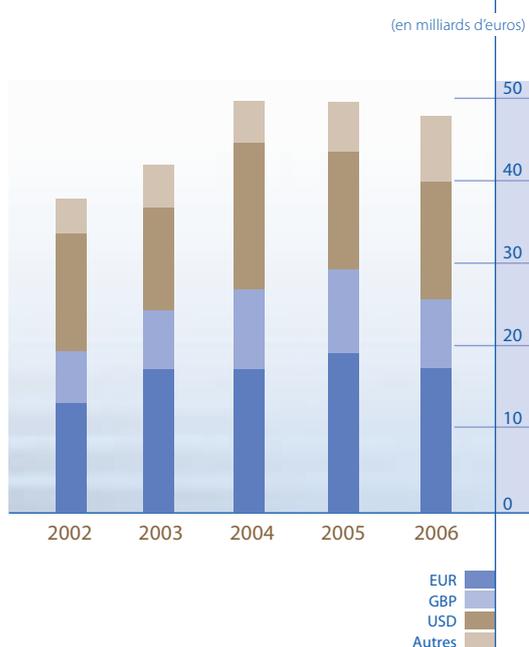
*En 2005, la BEI a ouvert une ligne de crédit de 50 millions d'EUR à des conditions exceptionnellement avantageuses pour soutenir la réalisation, dans les provinces d'Aceh et de Nord-Sumatra, d'investissements de petite et moyenne dimension rendus nécessaires par le tsunami. Elle est également venue en aide aux Maldives en 2006. Pour ce faire, il a été nécessaire d'étendre le mandat ALA en cours, qui ne couvrait pas encore ce pays. Aux Maldives, la Banque a fait porter son action sur le secteur du tourisme, pilier de l'économie nationale. Une ligne de crédit de 50 millions d'EUR a ainsi été mise à la disposition des complexes touristiques et hôteliers du secteur privé qui avaient été touchés par le tsunami. Au Sri Lanka, la BEI a octroyé une ligne de crédit composée de deux volets, l'un assorti d'une bonification d'intérêt financée par la Banque centrale et l'autre consenti aux conditions habituelles de la BEI. Un concours de 20 millions d'EUR, libellé en monnaie locale et assorti d'un taux d'intérêt bonifié, a été tout particulièrement destiné à la réalisation d'investissements modestes par des emprunteurs directement affectés par le tsunami. Un autre prêt de 50 millions d'EUR a été rétrocédé, en montants plus importants, à des emprunteurs qui avaient souffert directement ou indirectement de la catastrophe.*

*Une deuxième grande catastrophe naturelle en Asie a donné lieu à une aide financière de la BEI en 2006 : le tremblement de terre au Pakistan en octobre 2005. Après le séisme, la reconstruction des habitations et des infrastructures a entraîné une augmentation considérable de la demande de ciment dans ce pays. Dans ce contexte et afin de faire face à la pénurie de l'offre et de faciliter le processus de reconstruction, la BEI a prêté 35 millions d'EUR pour financer un projet de cimenterie à Khaipur.*

## L'activité d'emprunt : une stratégie créatrice de valeur ajoutée pour les clients

La BEI est restée déterminée à tirer le meilleur parti possible de sa solidité financière, fondée notamment sur le soutien que lui apportent ses actionnaires – les États membres de l'UE –, pour fournir des financements au meilleur coût et créer ainsi de la valeur ajoutée au profit de ses clients. Pour atteindre ces objectifs, elle a continué de mener une stratégie cohérente de collecte de ressources, faisant preuve à la fois de continuité et d'innovation dans ses programmes d'émissions de référence et dans ses émissions ciblées. Les résultats obtenus ont été répercutés sur les prêts à la clientèle, tant dans l'UE que sur les marchés locaux en développement visés par la Banque.

Programme d'emprunt avant échanges 2002-2006:  
228 Mrd EUR



En volume, les ressources collectées ont atteint un niveau similaire à celui de l'année dernière, à savoir 48 milliards d'EUR. Ces fonds ont été levés dans un nombre record de 24 monnaies (dont 6 en format synthétique). Les monnaies autres que les monnaies principales (notamment le dollar australien) ont fait l'objet d'une demande accrue, qui s'est traduite par une collecte de la contre-valeur de 8 milliards d'EUR, contre 6 milliards d'EUR en 2005. C'est néanmoins dans ses monnaies principales (euro, livre sterling et dollar É.-U.) que la Banque a continué à se procurer la majeure partie de ses ressources (40 milliards d'EUR, contre 44 milliards d'EUR en 2005).

L'accueil favorable réservé par le marché à l'activité d'emprunt de la BEI s'est reflété dans les récompenses qui lui ont été décernées à l'issue d'un sondage réalisé par Euroweek auprès des acteurs du marché, dont celles d'« emprunteur le plus impressionnant », d'« emprunteur le plus innovant » et de

« meilleur emprunteur de la catégorie émetteurs supranationaux/grandes agences » pour la troisième année consécutive. La Banque a également été élue « emprunteur le plus prometteur et le plus ambitieux pour les années à venir ».

### Monnaies principales : un emprunteur innovant de catégorie souveraine

Les programmes d'émission de référence dans les monnaies principales de la Banque (EUR, GBP et USD) ont renforcé la position déjà sans égale de la BEI en tant qu'émetteur de référence multidevises de qualité souveraine. Les émissions de référence dans ces trois monnaies sont restées la pierre angulaire d'un programme de collecte de ressources offrant un bon rapport coût-efficacité. Elles ont permis de lever l'équivalent de 28 milliards d'EUR (soit 59% du total collecté), dont la majeure partie en EUR (10,6 milliards d'EUR), devant l'USD (l'équivalent de 9,7 milliards d'EUR) et la GBP (l'équivalent de 8 milliards d'EUR).

En 2006, l'activité d'emprunt dans les monnaies principales a présenté un certain nombre d'innovations et de traits distinctifs. Dans le compartiment de l'euro, où elle a levé au total 17,4 milliards (émissions de référence et émissions ciblées), la Banque a continué d'afficher sa volonté de s'aligner sur les caractéristiques des émissions souveraines – notamment un volume d'émission de 5 milliards d'EUR pour les émissions EARN<sup>13</sup> de référence – en lançant deux nouvelles émissions d'un montant de 5 milliards d'EUR à 5 et 10 ans, ce qui lui a permis de répercuter sur ses clients

<sup>13</sup> Euro Area Reference Notes: obligations de référence pour la zone euro.



L'activité d'emprunt: une stratégie créatrice de valeur ajoutée pour les clients

l'avantage financier associé à la solide performance des obligations européennes de catégorie souveraine en 2006. L'attention soutenue portée à la liquidité des obligations de qualité souveraine s'est traduite par la réouverture, pour un montant de 580 millions d'EUR, de l'émission EARN à échéance 2008, au travers d'une procédure d'allocation de titres par voie d'adjudication. La Banque demeure le seul emprunteur à compléter l'activité des emprunteurs souverains par des émissions globales de référence de 5 milliards d'EUR échelonnées sur des durées allant de 3 à 30 ans.

L'un des faits les plus marquants de l'année dans le secteur des émissions obligataires ciblées et structurées en euro (qui ont totalisé 6,9 milliards d'EUR) a été le lancement de la première émission sous la forme d'une offre de valeurs mobilières au public dans l'ensemble des douze pays de la zone euro (opération appelée EPOS – *European Public Offering of Securities*). Il s'agissait d'une émission obligataire structurée indexée sur le taux d'inflation de la zone euro, d'un montant de 1 milliard d'EUR, qui a pu se concrétiser grâce au mécanisme de « passeport » prévu par la directive Prospectus de l'UE<sup>14</sup>. C'était la première fois que ce mécanisme était utilisé à une aussi grande échelle sur le marché obligataire. Cette émission se distingue donc par la contribution qu'elle apporte au développement des marchés des capitaux en euro.

Dans le compartiment de la livre sterling, la Banque a vu confirmé le statut de ses obligations en tant que principaux substituts aux titres du Trésor britannique (Gilts), l'encours total de ses émissions dans cette monnaie en fin d'année s'établissant à environ 10 % du marché des emprunts autres que Gilts. En 2006, le volume d'émission de la Banque en GBP a atteint au total 5,7 milliards de GBP (8,4 milliards d'EUR). Ces fonds ont été levés dans 15 durées de référence différentes s'échelonnant jusqu'en 2054, ce qui représente le plus large éventail de durées proposé pour des emprunts de référence autres que Gilts. La Banque a également mis en place deux nouvelles lignes de référence à 3 et à 10 ans. S'agissant des opérations structurées, la Banque a lancé une nouvelle émission

indexée sur l'inflation et arrivant à échéance en 2016, qu'elle a ensuite rouverte pour la porter à un total de 297 millions de GBP.

En 2006, la Banque a levé un montant total de 17,6 milliards d'USD (14,2 milliards d'EUR), ce qui en a fait l'un des plus grands émetteurs dans cette monnaie, hors États-Unis. Elle a lancé 5 émissions de référence en format global couvrant toutes les durées clés, à savoir 3 ans, 5 ans, 10 ans (deux émissions) et 30 ans. L'émission de 1 milliard d'EUR à 30 ans, qui a permis d'allonger la courbe de rendements de la BEI, a été la première émission de référence sur cette partie de la courbe depuis la réintroduction des *long bonds* par le Trésor américain. La seconde nouvelle émission de 3 milliards d'USD à 10 ans a représenté la plus grande transaction dans cette durée réalisée par un émetteur en USD, hors États-Unis, noté AAA, ce qui conforte encore le degré de liquidité déjà élevé proposé par la BEI. La Banque a également lancé deux émissions en eurodollars à 7 ans, pour des montants respectifs de 1 milliard et 1,5 milliard d'USD. Pour cette dernière, il s'agissait de la plus grande émission euro-obligataire pour cette catégorie d'actifs lancée durant l'année. Les émissions structurées ont totalisé 1,4 milliard d'USD (1,2 milliard d'EUR).

### Diversification des monnaies

En dehors de ses trois monnaies principales, la Banque a levé la contre-valeur de 8 milliards d'EUR en 15 nouvelles monnaies. Elle a également lancé des émissions en format synthétique dans six autres monnaies (comptabilisées avec d'autres monnaies de paiement), pour un montant de 0,6 milliard d'EUR. Ce sont les émissions en dollar australien qui ont enregistré la plus forte croissance, et les trois monnaies, hors monnaies principales, à avoir le plus largement contribué à la collecte de ressources (chacune pour une contre-valeur de plus de 1 milliard d'EUR) sont le dollar australien (1,8 milliard d'EUR), le yen japonais (JPY – 1,3 milliard d'EUR) et la livre turque (TRY – 1,1 milliard d'EUR).

<sup>14</sup>La directive Prospectus instaure un mécanisme efficace de « passeport » pour les prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières dans les États membres de l'Union européenne. Elle stipule qu'un prospectus, une fois visé par l'autorité réglementaire d'un État membre (« État membre d'origine »), peut être valablement utilisé dans n'importe quel autre État membre (« État membre d'accueil ») sans qu'un autre visa soit nécessaire (« reconnaissance mutuelle »).

L'activité d'emprunt : une stratégie créatrice de valeur ajoutée pour les clients

### Emprunts signés et réalisés en 2006\* et comparaison avec 2005

(en millions d'euros)

|                      | Avant échanges : |             |               |             | Après échanges : |              |               |             |
|----------------------|------------------|-------------|---------------|-------------|------------------|--------------|---------------|-------------|
|                      | 2006             |             | 2005          |             | 2006             |              | 2005          |             |
| EUR                  | 17 439           | 36,3%       | 19 311        | 38,8%       | 31 820           | 66,2%        | 32 179        | 64,6%       |
| CZK                  | 18               | 0,0%        |               |             | 18               | 0,0%         | 19            | 0,0%        |
| DKK                  | 235              | 0,5%        |               |             | 235              | 0,5%         |               |             |
| GBP                  | 8 392            | 17,5%       | 10 057        | 20,2%       | 3 067            | 6,4%         | 3 096         | 6,2%        |
| HUF                  | 110              | 0,2%        | 222           | 0,4%        | 97               | 0,2%         | 53            | 0,1%        |
| PLN                  | 32               | 0,1%        | 73            | 0,1%        | 32               | 0,1%         | 49            | 0,1%        |
| SEK                  | 309              | 0,6%        | 174           | 0,4%        | 309              | 0,6%         | 468           | 0,9%        |
| <b>Total UE</b>      | <b>26 535</b>    | <b>55%</b>  | <b>29 838</b> | <b>60%</b>  | <b>35 577</b>    | <b>74%</b>   | <b>35 864</b> | <b>72%</b>  |
| AUD                  | 1 840            | 3,8%        | 692           | 1,4%        |                  |              |               |             |
| BGN                  | 102              | 0,2%        |               |             |                  |              |               |             |
| CHF                  | 703              | 1,5%        | 709           | 1,4%        |                  |              | 259           | 0,5%        |
| HKD                  | 101              | 0,2%        |               |             |                  |              |               |             |
| ISK                  | 501              | 1,0%        | 162           | 0,3%        |                  |              |               |             |
| JPY                  | 1 277            | 2,7%        | 1 352         | 2,7%        |                  |              |               |             |
| MXN                  |                  |             | 183           | 0,4%        |                  |              |               |             |
| NOK                  | 424              | 0,9%        | 38            | 0,1%        | 88               | 0,2%         | 38            | 0,1%        |
| NZD                  | 933              | 1,9%        | 1 077         | 2,2%        |                  |              |               |             |
| TRY                  | 1 095            | 2,3%        | 1 222         | 2,5%        |                  |              |               |             |
| USD                  | 14 225           | 29,6%       | 14 309        | 28,7%       | 12 305           | 25,6%        | 13 581        | 27,3%       |
| ZAR                  | 312              | 0,7%        | 219           | 0,4%        | 80               | 0,2%         | 63            | 0,1%        |
| <b>Total hors UE</b> | <b>21 515</b>    | <b>45%</b>  | <b>19 962</b> | <b>40%</b>  | <b>12 473</b>    | <b>26,0%</b> | <b>13 941</b> | <b>28,0</b> |
| <b>TOTAL</b>         | <b>48 050</b>    | <b>100%</b> | <b>49 800</b> | <b>100%</b> | <b>48 050</b>    | <b>100%</b>  | <b>49 805</b> | <b>100%</b> |

\*Ressources collectées au titre de l'autorisation globale d'emprunter pour 2006, y compris la collecte par anticipation (2,9 milliards d'EUR) effectuée en 2005.

### Impact sur le développement

La BEI a continué à jouer un rôle important de développement pour les monnaies des nouveaux États membres, des pays adhérents et en voie d'adhésion et des pays partenaires de l'UE. Les emprunts réalisés dans ces monnaies et dans celles d'autres pays visés par des opérations de prêt de la BEI contribuent à supprimer le risque de change dans les cas où il est possible d'adosser les opérations d'emprunt et les opérations de prêt.

Parmi les monnaies des nouveaux États membres et des pays adhérents et en voie d'adhésion, la livre turque a une nouvelle fois fait l'objet de la demande la plus forte. Dans cette monnaie, la Banque a levé l'équivalent de 1,1 milliard d'EUR et a continué de développer sa liquidité et sa courbe de rendements. Par ailleurs, elle a lancé sa première émission de notes à taux variable en lev bulgare (BGN). La Banque a également émis des emprunts dans trois autres monnaies de cette région, à savoir en couronne

tchèque (CZK), en forint hongrois (HUF) et en zloty polonais (PLN).

Hors Europe, la BEI a apporté une contribution significative au développement des opérations dans les monnaies des pays partenaires de la Méditerranée et d'Afrique. On relèvera en particulier sa première émission en livre égyptienne (EGP), qui, au moment de son lancement, était également l'émission en format synthétique la plus longue sur ce marché, ainsi qu'une émission en pula du Botswana (BWP) et une autre en dollar namibien (NAD), toutes deux les premières (en format synthétique) de la part d'un émetteur international. En outre, la Banque a maintenu son rôle de premier plan sur le marché du rand sud-africain (ZAR), où elle a emprunté 2,8 milliards de ZAR (312 millions d'EUR), notamment en portant à 4,5 milliards de ZAR l'émission à 8% arrivant à échéance en janvier 2013, ce qui en fait l'émission obligataire la plus liquide et la plus grande sur l'eumarché du rand. Par ailleurs, la Banque a lancé sa première émission synthétique en rupiah indonésienne (IDR) et elle a émis, dans le même format, plusieurs emprunts en real brésilien (BRL) et en rouble russe (RUB).



L'activité d'emprunt: une stratégie créatrice de valeur ajoutée pour les clients

### « Un moyen d'investir dans l'Europe » Le rôle d'emprunteur de la BEI en bref

Forte de son actionnariat – collectivement constitué par les États membres de l'UE et qui lui vaut sa qualité de crédit hors pair –, la BEI offre aux investisseurs un « moyen d'investir dans l'Europe ».

- ⇒ La BEI ayant pour actionnaires tous les États membres de l'UE, cela signifie que ses obligations constituent un investissement de qualité souveraine tout à la fois sans égal et diversifié.
- ⇒ La BEI est notée AAA par les trois grandes agences de notation, avec des perspectives stables.
- ⇒ La stratégie que la Banque applique dans ses rapports avec les marchés est largement fondée sur des critères de liquidité et de transparence. Elle associe des programmes complets d'émissions de référence dans ses trois monnaies principales (EUR, GBP et USD) au lancement d'emprunts sur mesure dans un large éventail de monnaies et de produits.
- ⇒ La BEI est l'un des plus gros et des plus assidus emprunteurs sur les marchés internationaux des capitaux. En 2006, ses émissions ont totalisé 48 milliards d'EUR.
- ⇒ La Banque a toujours contribué au développement des marchés des capitaux dans les monnaies des nouveaux États membres, des pays adhérents et en voie d'adhésion et des pays partenaires de l'UE, où les émissions en monnaie locale lui permettent également de développer ses activités de prêt.

### Innovations sur les marchés d'autres monnaies européennes

Sur le marché du franc suisse, la Banque a effectué une nouvelle émission de référence de 300 millions de CHF à 30 ans, ce qui, au moment du lancement, représentait la durée la plus longue jamais proposée sur le marché pour une émission de référence. Sur le

marché de la couronne danoise (DKK), elle a lancé la plus longue obligation de type *blue stamped* à 2% (2,6 milliards de DKK, échéance juin 2026) jamais émise jusque-là, répondant ainsi à la demande des investisseurs à la recherche de durées fiscalement avantageuses sur un segment bénéficiant du soutien de l'État. Dans le compartiment de la couronne suédoise (SEK), la Banque a proposé la première émission d'obligations indexées sur le taux d'inflation jamais lancée par une institution supranationale sur le marché international (1,5 milliard de SEK, échéance 2020). Elle a également été présente sur les marchés des couronnes islandaise (ISK) et norvégienne (NOK). Au total la Banque a levé la contre-valeur de 2,2 milliards d'EUR dans l'ensemble des « autres monnaies européennes ».

### Croissance dans les monnaies de la région Asie-Pacifique

La BEI a consolidé sa position en tant qu'émetteur de premier plan sur les marchés d'Asie et du Pacifique. C'est sur le marché du dollar australien qu'elle a enregistré sa plus forte croissance et réalisé son plus gros volume d'émission hors monnaies principales (3,0 milliards d'AUD contre 1,2 milliard d'AUD en 2005), et elle a été le plus grand émetteur (étranger) d'obligations « kangourou ». Sur ce marché, la Banque a également émis les premières obligations « kangourou » indexées sur l'inflation; il s'agit d'un emprunt de 250 millions d'AUD indexé sur l'indice des prix à la consommation qui arrive à échéance en 2020. La BEI a aussi levé la contre-valeur de 0,9 milliard d'EUR sur le marché du dollar néo-zélandais (NZD). Pour ce qui est du yen japonais, on relèvera l'émission globale de 50 milliards de JPY à 20 ans, qui, au moment de son lancement, était la seule émission de référence à coupon courant à 20 ans émanant d'un émetteur de catégorie souveraine sur les marchés internationaux. Sur le marché du dollar de Hong-Kong (HKD), la Banque a lancé une émission à 2 ans de 1 milliard de HKD, la première transaction supranationale réalisée depuis l'assouplissement de la législation de Hong-Kong autorisant le lancement d'émissions d'une durée inférieure à trois ans.

## *Gouvernance de la BEI*



Philippe Maystadt  
et Danuta Hübner,  
Commissaire  
européenne



## Coopération constructive avec l'UE et les autres institutions financières

Le dialogue avec les institutions européennes qui préparent et qui décident des politiques de l'Union est important pour définir le cadre des activités de la BEI à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. Ainsi, en 2006, la Commission européenne a travaillé avec la BEI à préparer des discussions et des décisions du Conseil qui orienteront l'activité de la Banque pour les années à venir. La BEI participe au Conseil des ministres des finances de l'Union européenne (Conseil ECOFIN) et interagit régulièrement avec le Parlement européen.

### Instruments et initiatives dans l'Union

La coopération intensive entre la Commission et la BEI a entraîné la mise en place, en 2006, de nouveaux instruments et mécanismes financiers conjoints pour la période 2007-2013. À l'appui de ses politiques, l'Union dispose de moyens budgétaires et bancaires plus élevés que jamais, grâce à l'effet de levier que produit la combinaison du budget de l'UE et des ressources levées par la BEI sur les marchés de capitaux, qui représentent un montant annuel de l'ordre de 48 milliards d'EUR.

Le groupe BEI a renforcé ses procédures de coopération avec la Commission européenne, ce qui a donné lieu au lancement de trois nouvelles initiatives communes pour permettre aux États membres de mieux tirer parti des Fonds structurels européens – dont le montant a été sensiblement augmenté, à 308 milliards d'EUR pour la période 2007-2013. Les Fonds structurels pourront désormais être affectés à des fins d'ingénierie financière dans le domaine du soutien aux PME et aux micro-entreprises (initiative JEREMIE) ou du développement social urbain (initiative JESSICA). La troisième initiative (JASPERS), financée par la Commission, le groupe BEI et la BERD, propose – gratuitement – une assistance technique à l'identification et à la réalisation de projets d'infrastructure localisés dans les nouveaux pays membres et susceptibles d'être financés par les Fonds structurels. Plusieurs projets ont d'ores et déjà fait l'objet d'une identification au titre de ces mécanismes. Cette assistance technique n'impli-

que aucune obligation de solliciter un financement auprès de la BEI ou de la BERD.

De même, la BEI et la Commission ont uni leurs moyens pour accélérer la réalisation de l'ambitieux programme de réseaux transeuropéens (RTE) de transport et d'énergie, en mettant en place le Mécanisme de financement structuré et un fonds de garantie pour les RTE afin de faciliter le financement de projets à profil de risque élevé. Ces deux instruments financiers seront capables de catalyser jusqu'à 20 milliards d'EUR de financements additionnels, publics ou privés, à l'appui des RTE.

Pour soutenir l'effort d'innovation et de recherche-développement dans l'Union, la BEI et la Commission mettent en place une nouvelle Facilité Recherche, cofinancée par la Banque et le 7<sup>e</sup> programme-cadre pour la R-D à hauteur de 1 milliard d'EUR. Là encore, cet instrument financier permettra de prendre plus de risques et de mobiliser des capitaux privés en faveur de projets importants pour la compétitivité industrielle de l'Union. L'effet de levier de cet instrument, souhaité par le Conseil européen de décembre 2005, pourrait permettre de mobiliser jusqu'à 10 milliards d'EUR supplémentaires sur la période 2007-2013.

Parallèlement, le FEI va prendre un nouvel essor dans le soutien aux PME suite à l'augmentation de capital qui est en préparation et à la mise en place, grâce au programme-cadre Compétitivité et Innovation 2007-2013, de 1,1 milliard d'EUR additionnels permettant de déployer des produits financiers innovants, notamment pour les PME en phase de démarrage.



Coopération constructive avec l'UE et les autres institutions financières

### Développement et coopération à l'extérieur de l'UE

L'année 2006 a été importante pour la BEI à un autre égard : la décision prise par le Conseil concernant les nouveaux mandats pour les activités de la Banque à l'extérieur de l'Union dans les pays partenaires. Sur la période 2007-2013, la BEI pourra accorder 27,8 milliards d'EUR au maximum de prêts bénéficiant de la garantie du budget communautaire. Par ailleurs, un nouveau Fonds fiduciaire a été mis en place par la Commission et la BEI pour financer les infrastructures en Afrique subsaharienne.

Dans un souci d'efficacité et de cohérence à l'extérieur de l'Union, les financements sur les ressources de la BEI et sur le budget européen seront également coordonnés très étroitement avec les interventions d'autres institutions de financement présentes dans les pays concernés. À cet effet, la BEI

a conclu en 2006 des accords avec l'Agence française de développement, la Kreditanstalt für Wiederaufbau et l'association des Institutions européennes de financement du développement, qui regroupe 14 institutions bilatérales de financement du développement, ainsi qu'avec la BERD et la Banque mondiale. La Commission européenne est partie à plusieurs de ces accords.

La coopération avec les autres institutions internationales de financement a également donné lieu à de nouvelles initiatives dans le domaine de l'environnement – en particulier la création de fonds carbone dans une perspective de lutte contre les changements climatiques – ainsi qu'à une charte commune définissant les Principes européens pour l'environnement, applicables aux projets financés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne. Le financement conjoint de projets à l'extérieur de l'UE existe depuis longtemps, mais il sera renforcé par ces initiatives.

La BEI et la Commission européenne (DG REGIO) ont signé en juillet un Accord de contribution pour JASPERS





## Transparence et responsabilité

**Ouverture et transparence sont des facteurs essentiels pour le maintien et le renforcement de la crédibilité de la BEI et de sa responsabilité vis-à-vis des citoyens de l'Europe et du reste du monde.**

### Divulgateur d'informations au public

La Banque a fait de la divulgation d'informations au public un volet à part entière de son engagement en faveur de la transparence. Le 28 mars 2006, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé une nouvelle politique de divulgation révisée afin de mettre les règles de la Banque en matière d'information du public (codifiées pour la première fois en 2002) en conformité avec ses normes de transparence, mais aussi d'intégrer les initiatives communautaires et les principes internationaux dans ce domaine. Pour inviter les parties prenantes intéressées à alimenter ce processus de révision, la Banque avait préalablement procédé à une consultation publique en deux étapes, qui a suscité de multiples contributions. La BEI a adopté une approche très flexible du point de vue des délais et de la procédure, afin que la consultation soit aussi large que possible. Les résultats ont été accueillis favorablement par les contributeurs et par la Banque. Un rapport de consultation a ensuite été publié, décrivant le déroulement de la consultation et regroupant l'ensemble des contributions des parties prenantes ainsi que les explications motivées de la Banque quant à leur degré de prise en compte.

La nouvelle politique de divulgation est fondée sur le principe de la diffusion des informations, selon lequel toute information détenue par la BEI est susceptible d'être divulguée sur demande, à moins qu'il n'existe une raison impérative pour ne pas la diffuser. La BEI étant une banque, il existe certaines contraintes quant aux informations qu'elle peut divulguer, qui sont énoncées dans la politique de divulgation. Une révision en bonne et due forme de cette politique aura lieu tous les trois ans. La Banque procédera en outre, au premier semestre de 2007, à une révision juridique afin de rendre cette politique conforme aux dispositions du règlement d'Aarhus relatif à la mise en œuvre, dans les institutions et organes de l'UE, de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du

public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Les principaux points d'accès du public aux informations relatives à la BEI sont le site Web, qui a enregistré quelque 3 millions de visiteurs en 2006, ainsi que l'Infodesk, qui a traité près de 30 000 demandes d'informations émanant de divers groupes d'intérêts. La liste des projets publiée sur le site Web tient une place très importante dans la politique de divulgation de la BEI. La Banque tient en effet tout particulièrement à publier sur son site Web ces informations résumées sur les projets qu'elle envisage de financer. Sauf empêchement pour des raisons légitimes de confidentialité (ce qui peut parfois être le cas des projets relevant du secteur privé), tous les projets examinés en vue d'un financement doivent être annoncés de cette manière avant leur approbation par le Conseil d'administration. Lorsque le projet nécessite une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE), la Banque s'efforce de fournir, dans cette liste des projets, un lien pointant vers le résumé non technique de l'EIE et, pour les projets situés en dehors de l'UE, l'équivalent de ce résumé accompagné de la Déclaration d'impact sur l'environnement. Après leur approbation par le Conseil d'administration et la signature des prêts correspondants, tous les projets financés sont énumérés dans le Rapport annuel de la BEI.

### Relations avec les organisations de la société civile

Les relations de la BEI avec les organisations de la société civile (OSC), y compris les organisations non gouvernementales (ONG) et autres groupes d'intérêts, sont fondées sur la reconnaissance du fait que ces organisations peuvent contribuer utilement à l'élaboration des politiques de la Banque. Les OSC peuvent également aider à sensibiliser la Banque aux questions d'intérêt local, mais aussi fournir des informations précieuses sur les projets.



## Transparence et responsabilité

L'unité Société civile du département Communication est chargée de coordonner les relations de la Banque avec les ONG et les autres groupes d'intérêts. Cette unité a pour mission d'assurer la cohérence et la qualité de la communication et de mener un dialogue actif avec la société civile. Au sein de la Banque, elle assure la coordination des contacts et des questions liés à la société civile et gère, en collaboration avec le département Ressources humaines et avec des experts extérieurs, des programmes internes de sensibilisation et de renforcement des capacités sur le thème de l'interaction de la Banque avec la société civile.

En 2006, l'interaction avec les OSC s'est caractérisée par de nouvelles méthodes de collaboration. En premier lieu, la BEI a commencé à mettre en place des partenariats avec des organisations spécialisées qui partagent avec elle certains objectifs, tels que le programme de Lisbonne, le développement durable, la protection de l'environnement ou la lutte contre la pauvreté. Elle a également signé avec l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) un protocole d'accord sur les questions liées à la biodiversité. Cet accord sert de cadre à des initiatives communes et à une collaboration portant sur les aspects des activités de la Banque liés à la biodiversité, l'UICN fournissant des conseils d'expert sur les initiatives, les politiques et les stratégies de la BEI, par exemple en procédant à l'analyse de ses règles en matière d'audit préalable ou en aidant au suivi de certains aspects des projets qu'elle finance. L'UICN assiste également la Banque dans le cadre de la formation et de la sensibilisation du personnel aux problèmes de la biodiversité.

En outre, la nouvelle pratique de la BEI consistant à mener des consultations publiques sur certaines de ses politiques, stratégies ou orientations marque également une étape décisive qui contribue à la qualité des relations avec les OSC. Après le succès remporté par la consultation publique sur sa politique de divulgation, la BEI a décidé, pour 2007, de soumettre à une consultation similaire la révision de sa politique, de ses principes et de ses procédures en matière de lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La BEI est aussi soucieuse de maintenir et d'améliorer ses contacts avec les ONG qui mènent campagne sur des questions liées à ses activités. Ces dernières années, les contacts avec ce type d'organisations ont été intensifiés et ont permis d'engager le dialogue, ce que vient souligner la participation de la Banque à des événements organisés par ces ONG sur des sujets ayant trait à la BEI, comme la conférence sur un mécanisme indépendant de conformité et de recours organisée en novembre 2006 à Bruxelles par CEE Bankwatch Network et d'autres ONG.

Dans le cadre de ses cycles réguliers de séminaires destinés aux ONG et aux autres OSC, la Banque a organisé deux rencontres de ce type en 2006. Le séminaire de printemps, qui s'est déroulé à Bruxelles, a porté sur la R-D et l'innovation dans le cadre du processus de Lisbonne, sur la formation de capital humain et sur le rôle de la société civile dans le cycle des projets de la Banque. Le séminaire d'automne, qui a eu lieu à Berlin, était consacré à des problèmes relevant du triangle environnement-dérèglement climatique-énergie. La responsabilité d'entreprise était également inscrite à l'ordre du jour.

En 2006, les ONG ont soumis à la Banque plus d'une centaine de questions et de demandes de divulgation d'informations. Un tiers de ces demandes portait sur des projets de transport routier, pour la plupart situés dans les nouveaux États membres et les pays candidats.

## Audit, contrôle et évaluation

Afin de pouvoir rendre compte de ses activités au monde extérieur, la BEI s'est dotée de systèmes de contrôle appropriés. Ces contrôles peuvent résulter des Statuts de la Banque ou d'autres dispositions internes régissant son organisation, ou encore, ils peuvent être exercés par des organismes de contrôle externes indépendants.

Le Comité de vérification est un organe statutaire de la BEI ; il est responsable devant le Conseil des gou-



## Transparence et responsabilité

### Une communication étendue

*Dans le cadre de sa stratégie de communication, la BEI a publié en 2006 un vaste éventail de rapports d'évaluation, de rapport annuels et de brochures sur certains pays, secteurs ou thèmes, dans les langues de l'Union européenne et dans d'autres langues le cas échéant. Elle s'efforce aussi en permanence d'alimenter et d'actualiser son site Web. Mais les contacts humains n'ont pas pour autant disparu, au contraire; ainsi les membres du Comité de direction et les cadres ont participé à un grand nombre d'événements et de manifestations, organisés par des autorités communautaires ou nationales et des associations professionnelles autour de thèmes particuliers, afin de faire mieux connaître les activités de la Banque et l'appui financier qu'elle peut offrir.*

*En 2006, la Banque a aussi été présente lors d'une trentaine d'événements à plus grande échelle, sous la forme d'un stand qui proposait toutes les informations pertinentes sur la BEI. Citons à ce titre le salon Carbon Expo de Cologne et la Semaine verte de Bruxelles en mai, le salon Carbon Expo Asia de Beijing et la Semaine européenne des régions et des villes organisée à Bruxelles en octobre, ou encore les Journées européennes du développement (à Bruxelles également) en novembre.*

*De même, la BEI accueille volontiers, tant à son siège à Luxembourg que dans ses bureaux extérieurs, les groupes désireux de s'informer de l'activité de la Banque dans tel ou tel domaine pertinent. Quelque 2 200 étudiants, professionnels, décideurs de haut niveau, diplomates et personnalités politiques de plus de 40 pays sont venus au siège de la BEI en qualité de visiteurs en 2006.*

*L'année 2007, qui marquera le 50<sup>e</sup> anniversaire de la signature du Traité de Rome, offrira une occasion sans précédent pour s'adresser au plus grand nombre, au travers de différentes manifestations, y compris des sommets politiques et des conférences d'affaires, qui réuniront la Banque et les autres institutions de l'UE. En 2008, la BEI elle-même fêtera son 50<sup>e</sup> anniversaire. Loin de s'attarder sur ses réussites passées, la Banque profitera de cette tribune pour regarder vers l'avenir et rappeler son rôle en tant qu'institution bancaire au service des citoyens de l'UE. Cet événement donnera lieu à une série de manifestations, de publications et d'autres activités de promotion externe axées sur la transparence, les techniques modernes de direction d'entreprise, les nouveaux instruments de prêt et la valeur ajoutée apportée par la Banque dans ses opérations à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne. L'inauguration du nouveau bâtiment de la BEI, à côté de son siège actuel à Luxembourg, coïncidera avec la Séance annuelle du Conseil des gouverneurs, en juin 2008, et constituera l'un des temps forts de la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Banque.*



Rencontre avec les  
ONG en 2006



Transparence et responsabilité

### La BEI et les universités: un enseignement mutuel

*Le monde de la recherche universitaire s'intéresse aux activités de la BEI, tandis que cette dernière, de son côté, souhaite tirer parti de l'expérience accumulée par les chercheurs dans ses domaines d'intervention. Pour faciliter cet échange mutuel, la BEI s'est engagée en 2006 dans une initiative appelée « Action conjointe BEI-Universités en faveur de la recherche », qui prévoit l'octroi de subventions à des centres de recherche dans l'UE, la mise en place de stages à l'intention de jeunes chercheurs ainsi qu'un mécanisme de parrainage pour des réseaux universitaires sélectionnés.*

*Les subventions aux centres de recherche universitaires peuvent atteindre un montant maximum de 100 000 EUR par an, sur une période de trois ans, et sont destinées à développer l'activité de recherche dans des domaines présentant un intérêt majeur pour la BEI. La Banque a sélectionné sur concours quatre universités travaillant sur quatre importants thèmes de recherche: l'évaluation financière et économique des incidences environnementales (Università Ca'Foscari, Venise); l'évaluation technologique et l'accélération de l'innovation (Università di Bologna); les partenariats public-privé (Universidad Politécnica de Madrid); et les dimensions sociales du développement durable (Oxford Brookes University).*

*Aux jeunes chercheurs, la BEI offre des stages pour mener à bien des projets de recherche proposés par elle, sous la supervision conjointe d'un tuteur universitaire et d'un tuteur de la BEI.*

*Enfin, la BEI peut parrainer des réseaux universitaires qui travaillent sur des domaines présentant un intérêt pour elle et qui peuvent, le cas échéant, arborer le label « Réseau universitaire BEI ».*



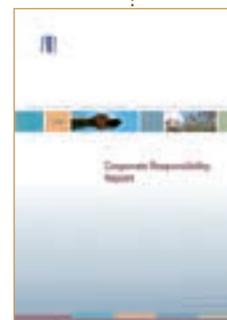
L'atelier  
« Les universités  
européennes en  
quête d'excellence »  
s'est tenu le  
17 novembre 2006  
au siège de la BEI  
à Luxembourg.



## Transparence et responsabilité

### Le Rapport sur la responsabilité d'entreprise

*Depuis 2005, la BEI publie un rapport annuel sur sa responsabilité d'entreprise, qui rassemble des informations détaillées sur la gouvernance de la Banque et ses activités dans le domaine de l'environnement ainsi que des informations d'ordre plus général. Ce rapport peut être consulté sur le site Web de la BEI ([www.bei.org](http://www.bei.org)) ou obtenu gratuitement par courrier dans sa version imprimée.*



verneurs, qui réunit les ministres des finances des États membres de l'UE. Il s'assure que les opérations de la Banque sont menées en conformité avec les procédures prévues dans ses Statuts et dans le Règlement intérieur, et vérifie la régularité de ses livres. Le Comité de vérification est assisté dans l'exercice de sa mission par un cabinet de réviseurs externes, Ernst & Young. La direction Gestion des risques surveille les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels, tandis que le Contrôle de gestion se concentre sur le processus consistant à traduire la stratégie en objectifs et en plans d'activité. Le Délégué à la protection des données personnelles a pour mission de veiller à la protection des données personnelles des employés du groupe BEI.

Un Bureau de conformité contrôle le respect par la Banque et son personnel de l'ensemble des dispositions législatives, règlements, codes de conduite et bonnes pratiques applicables; le Bureau de conformité joue un rôle de sentinelle pour détecter les cas de manquement aux règles d'éthique et d'intégrité. Il vérifie en amont la conformité des nouvelles politiques, procédures, produits et opérations ainsi que des initiatives envisagées. Le Bureau de conformité assure également le suivi des opérations de prêt ou d'emprunt dont la structure fait intervenir une entité située dans un centre financier offshore.

Organe indépendant, l'Inspection générale regroupe l'Audit interne et l'Évaluation des opérations, les deux fonctions principales de contrôle ex post. L'Inspection générale joue un rôle déterminant pour préserver les mécanismes de contrôle et améliorer les opéra-

tions, ainsi que dans le cadre des processus relatifs à la transparence et à la responsabilité. L'Audit interne fournit une assurance raisonnable quant à la pertinence et à l'efficacité des contrôles internes et des procédures y afférentes. Il intervient aussi dans les cas de présomption de fraude, de corruption ou de toute autre activité illégale en rapport avec des projets financés par le groupe BEI. L'Évaluation des opérations (EV) réalise l'évaluation ex post d'un échantillon représentatif de projets et de programmes financés par la Banque ainsi que d'opérations du FEI. Ses rapports sont examinés par le Conseil d'administration et publiés sur le site Web de la Banque. En 2006, EV a produit des rapports d'évaluation sur les thèmes suivants : projets financés par la BEI dans les secteurs de l'éducation et de la formation; investissements dans les réseaux transeuropéens transfrontaliers; prêts dans les pays ACP au titre de la Convention de Lomé IV; Fonds fiduciaire de la FEMIP (assistance technique en amont et opérations sur capitaux à risques dans le bassin méditerranéen); et investissements du FEI dans des fonds de capital-risque.

La Cour des comptes européenne contrôle l'utilisation des fonds communautaires gérés par la BEI. La Banque travaille aussi en étroite collaboration avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et avec le Médiateur européen. Un bureau des plaintes, placé sous l'autorité directe du Secrétaire général, a été créé en 2006 pour traiter les plaintes extérieures adressées à la Banque directement ou via le Médiateur européen. La politique relative au traitement de plaintes et au mécanisme de recours a été remaniée et sera publiée en 2007.



## Le fonctionnement du groupe BEI

L'année 2006 a été marquée par de nouveaux changements pour le département des ressources humaines (RH) de la BEI. D'importants efforts ont été consacrés à la mise en place d'une nouvelle stratégie reposant sur trois piliers – excellence professionnelle, motivation et développement, et bien-être du personnel (santé et sécurité au travail) – parallèlement à la volonté d'améliorer les services administratifs en les simplifiant et en les optimisant.

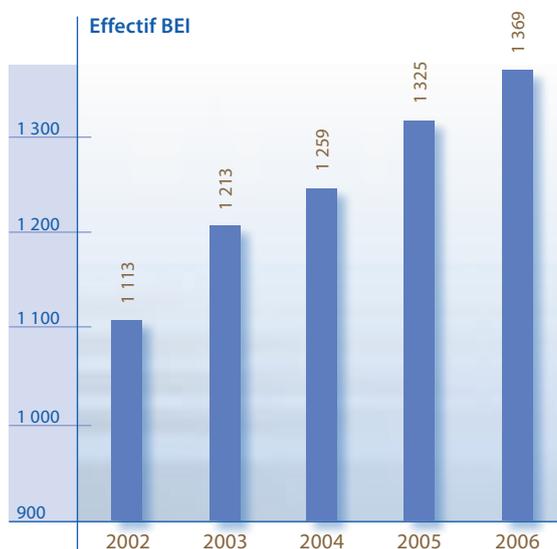
### Dotation en personnel et recrutement

En 2006, les recrutements de la Banque ont continué de pourvoir essentiellement les secteurs opérationnels, une priorité majeure de l'activité de recrutement ayant porté sur la mise en œuvre et la dotation en personnel de l'initiative JASPERS (préparation de projets et assistance technique dans les nouveaux États membres). En 2006, l'effectif total de la Banque a atteint 1 369 personnes<sup>15</sup>. Cent deux postes vacants ont été pourvus (66 dans les fonctions « cadres » et 36 dans les fonctions d'exécution). Sur les 66 personnes recrutées pour des postes d'encadrement, 58 % étaient des hommes et 42 % des femmes. Sur les 102 personnes recrutées au total, 19 étaient originaires des nouveaux États membres. En 2006, la Banque a reçu quelque 17 000 candidatures.

<sup>15</sup> Ce nombre comprend le personnel détaché au FEI (situation au 31 décembre 2006).

### Développement professionnel

Les changements apportés au régime de rémunération du personnel ont conduit à revoir et moderniser les systèmes d'évaluation et d'avancement du personnel. Le système d'avancement est fondé sur la notion de rôle (l'ensemble des responsabilités et compétences liés à un poste). La clarification des rôles s'est poursuivie tout au long de l'année 2006. Dans ce contexte, les critères d'avancement, fixes et variables, ont été clairement précisés. Dans d'autres domaines, la Banque a aussi mis au point différentes mesures pour favoriser l'amélioration des performances. Ainsi, le programme de formation à la gestion des risques de crédit assurée par l'unité Formation de RH est désormais pleinement opérationnel et est considéré comme incontournable pour les chargés de prêt et les analystes de crédit.



### Santé et bien-être du personnel

Depuis qu'elle a créé son propre service médical au second semestre de 2005, la Banque a déployé des efforts croissants pour identifier et prévenir les risques sanitaires professionnels et promouvoir la santé et le bien-être au travail. Outre la visite médicale préalable à l'embauche et une grande part des visites médicales annuelles proposées aux membres du personnel, les activités dans ce domaine incluent une campagne de santé, des mesures visant à encourager et faciliter la réintégration au travail après un congé maladie de longue durée, ainsi que l'amélioration des services de médecine des voyages. La Banque a en outre fait dispenser une formation appropriée aux membres du personnel qui étaient volontaires pour constituer de la nouvelle équipe interne de secouristes.



## Le fonctionnement du groupe BEI

En 2006, confrontée à la nécessité de modifier les montants maximum assurés pour certains soins, la Caisse de maladie de la Banque a révisé ses règles de remboursement. De même, une étude a été menée dans l'optique d'améliorer encore l'efficacité de l'administration du régime d'assurance maladie de la Banque.

Concernant les services sociaux destinés au personnel, la Banque a obtenu 50 places dans une crèche privée, qui se sont ajoutées à la centaine de places que proposait déjà la crèche de la BEI, à des tarifs subventionnés, pour les enfants de son personnel.

### Communication avec le personnel

Les efforts déployés par la Banque pour améliorer la communication interne ont conduit à la création, en 2006, d'une nouvelle division « Communication interne » au sein du département Ressources humaines. Cette division est chargée de l'ensemble des communications au personnel ; à ce titre, elle doit diffuser des informations pertinentes et opportunes sur la Banque en tant qu'entreprise et soutenir et encourager un dialogue social ouvert et large au sein de la Banque.

### Représentation du personnel

Les questions qui concernent le personnel de la Banque sont traitées par le biais d'une procédure de consultation entre le département Ressources humaines (RH) et le Collège des représentants du personnel (RP), qui comprend des réunions périodiques entre la direction de RH et les RP, des groupes de travail sur des sujets spécifiques et des comités paritaires. En 2006, le comité paritaire Régime de pension a été particulièrement actif, notamment en définissant les principes directeurs qui formeront l'accord-cadre dans lequel l'évolution du régime s'inscrira. Les Représentants du personnel ont participé au groupe de travail chargé de mettre sur les rails

la politique de la Banque en matière de responsabilité sociale, qui s'est concrétisée par un premier rapport annuel sur la responsabilité d'entreprise, publié en 2006. À propos des groupes de travail, il convient de mentionner l'activité de celui chargé de la révision du système de rémunération, dont les travaux se sont traduits par la soumission de propositions spécifiques au Conseil d'administration à la fin de 2006. Suite au rejet d'une partie de ces propositions par le Conseil d'administration, le Collège, estimant que la consultation ne s'était pas déroulée de façon appropriée, a présenté sa démission.

### COPEC

Le Comité paritaire pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (COPEC) suit la mise en œuvre de la politique de l'égalité des chances au niveau des carrières, du recrutement, de la formation et des infrastructures sociales.

En 2006, le COPEC a été associé à l'élaboration d'une note de RH sur l'équilibre et l'égalité entre les hommes et les femmes à la BEI, qui faisait suite à un réexamen global de la situation en la matière mené par un consultant externe indépendant. En octobre 2006, le Comité de direction a approuvé les recommandations contenues dans cette note.

En juin 2006, la BEI a accueilli dans ses locaux la 11<sup>e</sup> réunion annuelle du réseau ORIGIN (Organisational and Institutional Gender Information Network). Ce réseau a pour finalité le partage des informations, des expériences et des enseignements acquis dans les domaines de l'équité entre les sexes et de la diversité. Vingt-cinq délégués, dont des responsables des ressources humaines de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement, du Conseil de l'Europe, du Parlement européen et de l'OSCE, étaient présents pour évoquer les initiatives engagées dans leurs organisations respectives au cours des douze mois précédents, s'inspirer mutuellement et partager des idées.



## Les organes statutaires de la BEI

Le **Conseil des gouverneurs** réunit les ministres désignés par chacun des 27 États membres, généralement les ministres des finances. Il définit les orientations de la politique de crédit, approuve les comptes et le bilan annuels, et décide de la participation de la Banque à des opérations de financement à l'extérieur de l'Union et des augmentations de capital. De plus, il nomme les membres du Conseil d'administration, du Comité de direction et du Comité de vérification.

Le **Conseil d'administration** a compétence exclusive pour décider des prêts, des garanties et des emprunts. Outre le contrôle de la saine administration de la Banque, il assure la conformité de la gestion de la Banque avec les dispositions du Traité et des Statuts et avec les directives générales fixées par le Conseil des gouverneurs. Ses membres sont nommés par le Conseil des gouverneurs pour une période de cinq ans renouvelable, sur désignation des États membres; ils sont responsables uniquement envers la Banque.

Le **Conseil d'administration** se compose de 28 administrateurs, à raison d'un administrateur désigné, respectivement, par chacun des 27 États membres et par la Commission européenne. Le nombre d'administrateurs suppléants est de 18, ce qui implique des regroupements d'États pour ces fonctions.

Par ailleurs, afin d'élargir l'expertise professionnelle disponible au Conseil d'administration dans certains domaines, celui-ci peut coopter un maximum de six

experts (trois titulaires et trois suppléants) qui siègent à titre consultatif, sans droit de vote.

Les décisions sont prises à une majorité constituée d'au moins un tiers des membres ayant droit de vote et représentant au moins 50 % du capital souscrit.

Le **Comité de direction** est l'organe exécutif collégial et permanent de la Banque; il compte neuf membres. Sous l'autorité du président et sous le contrôle du Conseil d'administration, il assure la gestion courante de la Banque et prépare les décisions du Conseil d'administration dont il assure ensuite l'exécution. Le président de la Banque préside les réunions du Conseil d'administration. Les membres du Comité de direction sont responsables uniquement envers la Banque; ils sont nommés par le Conseil des gouverneurs, sur proposition du Conseil d'administration, pour une période de six ans renouvelable.

Aux termes des statuts de la BEI, le président de la Banque est également président de son Conseil d'administration.

Le **Comité de vérification** est un organe indépendant, directement responsable devant le Conseil des gouverneurs, chargé de s'assurer de la régularité des opérations et des livres de la Banque. Le Comité de vérification émet une déclaration sur les états financiers lors de l'approbation de ces derniers par le Conseil d'administration. Les rapports du Comité de vérification sur les résultats de ses travaux au cours de l'exercice financier précédent sont communiqués au Conseil des gouverneurs conjointement avec le rapport annuel du Conseil d'administration.

Le Comité de vérification est composé de trois membres et de trois observateurs, nommés par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans.

**Capital:** la participation de chaque État membre au capital de la Banque est fonction de son poids économique dans l'Union européenne (exprimé par le PIB) lors de son entrée dans l'Union. Dans le cadre de l'élargissement de l'UE à deux nouveaux États mem-

*L'ensemble des dispositions régissant les instances dirigeantes de la Banque sont précisées dans les statuts et le règlement intérieur de la Banque. La composition de ces instances, le curriculum vitae des membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Web de la BEI: [www.bei.org](http://www.bei.org).*

Le Comité de vérification





Les organes statutaires de la BEI

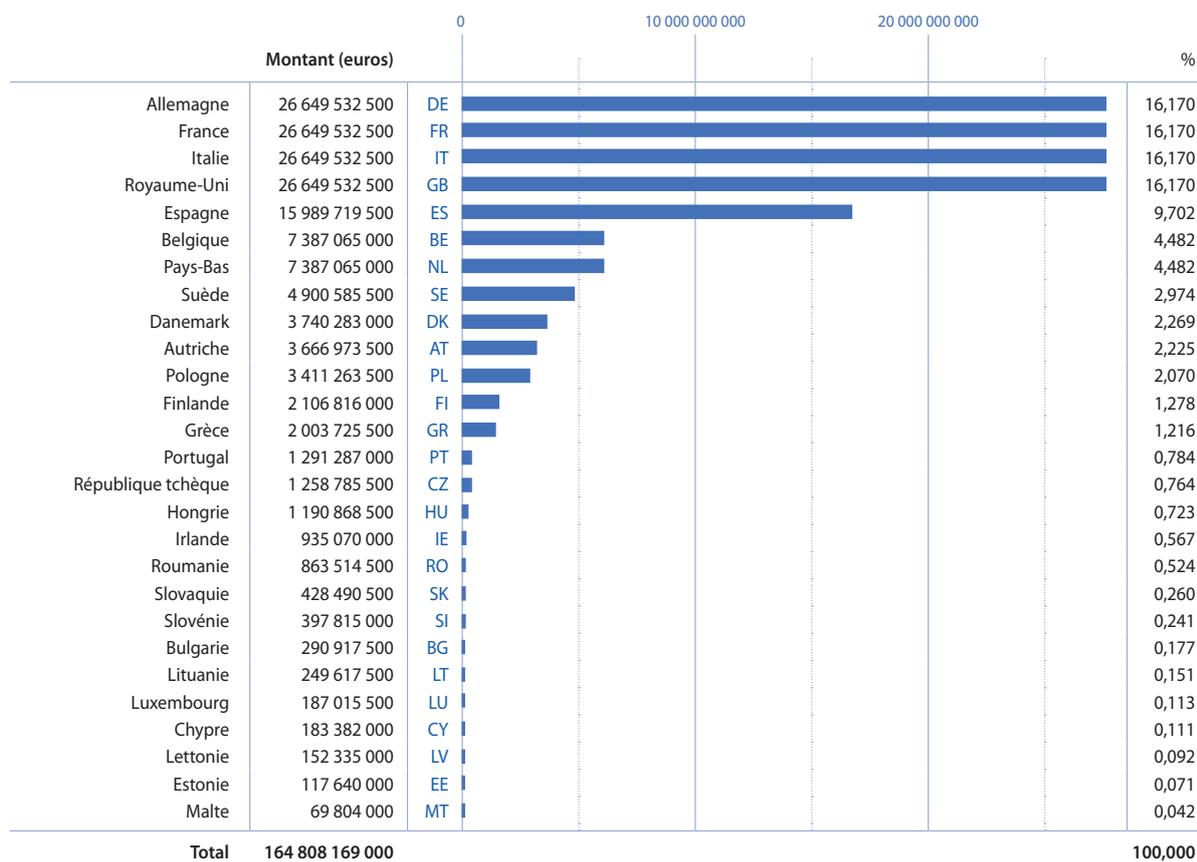
bres, la Bulgarie et la Roumanie, le 1<sup>er</sup> janvier 2007, des modifications ont été apportées aux Statuts de la BEI concernant son capital et sa gouvernance. Aux termes de ces Statuts, l'encours total des prêts et des garanties accordés par la Banque ne doit pas excéder deux fois et demie le montant de son capital souscrit.

Au total, le capital souscrit de la Banque s'élève à plus de 164,8 milliards d'EUR.



Le Comité de direction

Répartition du capital de la BEI au 1<sup>er</sup> janvier 2007



## Le Comité de direction de la BEI

La direction collégiale de la Banque et les responsabilités de supervision de ses membres

Situation au 01/05/2007

**Philippe MAYSTADT**  
Président de la Banque et de son Conseil d'administration



**Philippe MAYSTADT** *Président de la Banque et de son Conseil d'administration*

- ⇒ Stratégie générale
- ⇒ Questions institutionnelles, relations avec les autres institutions européennes
- ⇒ Rapports de l'Inspecteur général, du Contrôleur financier et du Chef du Bureau de conformité
- ⇒ Ressources humaines
- ⇒ Communication interne
- ⇒ Politique d'égalité des chances; Président du Comité paritaire pour l'égalité des chances (COPEC)
- ⇒ Président du Conseil d'administration du FEI
- ⇒ Président du Comité budgétaire

**Gerlando GENUARDI**  
Vice-président



**Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ**  
Vice-président



**Gerlando GENUARDI** *Vice-président*

- ⇒ Financements en Italie, en Grèce, à Chypre, à Malte et dans les Balkans occidentaux
- ⇒ Mécanisme de financement structuré (MFS)
- ⇒ Budget
- ⇒ Comptabilité
- ⇒ Technologies de l'information
- ⇒ Gouverneur de la BERD

**Ivan PILIP**  
Vice-président



**Torsten GERSFELT**  
Vice-président



**Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ** *Vice-président*

- ⇒ Financements en France et dans les pays partenaires méditerranéens
- ⇒ Financement des PME
- ⇒ Partenariat avec le secteur bancaire
- ⇒ Communication externe
- ⇒ Transparence et politique d'information
- ⇒ Relations avec les ONG
- ⇒ Membre du Conseil d'administration du FEI

**Ivan PILIP** *Vice-président*

- ⇒ Financements en Pologne, en République tchèque, en Hongrie, en Slovaquie, en Slovénie et en Bulgarie
- ⇒ Réseaux transeuropéens de transport et d'énergie
- ⇒ Responsabilité sociale de l'entreprise
- ⇒ Vice-gouverneur de la BERD

**Simon BROOKS**  
Vice-président



**Carlos DA SILVA COSTA**  
Vice-président



**Torsten GERSFELT** *Vice-président*

- ⇒ Financements aux Pays-Bas, au Danemark, en Irlande, dans les pays ACP et en Afrique du Sud
- ⇒ Questions énergétiques
- ⇒ Études sectorielles, économiques et financières
- ⇒ Président du Comité des arts

**Simon BROOKS** *Vice-président*

- ⇒ Financements au Royaume-Uni
- ⇒ Protection de l'environnement
- ⇒ Audit interne, Audit externe et relations avec le Comité de vérification
- ⇒ Respect de la conformité
- ⇒ Relations avec la Cour des comptes européenne
- ⇒ Relations avec l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) et le Médiateur européen
- ⇒ Bâtiments, environnement de travail et logistique

**Carlos DA SILVA COSTA** *Vice-président*

- ⇒ Financements en Espagne, en Belgique, au Portugal, au Luxembourg, en Amérique latine et en Asie
- ⇒ Aspects juridiques des opérations et des produits
- ⇒ Finances
- ⇒ Membre du Comité des arts

**Matthias KOLLATZ-AHNEN**  
Vice-président



**Eva SREJBER**  
Vice-présidente (au 01/07/2007)



**Matthias KOLLATZ-AHNEN** *Vice-président*

- ⇒ Financements en Allemagne, en Autriche, en Roumanie ainsi qu'en Croatie et en Turquie
- ⇒ Cohésion économique et sociale; Convergence
- ⇒ Dispositif JASPERS (*Joint Assistance in Supporting Projects for European Regions*)
- ⇒ Gestion des risques: risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels
- ⇒ Membre du Comité des subsides

**Eva SREJBER** *Vice-présidente (au 01/07/2007)*

- ⇒ Financements en Suède, en Finlande, en Lituanie, en Lettonie, en Estonie, dans les pays voisins de l'Est, en Russie et dans les pays AELE
- ⇒ Programme «i2i» (Mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne), y inclus RSFF (Mécanisme de financement avec partage des risques)
- ⇒ Évaluation ex-post des opérations
- ⇒ Présidente du Comité des subsides

# Structure des services



► Département → Division  bureau extérieur

(situation au 1<sup>er</sup> juin 2007)



## Secrétariat général, Affaires juridiques et Ressources humaines

**Alfonso QUEREJETA**

Secrétaire général et Directeur général des Affaires juridiques

### ► Affaires institutionnelles

**Dominique de CRAYENCOUR**

Directeur

- Ferdinand SASSEN

→ *Instances dirigeantes, Secrétariat, Protocole*

**Hugo WOESTMANN**

Directeur associé

→ *Services linguistiques*

**Kenneth PETERSEN**

### Affaires juridiques

#### ► Affaires communautaires et financières; Financements hors Europe



**Marc DUFRESNE**

Directeur général adjoint des Affaires juridiques

- Jean-Philippe MINNAERT

Délégué à la protection des données

→ *Affaires financières*

**Nicola BARR**

Directeur associé

→ *Affaires institutionnelles et de personnel*

**Carlos GÓMEZ DE LA CRUZ**

→ *Méditerranée (FEMIP), Afrique, Caraïbes, Pacifique – Facilité d'investissement, Amérique latine et Asie*

**Regan WYLIE-OTTE**

Directeur associé

#### ► Financements en Europe

**Gerhard HÜTZ**

Directeur

- Gian Domenico SPOTA

→ *Politique opérationnelle, Nouveaux instruments financiers*

**José María FERNÁNDEZ MARTÍN**

→ *Mer Adriatique, Europe du Sud-Est*

**Manfredi TONCI OTTIERI**

Directeur associé

→ *Royaume-Uni, Irlande, Pays baltes, Danemark, Finlande, Suède, pays AELE*

**Patrick Hugh CHAMBERLAIN**

→ *France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg*

**Pierre ALBOUZE**

→ *Europe centrale, Pologne, Russie, pays voisins de l'Est*

**Barbara BALKE**

→ *Espagne, Portugal*

**Ignacio LACORZANA**

- Maria SHAW-BARRAGAN

### ► Ressources humaines



**Xavier COLL**

Directeur

- Jean-Philippe BIRCKEL

→ *Administration et systèmes de gestion*

**Michel GRILLI**

Directeur adjoint

- Catherine ALBRECHT

→ *Ressources*

**Luis GARRIDO**

→ *Développement du personnel et gestion de l'organisation*

**Bruno TURBANG** (faisant fonction)

- Ute PIEPER-SECKELMANN

→ *Bien-être au travail et équilibre vie professionnelle / vie privée*

...

→ *Communication interne*

**Alain JAVEAU**



## Direction générale de la stratégie

**Rémy JACOB**

Directeur général

→ *Gestion des ressources et coordination*

**Geneviève DEWULF**

### ► Stratégie, contrôle de gestion et contrôle financier

**Jürgen MOEHRKE**

Directeur

#### ► Contrôle financier et comptabilité

**Luis BOTELLA MORALES**

Contrôleur financier

→ *Comptabilité générale*

**Henricus SEERDEN**

→ *Comptabilité tiers et dépenses administratives*

**Frank TASSONE**

→ *Études économiques et financières*

**Éric PERÉE**

→ *Planning, budget et contrôle*

**Theoharry GRAMMATIKOS**

Directeur associé

- Yannick MORVAN

→ *Politique de responsabilité d'entreprise*

**Felismino ALCARPE**

- Gudrun LEITHMANN-FRÜH

(Coordination FEI et Cour des comptes)

# Structure des services

(situation au 1<sup>er</sup> juin 2007)

► Département → Division  bureau extérieur

## ► Communication

**Gill TUDOR**  
Porte-parole et Directeur

- *Bureau de Presse*  
**Gill TUDOR**
- *Information du public et relations avec la société civile*  
**Yvonne BERGHORST**

## Bureaux d'information

-  Bureau de Paris  
**Henry MARTY-GAUQUIÉ**  
Directeur
-  Bureau de Rome  
**Manfredo PAULUCCI de CALBOLI**  
Directeur associé
-  Bureau de Londres  
**Adam McDONAUGH**
-  Bureau de Berlin  
**Paul Gerd LÖSER**

## ► Technologies de l'information

**Patrick KLAEDTKE**  
Directeur des systèmes d'information

- *Infrastructures et technologies*  
**José GRINCHO**  
Directeur associé
- *Applications opérations financières et prêts*  
**Derek BARWISE**
- *Applications administratives et de gestion des risques*  
**Simon NORCROSS**

## Bâtiments, Logistique et Documentation

**Patricia TIBBELS**  
Responsable en chef

- *Gestion de l'environnement de travail*  
**Patricia TIBBELS**
- *Task Force Nouvel Immeuble*  
**Enzo UNFER**
- *Gestion des documents et des archives*  
...
- *Achats et services administratifs*  
...



**Direction des opérations dans  
l'Union européenne et dans  
les pays candidats**

**Thomas HACKETT**  
Directeur général

## ► Soutien aux opérations

- ...  
Coordinateur opérationnel principal
- *Coordination*  
**Dominique COURBIN**
- *Systèmes d'information et applications*  
**Thomas FAHRTMANN**
- *Soutien à l'activité de prêt*  
**Bruno DENIS**

## JESSICA

**Eugenio LEANZA**  
• **Gianni CARBONARO**

## ► Instruments de l'action pour la croissance

**Thomas BARRETT**  
Directeur

- *Réseaux transeuropéens*  
**Tilman SEIBERT**  
Directeur associé  
• **Ale Jan GERCAMA**
- *Initiative Innovation 2010 (i2i)*  
**Kim KREILGAARD**
- *Environnement, énergie et activités de conseil*  
**Christopher KNOWLES**  
Directeur associé

## ► Europe occidentale

**Laurent de MAUTORT**  
Directeur

- *Royaume-Uni, Irlande – Banques et entreprises*  
**Robert SCHOFIELD**
- *Europe occidentale – Prêts structurés et opérations de partenariat public-privé (PPP)*  
**Cheryl FISHER**
- *France – Infrastructures*  
**Jacques DIOT**  
Directeur associé
- *France – Banques et entreprises*  
**Jean-Christophe CHALINE**  
• **Miguel MORGADO**
- *Belgique, Luxembourg, Pays-Bas*  
**Henk DELSING**  
Directeur associé

## ► Espagne, Portugal

**Carlos GUILLE**  
Directeur

- *Espagne - Infrastructures*  
**Luca LAZZAROLI**
- *Espagne - Banques et entreprises*  
**Fernando de la FUENTE**  
Directeur associé  
 Bureau de Madrid  
**Angel FERRERO**
- *Portugal*  
**Rui Artur MARTINS**  
 Bureau de Lisbonne  
**Pedro EIRAS ANTUNES**

## ► Europe centrale

**Joachim LINK**  
Directeur

- *Allemagne du Nord*  
**Peggy NYLUND GREEN**  
Directeur associé
- *Allemagne du Sud*  
**Anita FUERSTENBERG-LUCIUS**
- *République tchèque, Slovaquie*  
**Jean VRLA**
- *Autriche, Hongrie*  
**Paolo MUNINI**

# Structure des services



► Département → Division  bureau extérieur

(situation au 1<sup>er</sup> juin 2007)

 Bureau de Vienne  
**Emanuel MARAVIC**  
Directeur

► **Mer Adriatique**

**Antonio PUGLIESE**  
Directeur

→ *Italie, Malte – Infrastructures*

**Bruno LAGO**  
Directeur associé

- Flavio SCHIAVO CAMPO de GREGORIO

→ *Italie, Malte – Banques et entreprises*

**Marguerite McMAHON**

→ *Slovénie, Croatie, Balkans occidentaux*

**Romualdo MASSA BERNUCCI**

► **Europe du Sud-Est**



**Andreas VERYKIOS**  
Directeur général adjoint

→ *Grèce*

**Themistoklis KOUVARAKIS**

 Bureau d'Athènes

**Fotini KOUTZOUKOU**

→ *Bulgarie, Roumanie, Chypre*

**Cormac MURPHY**

 Bureau de Bucarest

**Götz VON THADDEN**

→ *Turquie*

**Franz-Josef VETTER**

 Bureau d'Ankara

...

 Bureau d'Istanbul

**Alain TERRAILLON**

► **Mer Baltique**

...  
Directeur

→ *Pologne*

**Heinz OLBERS**

 Bureau de Varsovie

**Michal LUBIENIECKI**

→ *Pays baltes, Danemark, Finlande, Suède, pays AELE*

**Michael O'HALLORAN**

- Ann-Louise AKTIV VIMONT

 Bureau d'Helsinki

...



## Direction des opérations en dehors de l'Union européenne et des pays candidats

**Jean-Louis BIANCARELLI**  
Directeur général

► **Service de conseil pour les questions économiques de développement**

**Daniel OTTOLENGHI**

Économiste en chef pour le développement

Directeur associé

- Bernard ZILLER

► **Pays voisins et Russie**

**Claudio CORTESE**

Directeur

- Alain NADEAU

→ *Maghreb*

**Bernard GORDON**

 Bureau de Rabat

**René PEREZ**

 Bureau de Tunis

**Diederick ZAMBON**

→ *Machrek*

**Jane MACPHERSON**

 Bureau du Caire

**Luigi MARCON**

→ *Europe orientale, Caucase du sud et Russie*

**Constantin SYNADINO**

- Umberto DEL PANTA

→ *Opérations spécialisées*

**Jean-Christophe LALOUX**

► **Afrique, Caraïbes, Pacifique – Facilité d'investissement**

**Martin CURWEN**

Directeur

→ *Afrique occidentale et sahélienne*

**Gustaaf HEIM**

 Bureau de Dakar

**Jack REVERSADE**

→ *Afrique centrale et orientale*

**Flavia PALANZA**

Directeur associé

 Bureau de Nairobi

**Carmelo COCUZZA**

→ *Afrique australe et Océan Indien*

**Serge-Arno KLÜMPER**

 Bureau de Tshwane (Pretoria)

**David WHITE**

→ *Caraïbes et Pacifique*

**David CRUSH**

 Bureau de Fort-de-France

**Anthony WHITEHOUSE**

 Bureau de Sydney

**Jean-Philippe DE JONG**

→ *Ressources et développement*

**Tassilo HENDUS**

→ *Gestion du portefeuille, Stratégie*

**Catherine COLLIN**

# Structure des services

(situation au 1<sup>er</sup> juin 2007)

► Département → Division  bureau extérieur

## ► Amérique latine et Asie

Francisco de PAULA COELHO  
Directeur

- *Amérique latine*  
Alberto BARRAGAN
- *Asie*  
Matthias ZÖLLNER
  - Philippe SZYMCZAK



## Direction des finances

Bertrand de MAZIÈRES  
Directeur général

- Ghislaine RIOS

## ► Marchés des capitaux

Barbara BARGAGLI PETRUCCI  
Directeur

- *Euro*  
Carlos FERREIRA DA SILVA
  - Aldo ROMANI
- *Europe (hors euro), Afrique*  
Richard TEICHMEISTER
- *Amériques, Asie, Pacifique*  
Eila KREIVI
  - Sandeep DHAWAN
- *Relations avec les investisseurs et marketing*  
Peter MUNRO

## ► Trésorerie

Anneli PESHKOFF  
Directeur

- *Gestion des liquidités*  
Francis ZEGHERS
  - Timothy O'CONNELL
- *Gestion actif-passif*  
Jean-Dominique POTOCKI
- *Gestion du portefeuille*  
Paul ARTHUR
- *Ingénierie financière et services de conseils*  
Guido BICHISAO

## ► Prévisions et règlement des opérations

Gianmaria MUSELLA  
Directeur

- *Back office prêts et soutien opérationnel prêts*  
Ralph BAST
- *Back office trésorerie*  
Yves KIRPACH
- *Back office emprunts*  
Antonio VIEIRA
- *Systèmes et procédures*  
Georg HUBER  
Directeur associé
- *Coordination et politiques financières*  
Éric LAMARCO



## Direction des projets

Grammatiki TSINGOU-PAPADOPEITROU  
Directeur général

- *Développement durable*  
Peter CARTER  
Directeur associé
  - *Contrôle de la qualité et suivi*  
Angelo BOIOLI
  - *Gestion des ressources*  
Béatrice LAURY
- 
- ## ► Compétitivité et innovation
- Constantin CHRISTOFIDIS  
Directeur
- *Industries manufacturières et autres (R-D)*  
...
  - *TIC et économie numérique*  
...
  - *Capital humain*  
John DAVIS
  - *Services et PME, agro-industrie (dont biocombustibles)*  
Hans-Harald JAHN
    - Pedro OCHOA
    - Peder PEDERSEN
    - Rüdiger SCHMIDT
    - Campbell THOMSON
- 
- ## ► Transports et énergie
- Christopher HURST  
Directeur
- René van ZONNEVELD
  - *Route et rail*  
Matthew ARNDT
  - *Air et mer*  
José Luis ALFARO
    - Klaus HEEGE
  - *Production et réseaux d'énergie*  
...
    - Heiko GEBHARDT
    - François TREVOUX
  - *Efficacité énergétique et énergies renouvelables*  
Juan ALARIO GASULLA  
Directeur associé
    - Nigel HALL
- 
- ## ► Convergence et environnement
- Patrice GÉRAUD  
Directeur
- *Prêts-programmes*  
Guy CLAUSSE  
Directeur associé
    - Eugenia KAZAMAKI-OTTERSTEN
  - *Eau et protection environnementale*  
José FRADE  
Directeur associé
    - Michel DECKER
  - *Transports urbains et autres infrastructures urbaines*  
Mateo TURRÓ CALVET  
Directeur associé

La composition des services, le curriculum vitae des directeurs généraux et des responsables des unités de contrôle, ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération de l'ensemble du personnel de la Banque sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Web de la BEI: [www.bei.org](http://www.bei.org)



► Département → Division  bureau extérieur

(situation au 1<sup>er</sup> juin 2007)

→ Projets de développement, nouvelles initiatives, déchets solides

**Stephen WRIGHT**

Directeur associé

- Eberhard GSCHWINDT
- Philippe GUINET

## JASPERS

**Patrick WALSH**

Directeur associé

- Agustin AURÍA  
Directeur associé
- Axel HÖRHAGER
- Christian CAREAGA



## Direction de la gestion des risques

**Pierluigi GILIBERT**

Directeur général

→ *Coordination et soutien*

**Elisabeth MATIZ**

Directeur associé

→ *Suivi financier et restructuration d'opérations*

**Klaus TRÖMEL**

Directeur associé

### ► Risques de crédit

**Per JEDEFORS**

Directeur

→ *Entreprises, secteur public, infrastructures*

**Stuart ROWLANDS**

→ *Financements sur projet et opérations hors UE*

**Paolo LOMBARDO**

→ *Institutions financières*

**Per de HAAS** (faisant fonction)

### ► Risques financiers et opérationnels

**Alain GODARD**

Directeur

→ *GAP et gestion des risques de marché*

**Giancarlo SARDELLI**

- Vincent THUNUS

→ *Produits dérivés*

**Luis GONZALEZ-PACHECO**

→ *Risques opérationnels*

**Antonio ROCA IGLESIAS**



## Inspection générale

**Peter MAERTENS**

Inspecteur général

- Siward de VRIES

(Service d'enquête sur les fraudes)

→ *Audit interne*

**Ciaran HOLLYWOOD**

→ *Évaluation des opérations*

**Alain SÈVE**

Directeur associé

- Gavin DUNNETT
- Rainer SAERBECK
- Werner SCHMIDT



## Bureau de conformité du Groupe BEI

**Konstantin ANDREOPOULOS**

Chef du Bureau de conformité

- Evelyne POURTEAU

Directeur associé

- Luigi LA MARCA



## Conseiller du Comité de direction

pour les questions de stratégie et de négociation du Groupe BEI

**Francis CARPENTER**

Directeur général

## Représentation au Conseil d'administration

de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement



**Terence BROWN**

Administrateur représentant la BEI



**Walter CERNOIA**

Administrateur suppléant

## Les organes statutaires du FEI



Le FEI est dirigé et administré par les trois instances suivantes :

- ⇒ l'Assemblée générale des actionnaires (BEI, Union européenne, 27 institutions financières), qui se réunit au moins une fois par an ;
- ⇒ le Conseil d'administration, qui se compose de sept membres et sept suppléants et qui, entre autres responsabilités, décide des opérations du Fonds ;



Le Conseil d'administration

- ⇒ le directeur général, qui assure la gestion du Fonds en conformité avec les dispositions des statuts et avec les orientations et principes directeurs adoptés par le Conseil d'administration.

Les comptes du FEI sont vérifiés par un Collège de trois commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée générale et par des réviseurs externes indépendants.

Des informations détaillées sur les organes statutaires du FEI (composition, curriculum vitae des membres, modalités de rémunération) et sur les services (composition, curriculum vitae des directeurs généraux et des directeurs, modalités de rémunération de tout le personnel) sont régulièrement mises à jour et publiées sur le site Web du Fonds : [www.eif.org](http://www.eif.org)

## Équipe dirigeante et autres personnes clés du FEI

### Francis CARPENTER *Directeur général*

- Directeur des investissements
- ⇒ John A. HOLLOWAY

#### Capital-risque

- Responsables
- ⇒ Jean-Philippe BURCKLEN
- ⇒ Jacques DARCY
- ⇒ Ulrich GRABENWARTER

- Conseillers
- ⇒ Jouni HAKALA
- ⇒ Matthias UMMENHOFER

- Autres personnes clés
- ⇒ Laurent BRAUN
- ⇒ Paul VAN HOUTTE
- ⇒ Christine PANIER
- ⇒ David WALKER

#### Garanties et titrisation

- Responsable
- ⇒ Alessandro TAPPI

- Conseiller
- ⇒ Christa KARIS

- Autres personnes clés
- ⇒ Per-Erik ERIKSSON
- ⇒ Gunnar MAI

#### JEREMIE

- Responsable
- ⇒ Marc SCHUBLIN

- Conseiller
- ⇒ Hubert COTTOGNI

- Autres personnes clés
- ⇒ Alexander ANDÒ
- ⇒ Graham COPE
- ⇒ Fabrizio CORRADINI

#### Gestion des risques et suivi

- Responsable
- ⇒ Thomas MEYER

- Autres personnes clés
- ⇒ Helmut KRAEMER-EIS
- ⇒ Pierre-Yves MATHONET

#### Affaires générales

- Secrétaire général
- ⇒ Robert WAGENER

- Responsables
- ⇒ Maria LEANDER - Services juridiques
- ⇒ Jobst NEUSS - Conformité
- ⇒ Frédérique SCHEPENS - Affaires générales et finances

- Autres personnes clés
- ⇒ Eva GOULAS - Ressources humaines
- ⇒ Marceline HENDRICK - Comptabilité
- ⇒ Delphine MUNRO - Communications marketing
- ⇒ John PARK - TIC



### Projets finançables par le Groupe BEI

*Dans l'Union européenne, les projets pouvant prétendre à un financement doivent contribuer à un ou plusieurs des objectifs suivants :*

- ⇒ *renforcement de la cohésion économique et sociale : soutien aux investissements dans tous les secteurs de l'économie afin de stimuler le développement économique des zones les moins favorisées ;*
- ⇒ *promotion des investissements concourant au développement d'une société fondée sur la connaissance et l'innovation ;*
- ⇒ *amélioration des infrastructures et services dans les domaines de l'éducation et de la santé, composantes essentielles du capital humain ;*
- ⇒ *développement des infrastructures d'intérêt communautaire dans le domaine des transports, des télécommunications et du transport d'énergie ;*
- ⇒ *préservation de l'environnement et amélioration de la qualité de la vie ;*
- ⇒ *sûreté de l'approvisionnement énergétique par l'utilisation rationnelle et la valorisation des ressources internes (y compris les énergies renouvelables) ou la diversification des importations.*

*Le Groupe BEI soutient le développement des PME en améliorant leur environnement financier par le biais :*

- ⇒ *des lignes de crédit, à long et moyen terme, de la BEI,*
- ⇒ *des opérations de capital-risque du FEI,*
- ⇒ *des garanties du FEI en faveur des PME.*

*Dans les pays candidats et les pays partenaires, la BEI participe à la mise en œuvre des politiques de l'Union en matière d'aide et de coopération au développement. Elle intervient :*

- ⇒ *dans les pays candidats et candidats potentiels du Sud-Est de l'Europe, où elle contribue aux objectifs du Pacte de stabilité en concentrant ses interventions non seulement sur la reconstruction des infrastructures de base et le financement de projets ayant une portée régionale, mais également sur le développement du secteur privé ;*
- ⇒ *dans les pays méditerranéens, pour concourir à la réalisation des objectifs du Partenariat euro-méditerranéen dans la perspective de la création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 ;*
- ⇒ *dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), en Afrique du Sud et dans les PTOM, où elle prend une part active dans le développement des infrastructures de base et du secteur privé local ;*
- ⇒ *en Amérique latine et en Asie, où elle soutient des projets d'intérêt mutuel pour l'Union et les pays concernés.*



## Adresses du Groupe BEI



### Banque européenne d'investissement

[www.bei.org](http://www.bei.org) – [info@bei.org](mailto:info@bei.org)

100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 1  
☎ (+352) 43 77 04

#### Bureaux extérieurs

|                    |   |  |
|--------------------|---|--|
| <b>Allemagne</b>   | Lennéstraße 11<br>D-10785 Berlin                                | ☎ (+49-30) 59 00 47 90<br>☎ (+49-30) 59 00 47 99 |
| <b>Autriche</b>    | Mattiellistraße 2-4<br>A-1040 Wien                              | ☎ (+43-1) 505 36 76<br>☎ (+43-1) 505 36 74       |
| <b>Belgique</b>    | Rue de la loi 227 / Wetstraat 227<br>B-1040 Bruxelles / Brussel | ☎ (+32-2) 235 00 70<br>☎ (+32-2) 230 58 27       |
| <b>Espagne</b>     | Calle José Ortega y Gasset, 29, 5°<br>E-28006 Madrid            | ☎ (+34) 914 31 13 40<br>☎ (+34) 914 31 13 83     |
| <b>France</b>      | 21, rue des Pyramides<br>F-75001 Paris                          | ☎ (+33-1) 55 04 74 55<br>☎ (+33-1) 42 61 63 02   |
| <b>Grèce</b>       | 1, Herodou Attikou & Vas. Sofias Ave<br>GR-106 74 Athens        | ☎ (+30) 210 68 24 517<br>☎ (+30) 210 68 24 520   |
| <b>Italie</b>      | Via Sardegna 38<br>I-00187 Roma                                 | ☎ (+39) 06 47 19 1<br>☎ (+39) 06 42 87 34 38     |
| <b>Pologne</b>     | Plac Piłsudskiego 1<br>PL-00-078 Warszawa                       | ☎ (+48 22) 310 05 00<br>☎ (+48 22) 30 05 01      |
| <b>Portugal</b>    | Avenida da Liberdade, 190-4° A<br>P-1250-147 Lisboa             | ☎ (+351) 213 42 89 89<br>☎ (+351) 213 47 04 87   |
| <b>Royaume-Uni</b> | 2 Royal Exchange Buildings<br>London EC3V 3LF                   | ☎ (+44) 20 73 75 96 60<br>☎ (+44) 20 73 75 96 99 |



## Adresses du Groupe BEI

|                       |   |  |
|-----------------------|---|--|
| <b>Afrique du Sud</b> | 5 Greenpark Estates<br>27 George Storrar Drive<br>Groenkloof<br>0181 Tshwane (Pretoria)             | ☎ (+27-12) 425 04 60<br>☎ (+27-12) 425 04 70   |
| <b>Australie</b>      | Level 31, ABN AMRO Tower<br>88 Phillip Street<br>Sydney NSW 2000                                    | ☎ (+61-2) 82 11 05 36<br>☎ (+61-2) 82 11 06 88 |
| <b>Égypte</b>         | 6, Boulos Hanna Street<br>Dokki, 12311 Giza   | ☎ (+20-2) 336 65 83<br>☎ (+20-2) 336 65 84     |
| <b>Kenya</b>          | Africa Re Centre, 5th floor<br>Hospital Road, PO Box 40193<br>KE-00100 Nairobi                      | ☎ (+254-20) 273 52 60<br>☎ (+254-20) 271 32 78 |
| <b>Maroc</b>          | Riad Business Center,<br>Aile sud, Immeuble S3, 4 <sup>e</sup> étage,<br>Boulevard Er-Riad<br>Rabat | ☎ (+212) 37 56 54 60<br>☎ (+212) 37 56 53 93   |
| <b>Sénégal</b>        | 3, rue du Docteur Roux<br>BP 6935, Dakar-Plateau  | ☎ (+221) 889 43 00<br>☎ (+221) 842 97 12       |
| <b>Tunisie</b>        | 70, avenue Mohamed V<br>TN-1002 Tunis   | ☎ (+216) 71 28 02 22<br>☎ (+216) 71 28 09 98   |



## Fonds européen d'investissement

[www.eif.org](http://www.eif.org) – [info@eif.org](mailto:info@eif.org)

43, avenue J.F. Kennedy  
L-2968 Luxembourg

☎ (+352) 42 66 88 1  
☎ (+352) 42 66 88 200



Le lecteur trouvera sur le CD-ROM joint à la présente brochure les informations contenues dans les trois volumes du Rapport annuel ainsi que les versions électroniques de ces volumes dans les différentes langues disponibles.

Le Rapport annuel est également disponible sur le site Web de la Banque, à l'adresse [www.bei.org/report](http://www.bei.org/report).



La BEI remercie les promoteurs et fournisseurs suivants pour les prises de vues illustrant ce rapport:  
 AVE (pp. 8, 28), Águas de Portugal (p. 10), TGV Est-européen (p. 12), SMTC (pp. 13, 16), AP-HM (p.15), Jean-Paul Kieffer (p. 23), Aquafin (p. 24),  
 ANA - Aeroportos de Portugal, SA (p. 31), LGV Est-européenne (p. 31), Rolls-Royce plc 2006 (p. 33), CE (pp. 33, 38, 58, 60).

Les autres photographies et illustrations proviennent de l'Atelier graphique de la BEI.

Imprimé à Luxembourg par l'Imprimerie Centrale s.a., sur papier AcondaVerd Silk avec des encres à base d'huiles végétales. Ce papier, certifié conformément aux règles du Conseil de l'intendance forestière (FSC - Forest Stewardship Council), est composé à 60% de fibres vierges (dont au moins 30% proviennent de forêts bien gérées), 30% de fibres désencrées provenant de papier recyclé après consommation et 10% de cassés de fabrication.